DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 septembre 2025 à 17h, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Ordre de passage des rapports en séance: 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12,13, 14,15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse). M. Aurélien LAROPPE (à compter de la guestion n° 2). Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Etaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41). Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

CONSEIL MUNICIPAL

Mme LA MAIRE.- Je vous invite à prendre place. S'il vous plaît, j'ouvre la séance. Je vais d'abord donner lecture de la liste des pouvoirs.

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Je vous propose comme secrétaire de séance Abdel GHEZALI, si vous en êtes tous d'accord, et bien sûr, d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025.

Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Abdel GHEZALI comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 45

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Bonsoir à toutes et tous et bonne rentrée, parce que c'est aussi notre rentrée ce soir collectivement.

Simplement, par rapport à ce point 2 sur vos actes de gestion courante, bien sûr que nous regardons à chaque fois les dépôts de plainte qui sont positionnés. Vous ne l'avez pas fait, parce que la collectivité ne le fait pas habituellement, mais j'ai une pensée pour nos deux agents qui ont été agressés cet été. La collectivité doit inciter et doit être aux côtés de nos agents pour les engager à déposer plainte par rapport aux actes de délinquance dont ils ont pu être victimes, notamment pour un agent qui assurait l'entretien sur les Glacis et un autre qui était sur le secteur du cimetière Saint-Ferjeux. Je voudrais savoir si nous leur avons apporté cette protection fonctionnelle à laquelle ils peuvent prétendre aujourd'hui. Pour en avoir échangé avec différentes personnes qui ont été, de près ou de loin, sur ces deux agressions, ils se sont sentis fortement traumatisés en raison de ce qui s'est passé. Je voudrais savoir si la protection fonctionnelle a été apportée dans un premier temps.

Ensuite, c'est plus sur le ton de la boutade, mais je pensais voir un dépôt de plainte par rapport au fait que le drapeau ukrainien avait été volé. Ouf ! Il n'a pas été volé. Il s'agissait simplement d'un problème de communication au sein de la collectivité. Comme quoi, il faut parfois prendre le temps avant de s'exprimer.

J'ai un dernier sujet, mais pas des moindres, car nous ne pouvons pas passer à côté, même si cela concerne Grand Besançon Métropole, concernant cette affaire qui a bousculé cette fin d'été et ce début de rentrée avec le festival Livres dans la Boucle. Dans vos affaires courantes, on parle du Musée du Centre, où a lieu la vente de livres. C'est pour cela que je parle du festival Livres dans la Boucle avec cette affaire ENTHOVEN que vous avez créée de toutes pièces. Aujourd'hui, vous essayez de vous en dédouaner en tant que tel en disant que vous avez amené le calme sur le sujet. Non, c'est bien vous qui avez monté les choses en épingle. Besançon encore une fois, malheureusement, a été vue de façon négative au niveau national, avec toute la polémique que cela a pu créer. Ce sont des décisions complètement arbitraires que vous avez prises aujourd'hui, partisanes bien entendu. À aucun moment, nous, les élus de Besançon ou de Grand Besançon Métropole, n'avons été sollicités par rapport à cette volonté d'interdire ou de déprogrammer un auteur.

Tout cela m'amène à dire que vous essayez parfois, même régulièrement, de défendre cette soidisant liberté d'expression que vous prônez la main sur le cœur et, en fin de compte, nous nous apercevons que vous êtes régulièrement dans ce fonctionnement de censure. Nous en avons été la preuve vivante pendant l'ensemble de ce mandat, puisque vous n'avez cessé de nous interrompre, de nous couper la parole, de nous boycotter aussi sur des prises de parole que nous voulions faire. Ce n'est ni plus ni moins à l'image de ce que nous vivons depuis 6 ans, ce qui est regrettable. Au même titre qu'il est regrettable que vous ayez coupé la communication sur les réseaux en mélangeant les genres, car je pense qu'il y a une mauvaise interprétation du Code Électoral. Aujourd'hui, vous empêchez la population de communiquer et de s'exprimer sur une page qui appartient à la Ville, qui ne vous appartient pas. Je parle de la page Facebook notamment. Je trouve cela encore une fois dommageable. Il était donc important de rappeler ces éléments auxquels bien sûr nous nous opposons et qui, encore une fois, apportent une image fortement écornée de par les polémiques que vous avez créées sur notre territoire bisontin.

Mme LA MAIRE.- Bien. Sur la question des dépôts de plainte, vous connaissez bien sûr la démarche, même si j'ai vu que vous vous étiez précipité à considérer que nous n'avions pas porté plainte au nom des agents. Comme quoi, des précipitations existent aussi de votre côté. Il faut simplement savoir la règle et la loi. La règle est que, quand il y a un dépôt de plainte, c'est la personne qui est victime qui doit déposer la plainte. La deuxième chose, c'est que, quand on me signale une agression, je fais appel au procureur avec un article 40 qui effectivement me permet de signaler et de provoquer une enquête qui est nécessaire. La troisième chose, le dépôt de plainte, comme vous l'avez dit, incombe à la personne qui est victime, qui dans un premier temps s'interroge toujours sur ce que cela pourrait représenter. Nous faisons toujours un travail, nous allons rencontrer l'ensemble de nos agents qui subissent ce genre d'agressions pour leur expliquer... Mais je vois que vous ne m'écoutez pas, donc très bien. Accompagner nos agents est aussi important, ce qui est fait à chaque fois. Cela nous a d'ailleurs permis que l'ensemble des agents portent plainte. Ensuite, nous sommes avec eux pour leur demander comment ils souhaitent être dans une protection fonctionnelle ou non. S'ils ne demandent pas de protection fonctionnelle, elle ne se met pas en application, car là encore, il s'agit d'une demande personnelle, individuelle.

La deuxième chose, Monsieur ENTHOVEN, au travers de ses prises de position sur les journalistes à Gaza, a généré tellement de violence qu'il en a lui-même été victime, puisque des menaces de mort lui ont été adressées. Alors, oui, j'ai craint des troubles à l'ordre public lors du festival Livres dans la Boucle et c'est bien ce qui a motivé une décision qui devait être prise très rapidement. Du haut de sa notoriété, il s'est permis de remettre en cause le travail de journalistes qui continuent dans des conditions épouvantables à informer. Le 1er février, plus de 250 médias dans 70 pays du monde ont relayé leurs inquiétudes pour leurs correspondants de presse sur place, à Gaza. D'ailleurs, quelques jours après le début de la polémique, et je l'en remercie — si je peux me permettre de remercier Monsieur ENTHOVEN —, il a été amené à revenir sur ses propos.

J'aimerais revenir sur deux points. Premièrement, il est urgent que la société s'empare d'un débat sur ce fondement de la démocratie qu'est la libre expression, qui doit être protégée et qui est ébranlée à l'heure actuelle par des réseaux sociaux qui véhiculent indifféremment informations, opinions, mais également appels à la haine, menaces et *fake news*. Deuxièmement, le président de la République s'apprête à reconnaître l'État de Palestine et c'est un moment historique. Nous souhaitons maintenant que la France soit à la hauteur pour peser de tout son poids pour que les otages soient libérés, pour que le massacre de la population gazaouie cesse, pour retrouver une humanité. C'est le sens du drapeau blanc que nous avons hissé et c'est le sens aussi de ce qu'a déclaré l'ONU (Organisation des Nations Unies), quand elle déclare qu'il est bien aujourd'hui question de génocide à Gaza.

Je pense que nous sommes tous ici pour considérer qu'un festival du livre comme celui auquel nous sommes attachés, Monsieur FAGAUT, sachant que nous avons considéré qu'un festival du livre était un moteur essentiel, à l'image de notre territoire... Je ne vous rappellerai pas qui avait arrêté le festival initial et qui, je crois, vous concerne particulièrement. Mais très clairement, aujourd'hui, ce qui nous touche tous et qui nous motive tous, c'est bien de faire en sorte que ce festival se passe dans les meilleures conditions et que les prises de parole n'amènent pas un trouble de l'ordre public.

Y a-t-il d'autres questions? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je vais intervenir sur le même sujet que Monsieur FAGAUT, la lecture du rapport. Entre avril et juillet, 14 nouvelles plaintes ont été déposées par la Ville de Besançon pour dégradation, vol, effraction, harcèlement, intrusion. Cet été encore, notre ville a été le théâtre d'actes de violence et de délinquance. Deux agents municipaux agressés à à peine une semaine d'intervalle : aux Tilleroyes, trafic de drogue ; à Planoise, coups de feu, tentative de meurtre, incendie volontaire qui aurait pu coûter la vie à des familles ; Hauts de Saint-Claude, incivilités, rodéos

sauvages, intimidations, violences; Chapelle-des-Buis, un couple séquestré et frappé dans sa propre maison; dans les transports en commun, des faits de harcèlement interrompus par un chauffeur de bus dont je salue et honore le courage; au centre-ville, coups de couteau, mendicité agressive, bagarres; à Battant, un adolescent mordu à la cuisse par le chien d'une personne sans domicile fixe, une femme menacée avec une arme de poing, vol d'un sac dans une poussette, trafic de drogue, bagarres, hurlements, nuisances nocturnes; square Saint-Amour, trafic, rodéos, nuisances sonores, déchets. Face à cela, des flyers dans les boîtes aux lettres, l'extinction de l'éclairage public.

J'ai reçu le message d'une habitante du quartier Battant, qui se lève tôt pour travailler auprès de personnes handicapées. Je vous la cite : « Je suis épuisée après des nuits sans sommeil. Les médiateurs, je ne les vois jamais. Quand les choses bougeront-elles ? Quand allons-nous vivre tranquillement ? Je n'en peux plus. » La réponse de vos services a été la suivante : « Notre attention reste constante et notre réflexion pour lutter contre ces nuisances se poursuit. Je vous invite à continuer à appeler la police. » Voilà toute votre politique de sécurité résumée en deux phrases.

Ce matin encore, j'ai reçu le témoignage d'une habitante de 88 ans qui réside à Battant depuis 68 ans. Elle évoque la dégradation de la sécurité dans son quartier, à quel point elle ne sent plus en sécurité. Depuis 6 ans, vous refusez de regarder la gravité de l'insécurité en face, vous ignorez les appels à l'aide des habitants, y compris ceux des plus fragiles. Pendant que la police nationale annonce 26 nouveaux effectifs, un policier municipal sur cinq a quitté les rangs de la ville, découragé. Nous vous avons fait pourtant une multitude de propositions : installation de nouvelles caméras de vidéoprotection, balayée ; recrutement de policiers municipaux, balayée ; armement de la police municipale, refusée ; création d'une brigade de nuit, balayée ; arrêté municipal interdisant l'accès nocturne au square Saint-Amour, refusée avant que la réalité ne vous rattrape le 17 septembre — 4 mois de perdus —, nos avertissements sur l'inefficacité d'un dispositif de médiateur à Battant à près de 800 000 €, balayés.

Je crois que pourtant, nous devrions tous être d'accord sur le fond. Il est inacceptable que les habitants soient ainsi pris en otage par une minorité d'individus violents. Quand allez-vous comprendre que c'est dans le laxisme et le laisser-aller que la délinquance prospère ? Madame la Maire, votre municipalité a des leviers pour assurer le respect des règles et restaurer la sécurité. Seulement, depuis 6 ans, vous avez abandonné les sujets majeurs qui préoccupent les Bisontins au profit de débats accessoires et politiciens. L'heure n'est pas aux appels à bloquer la ville, ce qui revient à bloquer les honnêtes gens. Consacrez, s'il vous plaît, votre énergie à combattre l'insécurité qui empoisonne le quotidien des Bisontins et des Bisontines.

Mme LA MAIRE.- Bien. Monsieur CROIZIER, en réalité, je vous invite à reprendre la liste que vous avez mise en exergue et regarder les chiffres justement de la progression de la mise en sécurisation de notre ville, à Besançon. Mais rappelez-vous, l'année dernière, nous avions invité le DIPN (Directeur Interdépartementale de la Police Nationale) pour faire le bilan. Rappelez-vous le bilan qu'il avait fait. Je vous annonce que je proposerai à nouveau au DIPN s'il le souhaite, car nous sommes en période électorale, de venir vous donner les chiffres et la réalité dans laquelle nous nous trouvons. Cela ne permet pas de dire qu'il ne se passe rien dans cette ville. Je vous rappelle quand même que nous sommes une ville de 120 000 habitants et qu'effectivement, il y a des délinquants, des gens qui agressent, des gens qui sont dans l'addiction et des gens qui sont dans une dérive évidemment. Pour autant, ce que vous laissez entendre laisse entendre que nous ne serions pas en train de travailler main dans la main avec la Préfecture pour améliorer les questions de sécurité au quotidien. Je veux bien que vous remettiez en cause la qualité même du travail de la police nationale, la qualité de la police municipale, parce que c'est ce que vous êtes en train de faire, puisque vous envoyez des informations sans regarder les résultats du travail positif qu'ils sont en train de mener.

Vous dites que nous avons balayé le fait de recruter des policiers municipaux. Je vous le dis, nous sommes en permanence à recruter et à continuer à refaire l'ensemble de nos équipes de policiers municipaux. Vous annoncez 800 000 € sur de la médiation. Vous le savez, puisque vous en aviez parlé le jour où nous avons décidé, vous savez très bien que nous sommes sur des sommes de 250 000 €. Donc je ne sais pas d'où vous sortez ce chiffre. Mais en tout cas, une chose est certaine : si nous continuons les uns et les autres à sortir des informations qui ne sont pas avérées, je pense que nous perdrons définitivement la population et la confiance qu'ils doivent faire en un député. Je le dis, parce que c'est vrai, il y a des plaintes. Pourquoi y a-t-il des plaintes ? Parce que, justement, comme vient de le dire Monsieur FAGAUT, nous accompagnons nos agents quand il y a des plaintes

qui les concernent, pour nous assurer qu'elles soient effectivement déposées, parce que parfois les uns et les autres hésitent. Par conséquent, nous les accompagnons. Les plaintes existent, elles sont là.

Les plaintes existent aussi, par exemple, sur la question de l'intrusion. L'intrusion, c'est une intrusion à une réunion. Il faut rappeler aussi les circonstances dans lesquelles les faits existent, parce que je crois que vous oubliez de dire les choses vraies à la population qui vous écoute. Mais ce que j'ai entendu, Monsieur CROIZIER, c'est que vous êtes sur une liste de faits, qui existent, pour faire peur, pour donner une image d'une ville de 120 000 habitants sur la base de combien de faits ? Bien sûr, je suis très triste pour les victimes de ces faits-là, nous sommes bien d'accord, mais il est tout simplement inadmissible que vous adoptiez une façon de travailler que j'entends beaucoup trop au niveau national pour faire peur aux habitants. Visiblement, vous ne croisez pas les visiteurs qui viennent dans cette ville, qui trouvent que cette ville a une sérénité, une qualité de vie. La preuve en est que nous sommes reconnus pour cela à plusieurs endroits. Je ne vais pas revenir sur la qualité de vie pour les étudiants, par exemple. Nous sommes la deuxième ville de France en matière étudiante et de bon accueil.

Monsieur CROIZIER, je vais vous dire une chose. J'ai honte. J'ai honte d'entendre un élu dire ce que vous avez dit sur la ville de Besançon. J'ai honte, parce que cela remet en cause le travail des services publics.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Je vais revenir un peu sur le phénomène du festival Livres dans la Boucle, parce que je ne partage pas du tout ce que vous évoquez. Je pense que vous faites volte-face. Vous faites une espèce de pirouette, parce que vous avez été prise en étau entre d'un côté des pressions venant de votre camp demandant l'annulation de la venue de cet écrivain essayiste et de l'autre côté la pression économique du monde de la culture. Si Monsieur ENTHOVEN fait amende honorable, c'est aussi parce que le monde de la culture lui a demandé de s'exprimer plus largement sur le sujet, ce qu'il a fait par la suite. Aujourd'hui, vous vous faites le chantre de la défense de la démocratie et, en fin de compte, c'est vous qui en interdisant le débat d'idées au sein du Salon du livre amenez cette censure. Je vais vous dire pourquoi je ne suis pas d'accord avec vous. Monsieur ENTHOVEN était annoncé, il est venu dans une rentrée de la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises) à la Saline royale d'Arc-et-Senans et vous avez décommandé votre venue. En fin de compte, la venue de Monsieur ENTHOVEN sur le secteur du Salon du livre n'est pas un problème de sécurité, parce que sinon vous seriez allée à la rentrée de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises. Vous y seriez allée, j'y étais et nous avons fait quasiment le même parcours, ce soir-là, sauf que moi, je suis allé à la CPME à Arc-et-Senans, vous, vous n'y êtes pas allée. Ce n'est ni plus ni moins qu'un choix politique.

C'est un choix politique. Vous avez politisé la culture sur le territoire de Besançon, ce qui n'est pas acceptable aujourd'hui. La preuve en est encore une fois, alors là, vous allez me mettre dedans le fait que le train arrive trop tard, mais c'est la première fois en un nombre d'années assez important que le festival Livres dans la Boucle existe qu'il n'y aura pas d'inauguration ni de lancement du salon, tout simplement. Je pense que vous faites volte-face par rapport à ce que vous avez créé vous-même. Aujourd'hui, vous ne savez pas comment vous en sortir et comme à l'accoutumée, j'ai envie de dire, comme à chaque fois, c'est de la faute des autres, ce n'est pas de votre fait, mais une chose est certaine, aujourd'hui, pour rencontrer régulièrement la presse locale, et surtout et aussi la presse nationale, Besançon est identifiée comme une ville où, durant ce mandat, vous n'avez créé que de la polémique, que de la polémique et négative à l'image du territoire bisontin.

Mme LA MAIRE.- Monsieur FAGAUT, vraiment, vous avez, vous et votre équipe, à l'époque, tué ce festival. Vous avez tué la culture. Vous avez tué la culture du livre sur la ville de Besançon. Je le dis. C'est donc tout de même assez remarquable de votre part de venir me donner des leçons. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que quand Monsieur ENTHOVEN prend la parole et qu'il revient sur des propos qui ont été, effectivement, vous avez raison, qualifiés par le monde de la culture et du journalisme comme étant « inentendable », il n'était pas question que je puisse aller entendre — je ne parle pas des autres, mais de moi, Anne VIGNOT — Monsieur ENTHOVEN, sur ce qu'il aurait à dire

ou de son ouvrage ou d'autre chose. C'est donc mon choix personnel. Anne VIGNOT n'a pas l'intention d'avoir à entendre les propos de Monsieur ENTHOVEN. Cela n'enlève rien au débat, Monsieur FAGAUT. Qu'est-ce que cela enlève au débat ? Monsieur ENTHOVEN peut parler, il peut discuter, il peut débattre avec les personnes qui viendront le contredire ou non dans ce qu'il a à dire, mais Anne VIGNOT n'ira pas entendre Monsieur ENTHOVEN qui se permet de remettre en cause la situation de Gaza.

Je vous rappelle, Monsieur FAGAUT, que nous avons ici à Besançon depuis 20 ans, un jumelage avec un camp de réfugiés en Palestine, que nous avons déployé des moyens pour faire en sorte que ces personnes vivent dignement. Jusqu'à présent, je le dis, nous avons toujours levé le drapeau pour dire que nous avons besoin d'avoir un État qui soit reconnu. Toujours ! On ne peut pas entendre quelqu'un qui vienne nous dire ici que ce serait juste des journalistes qui seraient financés, des terroristes et des personnes en relation avec le Hamas. Ce n'est simplement pas possible. Mais Monsieur ENTHOVEN est revenu sur ses propos. Il a entendu la voix de la Ville de Besançon.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci, Madame la Maire. Ce sont 240 000 morts, blessés et disparus, soit 10 % de la population palestinienne à Gaza. Ce chiffre, c'est l'ancien chef d'état-major de l'armée israélienne qui l'a donné : 240 000. La Commission des Droits de l'Homme de l'ONU a reconnu que ce qui se passe actuellement à Gaza est un génocide. Sur les 240 journalistes présents, appointés par les médias occidentaux à Gaza, 220 sont morts, tués par l'armée israélienne. 90 % des journalistes de Gaza sont morts tués par l'armée israélienne. C'est pour cela que les propos tenus par Monsieur ENTHOVEN ne relèvent pas de la liberté d'expression ou du privilège littéraire. Ils relèvent de l'apologie du crime de guerre, de l'apologie du crime contre l'humanité. Si vous considérez que l'apologie du crime de guerre et l'apologie du crime contre l'humanité entrent dans la définition de la liberté d'expression, nous ne pourrons pas être d'accord. Nous ne pourrons pas être d'accord. Sur ce débat, la question palestinienne, on ne peut pas faire comme si on ne savait pas. Ce conflit dure, en tout cas dans sa phase dure, depuis 2 ans. Lorsque nous dénoncions le génocide qui est en train de se passer, vous répondiez sur le morceau de tissu, le drapeau palestinien qui a été hissé, vous ne répondiez pas sur le fond. Lorsque nous dénoncions la présence de Monsieur ENTHOVEN qui pratique, qui fait l'apologie de crime de guerre et de crime contre l'humanité, vous répondiez « privilège littéraire, liberté d'expression ». Lorsque nous dénoncions justement ce génocide, le projet messianique d'un gouvernement d'extrême droite qui veut exterminer ou déplacer toute une population, vous répondiez par le mutisme total et absolu. Rien n'est dit.

Il est extrêmement important que nous continuions à nous lever et à dire ce qui se passe par rapport à Gaza. Quand je vois que certains ont utilisé ce fait-là, ce qui se passe avec ENTHOVEN, ce qui s'est passé à Gaza, pour faire de la petite politique politicienne, pour essayer d'enjamber les centaines de journalistes, les centaines de milliers de Gazaouis qui sont morts, pour faire de la polémique et agripper les chevilles de la majorité bisontine, oui, effectivement, je trouve cela assez indigne. Effectivement, je trouve cela assez indigne que, lorsque l'on se dit attaché à la liberté d'expression, aux droits de l'homme, etc., de n'avoir aucun mot pour cette population qui subit le plus grave massacre de masse depuis au moins le début du XXIe siècle. Le plus grave massacre de masse ! Je dois bien dire qu'au regard de l'histoire, dans quelques années, lorsque certains, par opportunisme politique, auront fait ce type de choix, ils verront qu'ils ont été du mauvais côté de l'histoire et que surtout, par leur silence, ils ont accepté le massacre à Gaza. Je suis donc très fier qu'il y ait eu ce type de décision. Je suis très fier que notre Ville se lève et refuse que ce type de personnes puisse venir dans notre ville et j'espère que la mobilisation continuera par rapport à ce qui se passe à Gaza, parce que nous ne pouvons pas accepter cela, surtout quand la France elle-même commence à changer de position en devenant le 148e État à reconnaître l'État de Palestine. Cela montre que quelque chose est en train de changer dans ce monde et dans ce pays.

Rapidement, sur vos propos, Monsieur CROIZIER, concernant ce qui se passe à Besançon. Cette technique qui consiste à « collagéner » les faits divers pour essayer de donner une espèce de réalité à quelque chose est très connue. CNews est devenue spécialiste de cela. Nous voyons très bien de quoi il s'agit. La difficulté qui existe par rapport à cela est de savoir ce qui est proposé. Dans les propositions que vous avez faites juste après, en disant qu'elles ont toutes été refusées, absolument aucune, que ce soit l'armement de la police municipale, ou le fait d'augmenter le nombre de caméras de vidéosurveillance, ou d'autres propositions, absolument aucune ne peut répondre directement à

ces difficultés-là, en particulier à ce qui se passe sur le quartier Battant ou ailleurs. Je sais que la politique des gros biscoteaux, cela peut peut-être être très bien d'un point de vue médiatique, politique, etc., mais concrètement, dans le réel, cela n'a pas d'efficacité et nous l'avons vu depuis très longtemps.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Je vous remercie, Madame la Maire. Raphaël ENTHOVEN n'a jamais eu l'intention de parler de Gaza, mais il vient présenter un livre qu'il a écrit à propos de sa mère. Le Salon du Livre de Nancy l'a bien compris. Les organisateurs ont bien dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec ce qu'il avait dit, mais qu'ils accueillaient l'écrivain, qu'ils ne faisaient pas l'amalgame.

Par rapport aux mots doux, vous êtes de mauvaise foi, parce qu'alors que la présidente du Département réfléchissait avec ses élus à ce qu'allait devenir ce salon, moi, Myriam LEMERCIER, j'ai déposé le dossier sur le bureau de Jean-Louis FOUSSERET qui a décidé en un week-end de reprendre, avec l'accord de la présidente du Département, le salon, contre votre avis, Madame VIGNOT, et contre l'avis de Grand Besançon Métropole. Il l'a fait tout seul. C'est bien de rétablir la vérité de temps en temps et d'arrêter de fantasmer par rapport à ce beau salon. Je suis allée installer mon stand et les libraires sont très inquiets de ce que vous avez provoqué.

Mme LA MAIRE.- Je suis complètement stupéfaite : mon vote contre ? Je suis stupéfaite, mais bon, nous allons nous arrêter là. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. J'ai la délibération du 20 mai 2025 qui traite du dispositif des médiateurs, puisque vous avez dit tout à l'heure que je faisais de la désinformation. Cette délibération est signée de votre propre signature, donc de votre main. Vous avez raison, j'ai utilisé près de 800 000 €, c'était 789 710,40 €. Pardonnez-moi de la désinformation ! Mais je n'ai pas dit le contraire. « Après analyse des offres et négociation, il est proposé d'attribuer le marché à Médiation Expertise pour un montant de 263 000 € par an, soit 789 710 € sur la durée. » Cela ne change absolument rien ! Le montant global engagé est bien d'à peu près 800 000 € et vous dites que je fais de la désinformation.

Mme LA MAIRE.- Visiblement, vous n'avez pas compris...

M. CROIZIER.- Pardon, Madame la Maire, j'ai la parole, s'il vous plaît. Je vais terminer et vous pourrez me répondre juste après.

Mme LA MAIRE.- Mais allez-y, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Non, je ne fais pas de la désinformation, puisque c'est un dossier signé de votre main. Je vous invite à prendre connaissance des dossiers que vous signez.

Concernant l'insécurité, je crois que nous ne vivons pas dans la même ville. Je crois qu'un certain nombre d'élus ici, et particulièrement les élus d'opposition, sont très présents dans les quartiers, à Battant, à Planoise, à Palente. Visiblement, nous n'entendons pas les mêmes propos. C'est une réalité, et quand j'entends votre discours, je vous invite à ouvrir un peu plus les oreilles et à ne pas vous cacher les yeux. Je dis souvent que l'idéologie se fracasse toujours sur le mur des réalités. Voilà pour le sujet de l'insécurité.

Sur le sujet de la polémique liée à la déprogrammation du philosophe Raphaël ENTHOVEN, je crois que Besançon n'avait pas besoin d'une nouvelle polémique au retentissement national. Je suis en désaccord total avec les propos de Monsieur ENTHOVEN. Je ne les partage pas. Il a essentialisé. Les différents rapports que j'ai pu lire ne disent pas ce que dit Monsieur ENTHOVEN. Il n'empêche que ces propos n'ont pas été sous le coup de la loi. Si certains considèrent, comme Monsieur Hasni ALEM, que ces propos relèvent de la loi, ils peuvent sans difficulté déposer plainte, mais ce n'est pas à des élus de dire ce qui relève de la liberté d'expression ou ce qui ne relèverait pas de la liberté d'expression. Vous avez le droit d'avoir votre opinion, mais vous ne pouvez pas, au nom de la collectivité, au nom de nous-mêmes, prendre cette décision qui s'apparente à un refus d'opinions qui ne sont pas les vôtres. Vous ne pouvez pas vous engager à titre personnel au nom de la collectivité.

Cela n'empêche pas de dire que ce qui se passe à Gaza est un drame absolu. Un mort, un enfant, quelle que soit sa nationalité, est une horreur. Qu'il soit palestinien, israélien, ukrainien, tout cela, cela reste des horreurs, et je pleure autant un mort quel que soit son camp. Autant. C'est la loi qui doit définir ce qui relève de la liberté d'expression ou non. Ce n'est pas à vous de le définir. Je pense que vous n'avez pas mesuré la gravité de votre décision, peut-être parce que vous avez cédé à la pression de certains partis politiques. Je le regrette, et s'il y a bien un lieu qui relève de la liberté d'expression, c'est bien un salon littéraire, parce que la littérature est l'essence même de la liberté d'expression.

Mme LA MAIRE.- Je vais donner la parole à d'autres. Mais auparavant, j'aimerais savoir, Monsieur CROIZIER, si, aujourd'hui, vous dénoncez le génocide qui se déroule à Gaza.

M. CROIZIER.- Je dénonce les morts civils, qu'ils soient à Gaza ou en Israël. Est-ce clair ?

Mme LA MAIRE.- Non, ce n'est pas clair, mais j'entends que vous y mettez cette nuance. Vous qui appelez à la précision, j'entends que là, la précision fait en sorte que vous ne regardez pas les choses en face, puisqu'il est question de génocide et vous n'avez plus la parole.

Je vais aussi rappeler autre chose. Je suis maire d'une majorité et j'ai avec moi des partis politiques et des groupes politiques qui pensent effectivement des choses communes. Je ne cède donc jamais. La preuve, c'est que, très souvent, vous considérez que je prends des décisions fortes. Je ne cède jamais, j'adhère, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Je voudrais juste vous rappeler qu'il y a liberté d'expression — le monde de la culture est très attaché à cela — et il y a liberté de programmation. Je rappelle l'ensemble des libertés dans le monde de la culture et de la démocratie.

Y a-t-il d'autres questions ? Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Maire. Je déplore ces polémiques. Je déplore ces polémiques créées autour de ce qui se passe dans la bande de Gaza d'un côté et autour du Salon du livre d'un autre. Monsieur ENTHOVEN n'aurait jamais dû tenir les propos à l'emporte-pièce qu'il a partagés sur X, des propos sur lesquels il est revenu par la suite. Sa venue au festival Livres dans la Boucle n'aurait pas dû être déprogrammée, ce qui était une erreur de votre part, car on en a fait une victime, alors que la question de la liberté d'expression ne peut être séparée de la nécessaire objectivité de la vérification des sources à une époque où tout et n'importe quoi se diffuse sur les réseaux sociaux et dans certains médias. La situation géopolitique est complexe, mais il est certain qu'un désastre humain est en cours en ce moment à Gaza. Respectons la souffrance des civils des deux peuples, restons humbles et mesurés. Plutôt que des polémiques vaines, gardons le cap. La paix se construit par équilibre diplomatique que la France soutient, puisque notre pays s'apprête à reconnaître l'État de Palestine, seul chemin pour avancer vers la paix et la coexistence des deux peuples, donc de deux États. Merci.

Mme LA MAIRE.- Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Oui, je souhaitais aborder deux points. D'une part, on a parlé beaucoup de la sécurité et de la justice et on ne peut pas décorréler l'action locale de ce qui se passe au niveau national. Je souhaiterais tout de même renvoyer Monsieur CROIZIER et Monsieur FAGAUT à leurs amis qui, au niveau national, gouvernent depuis un certain nombre d'années, car le bilan national en termes de justice et de sécurité, c'est à la fois celui de Monsieur BARNIER, de Monsieur BAYROU, de Monsieur LECORNU, de Monsieur RETAILLEAU, de Monsieur DARMANIN et de Monsieur LE MAIRE. Donc Monsieur LE MAIRE, le « quoi qu'il en coûte », on se rend compte avec un peu de recul qu'il a coûté effectivement extrêmement cher et que des exonérations fiscales extrêmement nombreuses ont été accordées de manière quasiment indue. Je parle également de la volonté répétée de supprimer tous les impôts depuis le début du mandat d'Emmanuel MACRON, et on se retrouve pour autant avec un pays totalement endetté. On constate à l'heure actuelle que la justice et la police souffrent constamment de moyens et cela a un impact y compris au niveau local. La justice et la sécurité sont des compétences qui demeurent régaliennes. Il faut faire attention, dans le cadre du transfert des compétences à ce que ces compétences-là demeurent bien régaliennes. Je constate que, petit à petit, et c'est un des tours de magie de la droite, c'est de transférer constamment des compétences sans même que les recettes arrivent en face.

Concernant Livres dans la Boucle, contrairement à ce que dit Madame LEMERCIER, Jean-Louis FOUSSERET a sauvé Livres dans la Boucle. Il a repris la compétence, puisque Monsieur FAGAUT les avait supprimés au niveau du département du Doubs, mais il l'a fait avec l'accord du Premier vice-président qui était Gabriel BAULIEU.

Sur la déprogrammation d'ENTHOVEN, je me suis déjà exprimé. J'étais contre. Pourquoi ? Parce que si l'on prend l'ensemble des écrits de tous les auteurs depuis 10 ans, je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas des propos litigieux dans l'ensemble de la littérature. Qu'aurions-nous fait par rapport à l'œuvre d'auteurs comme HOUELLEBECQ, SOLJENITSYNE, CÉLINE ou comme Gabriel MATZNEFF? Et donc, la liberté d'expression demeure, à mon avis, intangible. Si les propos d'ENTHOVEN, qui sont, pour moi, totalement « dégueulasses », doivent être condamnés, c'est le rôle de la justice de se prononcer. Je ne suis pas sûr à l'heure actuelle que la justice ait été saisie, et si elle doit le faire, elle devra se prononcer très rapidement. Pour ma part, je n'irai pas voir ENTHOVEN.

Mme LA MAIRE.- Pour revenir sur la question, j'entends en tout cas de tous, me semble-t-il, que vous êtes tous à acter le fait que ce qui a été fait à Besançon a fait que Monsieur ENTHOVEN est revenu sur ses propos. J'entends que tout le monde a acté cela. J'entends aussi, comme vient de le dire Karima ROCHDI, que le cap qui consiste à s'intéresser à la paix pour les peuples et faire en sorte que la Palestine sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve et du génocide dans lequel elle est, cela veut dire que vous êtes tous d'accord pour l'acte que nous avons souhaité ici, hisser le drapeau palestinien pour justement aller dans le sens... Nous avons rappelé que le président de la République avait dit, au mois d'avril, qu'il souhaitait aller sur une déclaration de l'État palestinien le plus rapidement possible. J'entends que vous êtes tous d'accord avec cela et j'en suis très heureuse.

La parole est à Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- L'an dernier, je vous avais donné le classement des villes les plus sûres de France sur l'année 2023. La ville de Besançon apparaissait sur 368 villes comme la 331e ville la plus sûre. En 2024, le même site classe la ville de Besançon à la 129e place de la ville la plus sûre, c'est-à-dire que nous gagnons 2 places. Par conséquent, la ville de Besançon apparaît par rapport aux autres villes de plus de 22 500 habitants en France comme plus sûre qu'en 2023. Le trafic de stupéfiants est en baisse de 35 %, la lutte contre le trafic de stupéfiants est en hausse de 24 %, marquant bien le travail de la police nationale, les cambriolages de logements sont en baisse de 11 %, les escroqueries en baisse de 11 % et les vols sans violence contre les personnes en baisse de 5,6 %, etc.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Nous sommes bien tous d'accord, cela n'enlève rien aux personnes qui subissent des agressions. Nous sommes bien tous d'accord, mais pour autant, je félicite le travail qui est fait par nos polices. Y a-t-il d'autres interventions ? Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Maire. Monsieur FAGAUT, lors de votre intervention, je ne vous ai pas entendu vous exprimer sur le fond et les propos inacceptables tenus par Monsieur ENTHOVEN sur les journalistes à Gaza. Vous me direz où est la liberté de la presse et la liberté d'expression aujourd'hui à Gaza.

Monsieur CROIZIER, j'apprécie que, de votre côté, vous ayez dénoncé ces propos, mais vous faites appel au droit en disant que Monsieur ENTHOVEN n'a pas été poursuivi et condamné. Je crois me rappeler que vous n'avez pas pris autant de précautions à certains moments, vous, les membres de votre parti ou les membres du parti de Monsieur FAGAUT, pour qualifier certains membres de la France Insoumise comme étant antisémites, alors qu'aucune condamnation n'a été faite, que je sache. Non, la France Insoumise n'est pas un parti antisémite, parce que je ne vous laisserai pas installer cette petite musique nauséabonde. Non, Jean-Luc MÉLENCHON n'est pas antisémite. Oui, tous les partis de gauche et les écologistes luttent contre l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie et l'islamophobie. Nous luttons contre toutes les formes de discrimination et nous n'avons pas l'indignation à géométrie variable comme certains au sein de cette assemblée. Il y a bien deux partis extrêmes dans notre pays, il s'agit de Reconquête d'Éric ZEMMOUR et du Rassemblement National de Marine LE PEN et de Jordan BARDELLA. Antiracistes et féministes, nous sommes mobilisés et radicalement opposés à l'extrême droite et à ses idées en France, mais aussi à l'international.

Oui, il est tout à fait possible et même primordial de dénoncer le génocide en cours actuellement à Gaza et l'action du gouvernement d'extrême droite de Benyamin NETANYAHOU à l'origine justement de ce génocide. Nous exigeons le cessez-le-feu à Gaza, la libération des otages, la reconnaissance

de l'État de Palestine, pour une solution à deux États, pour que les deux peuples, israéliens et palestiniens, puissent vivre en paix et en sécurité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Election d'une nouvelle Adjointe à la Maire

Mme LA MAIRE.- Nous avons une procédure un peu particulière aujourd'hui, puisque suite à la démission en date du 3 septembre 2025 de Madame Annaïck CHAUVET du poste d'adjointe, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe qui prendra sa place, dans l'ordre du tableau, en 14ème adjointe. Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de procéder à un vote à bulletin secret. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. D'un point de vue juridique, il n'est pas possible d'utiliser l'outil de vote électronique pour ce rapport. Il convient de désigner deux scrutateurs parmi les membres de l'assemblée pour s'assurer du bon déroulement des opérations électorales, traditionnellement, les plus jeunes de l'assemblée. De ce fait, je demanderai à Nathan SOURISSEAU et à Hasni ALEM d'être les scrutateurs. Les élus ont reçu le matériel électoral, bulletin blanc et enveloppe, lors de l'émargement. Les huissiers feront circuler l'urne et la liste d'émargement de l'élection au moment du vote. Il s'agit de procéder à l'appel des candidatures. Y a-t-il des candidatures ?

Mme HALLER.- Je me présente au poste d'adjointe au Bâtiment à la place d'Annaïck CHAUVET.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Il convient que les candidats puissent disposer de quelques instants pour présenter leur candidature s'ils le souhaitent. Une fois les candidatures enregistrées, une diapositive sera projetée en salle avec le nom du ou des candidats. Une fois les candidatures enregistrées et le vote commencé, l'examen de l'ordre du jour pourra se poursuivre, si vous en êtes tous d'accord. Une fois les opérations de dépouillement achevées, il faudra annoncer le résultat de l'élection avec une signature requise du PV en fin de séance.

La diapositive a-t-elle été projetée comme cela a été demandé, de Valérie HALLER, s'il vous plaît ? Nous avons la candidature de Madame Valérie HALLER. Je vous propose de procéder au vote.

En attendant les résultats, je vous propose de poursuivre l'ordre du jour. Je vous propose de passer au rapport n° 6.

Mme Anne VIGNOT, Maire, présente les modalités d'élections de l'Adjointe à la Maire et procède à un appel à candidatures pour le poste d'Adjointe à pourvoir.

Mme Valérie HALLER propose sa candidature

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'une adjointe à la Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

6 - Décision Modificative N°2 - Exercice 2025

Mme LA MAIRE- Je donne la parole à Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. En effet, nous allons examiner ce soir la décision modificative n° 2. Vous avez l'habitude de cet exercice dans ce Conseil Municipal, puisque nous votons le budget primitif en mars, puis nous ajustons la réalisation de notre budget en juin, en septembre et avec une dernière décision modificative qui interviendra en décembre. Dans ce cadre, cette décision modificative s'inscrit en réalité dans la continuité des orientations politiques que nous avons prises, mais surtout dans l'accélération de nos réalisations, puisque nos projets avancent bien, ce qui nous permet à ce stade d'inscrire de nouveaux crédits afin qu'ils soient le plus opérationnels possible.

Tout d'abord, dans cette continuité et dans cette accélération, nous donnons une priorité aux politiques d'amélioration du quotidien et aux politiques sociales dans un contexte particulièrement bouleversé au niveau national, qui est source de beaucoup d'inquiétudes dans notre ville. Nous apportons à ces questionnements des réponses concrètes par ces projets. Tout d'abord, nous inscrivons 100 000 € supplémentaires sur le budget de l'éducation pour doter nos écoles notamment de ventilateurs, mais pas seulement, pour améliorer l'accueil des jeunes, des enfants, mais aussi améliorer les conditions de travail des enseignants dans chacune de nos classes. Ces 100 000 € étaient une demande de la communauté éducative, une demande des Conseils d'École. Par conséquent, nous y souscrivons dans cette décision modificative.

Nous répondons aussi aux demandes faites par des clubs sportifs, en l'occurrence le Besançon Tennis Club et l'Étoile Sportive de Saint-Ferjeux, en inscrivant 54 000 € pour les équipements sportifs. Nous prenons notre part dans l'amélioration de ces équipements sportifs au cœur des quartiers.

Nous inscrivons également une somme complémentaire pour améliorer, continuer, accélérer la démarche engagée pour le bien-être animal, puisque ce sont 20 000 € que nous inscrivons pour l'accompagnement éthologique à la Citadelle.

Il y a une bonne nouvelle également, puisque notre ville accueille de plus en plus de congrès, notre ville attire. Nous sommes de nouveau dans cette décision modificative contraints, quelque part positivement, d'inscrire des crédits supplémentaires pour soutenir l'accueil de congrès à Besançon. Nous avions déjà inscrit cette somme complémentaire en DM 1, et en DM 2, nous sommes obligés d'abonder ce sujet, ce qui est une bonne nouvelle et ce qui démontre que beaucoup reconnaissent la qualité d'accueil des Bisontines et des Bisontins et la qualité d'accueil dans notre ville.

Nous inscrivons également une somme de crédits pour améliorer le travail du personnel municipal et répondre à leurs demandes. Ce sont tout d'abord, 205 000 € pour la réfection de la toiture-terrasse du centre Martin Luther King, mais également, c'était une demande forte qui avait été exprimée notamment par la consultation que nous avons faite en vue des vœux l'année dernière, la création d'une salle de convivialité au centre administratif municipal pour 43 000 €, et enfin, 95 000 € pour le gros entretien des véhicules. Là aussi, l'enjeu est de faire en sorte que nous puissions toujours améliorer au mieux nos véhicules avant d'en racheter de nouveaux et permettre pleinement à notre atelier, à nos mécaniciens d'exercer leur action.

Par ailleurs, cette décision modificative conforte la réalisation des opérations en investissement, dont l'état d'avancement nécessite des ajustements sur les crédits de paiement en soutien aux opérations en cours. Pour rappel, nous avions inscrit 50 000 € de crédits en investissement en budget primitif, 3,2 M€ en décision modificative numéro 1 et nous en inscrivons de nouveau dans cette décision modificative. Concrètement, ce sont 800 000 € que nous inscrivons au profit des aménagements des espaces publics sur le site Saint-Jacques, qui nous permettent d'agir sur la Cour d'Honneur et sur le jardin central, une opération qui avance et qui réjouit les Bisontines et les Bisontins.

Nous inscrivons également près de 300 000 € sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine Vauban. Là aussi, c'est un engagement de longue date, nous le poursuivons et nous l'accélérons. Ce sont 120 000 € pour le réaménagement de la place des Nations avec le soutien de la Dotation Politique de la Ville et 90 000 € dans le cadre de l'OPAH-RU, le programme d'amélioration de l'habitat en centre-ville, et 135 000 € complémentaires pour la réhabilitation de la salle Battant pour conforter le bâtiment suite à des aléas constatés et des ajustements de crédits pour finaliser une opération concernant le tiers lieu jeunesse qui a récemment ouvert et qui a été aussi reconnu de manière très forte par les jeunes qui utilisent déjà cet équipement.

Bref, cette décision modificative nous permet d'accélérer notre investissement, de répondre aux besoins exprimés par les habitants et notre personnel municipal, et tout cela est permis également par des ajustements de recettes, notamment liés à la notification du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur POULIN, de cette présentation. Cela reste une toute petite DM en dépenses et en recettes, qui s'équilibre à hauteur de 800 000 €, si je ne dis pas de bêtises. C'est vrai

que vous abordez dans ce volet de DM un soutien aux conditions de travail des agents et nous voudrions saluer bien sûr le travail des uns et des autres, notamment sur cette période estivale avec des chaleurs assez importantes, et vous apportez 9 000 € pour lutter contre la chaleur pour les agents de terrain. On voudrait quand même aussi vous interpeler pour les agents dans nos services, dans les bureaux et dans les bâtiments. Certains agents aujourd'hui avec des thermomètres posés ont travaillé durant l'été avec des températures à plus de 37°C. Donc je voudrais savoir ce que vous envisagez par rapport à cela. Alors certes, du temps de télétravail a peut-être pu être mis en œuvre pour certains, mais tout le monde ne peut pas forcément être en télétravail. Je voudrais savoir ce que vous envisagez sur cette mesure par rapport à nos agents non pas cette fois-ci de terrain, mais qui sont dans les bureaux.

Ensuite, vous abordez les conditions de travail des agents. Je voudrais avoir une précision, parce que l'on entend de-ci et de-là – cela s'adresse peut-être plus à Madame AEBISCHER – que vous souhaitez agir sur cette prime de fin d'année. On entend une musique arriver vers nous comme quoi nous, élus du groupe « Besançon Maintenant », nous supprimerions cette prime de fin d'année, prime plus communément appelée le 13ème mois. Jamais ! Jamais aujourd'hui vous ne nous avez entendus dire que nous reviendrions sur les acquis sociaux de l'ensemble de nos agents de nos trois collectivités. Mais je voudrais savoir une chose, car nous ne le savons pas, et ma question n'est pas un piège. Je voudrais savoir ce qu'il en est pour être au courant des éléments, parce que les agents nous questionnent. Or, nous n'avons pas d'éléments aujourd'hui à leur apporter. C'est donc que quelque chose est en train de se tramer sur cette prime de fin d'année et nous avons besoin de connaître l'ensemble de ces éléments.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Élise AEBISCHER pour la réponse.

Mme AEBISCHER.- Très rapidement, sur la prime de fin d'année, nous n'en parlons pas à ce Conseil Municipal, mais ce sera bien à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Évidemment, lorsque l'on touche à des primes comme celle-ci, cela doit se faire dans le cadre du dialogue social. Il y a eu plusieurs réunions notamment au mois de septembre et nous avons justement décidé de reporter la délibération pour prendre plus de temps avec les organisations syndicales pour discuter de ce sujet. Mais la volonté politique est très claire, nous voulons, et je suis contente de vous l'entendre dire, toutes et tous ici préserver cet acquis social auquel les agents de la Ville de Besançon sont attachés.

Je rappelle que s'il y a eu effectivement ce besoin de redélibérer, c'est suite à un contrôle de la Cour Régionale des Comptes qui nous demande en l'état de rétablir certaines précisions sur la délibération, sur notamment deux points techniques. Nous sommes en train d'y travailler avec les organisations syndicales et nous aurons l'occasion de le faire passer dans les instances paritaires, donc avec les représentants du personnel et les élus employeurs, début octobre pour un passage au prochain Conseil Municipal. En tout état de cause, l'objectif politique est clair, net, affiché: nous voulons préserver la prime de fin d'année et nous allons préserver la prime de fin d'année. Si des agents entendent le contraire, nous sommes tous là pour les rassurer. Nous allons trouver la bonne formule pour répondre à la Cour Régionale des Comptes, et surtout pour garantir cette prime de pouvoir d'achat pour tous nos agents, qui est tout de même très appréciée au mois de novembre lorsque les factures tombent et surtout pour préparer la fin d'année avec plus de sérénité. Il n'y a donc pas de souci ni de mystère et vous aurez très rapidement les résultats du dialogue social que nous sommes en train de prendre avec les organisations syndicales.

En dernier point, vous avez parlé des conditions climatiques que nos agents subissent l'été. Force est de constater que parfois, cela vient de plus en plus tôt dans l'année. Un certain nombre de mesures et un plan Fortes Chaleurs sont mises en place depuis des années. Ce plan est retravaillé avec la Direction Générale avec les remarques des organisations syndicales pour l'affiner de plus en plus. Vous avez cité le télétravail. C'est vrai que pour ces métiers administratifs, pour la plupart, évidemment le télétravail est possible et même peut-être souhaitable pour nos agents. Des opérations sont aussi faites pour travailler au confort thermique des locaux. Il y a eu de la mise à disposition de ventilateurs. Il y a eu des problèmes certaines années à la City sur la climatisation, et à chaque fois, la collectivité a fait au plus vite pour pouvoir rafraîchir les différents locaux. Il y a aussi un chantier sur la désynchronisation des horaires, c'est-à-dire permettre aux agents qui le souhaitent, et nous savons que c'est toujours compliqué dans des équipes et aussi dans des équilibres entre la vie familiale et la vie professionnelle, de pouvoir justement travailler aussi plus tôt en journée, ce qui est valable pour des métiers administratifs comme pour des chantiers sur le terrain. Il n'y a pas de solution miracle. En

tout cas, nous y travaillons année après année. Force est de constater que ces problématiques de dérèglement climatique, de fortes chaleurs les étés, ces épisodes caniculaires sont de plus en plus nombreux. Nous continuons donc à adapter les conditions de travail de nos agents au moment de l'été.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Jean-Emmanuel LAFARGE.

M. LAFARGE.- Pour aller dans le sens de ce que vient de dire Élise AEBISCHER, à la demande des agents, un diagnostic « fortes chaleurs » peut être réalisé par les services. Par exemple, sur un local de la police municipale, une vérification a été faite de la situation. Un conseil d'usage si la situation n'est pas dramatique et nous pouvons aller au-delà (pose de stores) et nous pouvons éventuellement installer de la climatisation. Tous les agents peuvent saisir ce service qui se déplace sur place.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY.- Même si on vient de nous présenter une toute petite DM ce soir, je voudrais dire que cela représente et cela reflète complètement encore les aspirations qui figurent dans notre programme municipal, le sens de notre politique sociale, écologique, démocratique. Même si ce sont quelques mesures dispersées, je trouve que c'est vraiment encore le reflet de cette politique que nous souhaitons mener : mieux habiter la ville, un pôle jeunesse, mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers, rénover les écoles, s'épanouir par la culture et le sport, avoir une attention toujours particulière pour améliorer les conditions de travail de nos agents. Bref, je vais arrêter là la liste.

Je voudrais faire quand même le lien aussi avec un autre aspect des choses, ce sont les cahiers de doléance qui devaient être publiés ces derniers temps et qui n'ont pas été publiés, parce qu'il y a eu un changement de gouvernement. Dans ces cahiers de doléances figurait tout ce qui devrait constituer la feuille de route de notre actuel gouvernement et que nous, modestement, nous essayons de mettre en œuvre localement, mais que je voudrais rappeler dans ce contexte de forte mobilisation sociale aujourd'hui. Si vous avez ouvert ces cahiers de doléances, qu'est-ce qui y figure ? Et ce n'est pas par hasard que l'on a du mal à les ouvrir et à les rendre publics : une démocratie retrouvée, de la justice fiscale, des salaires décents, des services publics humanisés, de l'égalité territoriale, de l'écologie et la fin des privilèges pour les plus fortunés. Je rappelle que 2 millions de nos citoyens ont écrit, et des modestes personnes dans toutes les mairies se sont prêtées fortement à l'expression de leur insatisfaction. Cela date de 2019, et 6 ans après, on n'a rien fait pour avancer sur ces thématiques-là, sauf quand nous agissons, nous, localement, mais malheureusement, nous n'avons pas la force de frappe de l'État ni d'avoir des vraies directives politiques qui répondent aux aspirations du peuple.

Je tenais ce soir à souligner que ce serait très vite le temps que l'on ouvre ces cahiers. Ce sont 19 500 cahiers, 465 000 pages rédigées par des gens de la vie ordinaire. Que voit-on dans ces cahiers ? Aucune trace d'une France réactionnaire, en colère, pétrie d'aigreur, mais des récits de vie, qui sont partagés dans ces cahiers, pleins d'espoir. Les citoyens ont pris le temps de réfléchir à des idées très concrètes et en se disant « cette fois, je vais être écouté, je vais pouvoir apporter des solutions ». De plus, 3 à 4 % seulement ciblent les questions d'immigration, loin de ce que l'on peut nous dire sur la stigmatisation de certains citoyens. Je trouve qu'il serait vraiment temps que ces cahiers de doléances soient enfin ouverts, complètement en écho avec ce que nous essayons de faire à l'échelle de notre ville, pour plus de justice sociale, pour une vraie politique environnementale.

Nous avons vraiment besoin que le gouvernement revoie sa feuille de route sur toutes ces questions. Je trouve que nous, nous essayons de le faire à notre échelle. J'espère que nous pourrons poursuivre et que le budget futur sera à la hauteur de nos possibilités pour le faire.

Mme LA MAIRE.- Merci. C'est une intervention très pertinente, Madame BILLEREY. Il est important de rappeler les fondamentaux.

Sur la question du rafraîchissement et la question de la santé, un travail est fait, et ce, depuis 2023. Je le dis, parce que nous avons décidé dans cette municipalité, d'ailleurs que ce soit Grand Besançon, Besançon ou le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), de déclencher un plan Hautes Températures, avant même que la déclaration canicule soit faite au niveau de la Préfecture. Quand nous voyons les prévisions météorologiques, nous proposons à nos agents d'être justement dans

cette précaution et de voir une réorganisation. Nous sommes devenus de plus en plus flexibles, bien sûr à condition que le service soit garanti. Il est par exemple possible de changer de bureau, quitte à être dans une salle à partager des bureaux, pour être dans des conditions meilleures.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble des agents qui sont très investis et qui comprennent tous les jours que, face à un changement climatique... Je crois que vous êtes tous d'accord, puisque vous êtes en train de nous dire qu'il faut s'adapter au climat. Je pense qu'il faut surtout lutter contre le changement climatique. Des mesures sont menées sur notre territoire. Elles consistent à envisager la transition écologique nécessaire, parce que le premier levier est bien justement d'aller sur la question de la transition pour éviter d'exposer nos agents, mais aussi tous nos habitants, à des hautes températures. Je suis sûre que vous êtes en mesure de le comprendre.

Y a-t-il d'autres interventions ? Anthony POULIN.

M. POULIN.- Permettez-moi d'amener une précision. En volume de décisions modificatives, nous sommes bien sur un total de 3,3 M€, 800 000 € sur la section de fonctionnement et 2,4 M€ sur la section d'investissement. J'insiste un peu, car nous portons cette capacité d'investissement à 55 M€, ce qui représente une somme extrêmement volontariste et qui n'avait jamais été inscrite à ce niveau à Besançon. C'est réellement aussi pour cela que je me permettais de préciser les choses.

Je tenais également à insister sur un autre élément. Vous avez raison et je partage ce qui a été dit par les collègues sur la nécessité d'accompagner en profondeur l'évolution de notre bâti, notamment pour améliorer les conditions de travail de nos agents. Mais nous ne pouvons que regretter les choix opérés au niveau national, notamment d'amputer les moyens de soutien aux collectivités qui engagent ce type de travaux. C'était d'ailleurs l'objectif du Fonds Vert et nous voyons que le Fonds Vert est en recul. J'ai été particulièrement attentif au dernier rapport de la Cour des Comptes qui indique qu'il faut 110 Md€ à l'horizon 2030 pour réussir le défi de l'atténuation et de l'adaptation de nos territoires et de la France au changement climatique. Je pense que nous devrons toutes et tous être en cohérence à chaque instant, ici, à Paris, ailleurs, lorsque nous votons les crédits, pour relayer cette demande de la prise en compte de la justice climatique autant que de la justice sociale et de la justice fiscale. Je dois dire que l'Adjoint aux Finances que je suis, mais comme tous les élus locaux, sont particulièrement inquiets des annonces faites par le gouvernement démissionnaire concernant une participation à hauteur de 5 Md€ des collectivités au redressement des comptes publics, alors que nos comptes sont équilibrés.

J'espère particulièrement que nous ferons front en commun également, puisque lorsque l'on parle de primes de fin d'année ou de conditions de rémunération de nos agents, nous parlons aussi du fonctionnement, de crédits qui sont alloués aux collectivités et là, nous voyons qu'au niveau national, nos familles politiques ne disent pas la même chose. Nous sommes en cohérence et j'appelle que tout le monde soit dans la même cohérence.

Mme LA MAIRE.- Merci. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Cela nous amène et cela m'amène à réagir sur ce que vous évoquez, Monsieur POULIN. Vous nous faites à chaque fois le couplet sur le budget d'investissement qui n'a jamais été aussi important que ces dernières années. Avec Laurent CROIZIER, nous nous sommes constamment prononcés sur ce sujet en vous montrant preuves à l'appui, chiffres à l'appui, qu'en fin de compte, et nous le savons, nous n'allons pas refaire ici le débat du compte administratif, nous sommes sur des taux de réalisation de vos investissements aux alentours de 64 %, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, 36 % des investissements ne sont pas réalisés, avec des reports à nouveau à chaque fois aux alentours de 24 à 25 M€ tous les ans qui ne se sont pas tenus. Donc, sur l'ensemble du mandat, ce sont entre 80 et 100 M€ qui ne se sont pas réalisés en investissement. Encore une fois, nous n'allons pas refaire le débat là, mais vous vous servez de cette tribune pour vanter, nous, nous servons aussi de ce temps-là pour pouvoir poser les choses. C'est clair, c'est factuel.

Aujourd'hui, le compte administratif est très clair. Vous pouvez me sortir les tableaux autant que vous voulez, les rapports le disent très clairement. Nous lisons les rapports, nous les connaissons, nous les maîtrisons. Nous connaissons les dossiers certainement aussi bien que vous si ce n'est pas... Aussi bien que vous. J'allais dire une bêtise. Au moins aussi bien que vous. Ce sont 64 % de taux de

réalisation de vos investissements. Ne nous faites pas dire que vos 56 M€ posés au BP sont réalisés tous les ans. Ce n'est pas vrai. Là-dessus, on ne dit pas la vérité aux Bisontines et aux Bisontins. **Mme LA MAIRE.-** Comme vous l'avez dit, nous n'allons pas lancer le débat, mais comme vous l'avez lancé, et sur un ton bien énervé, Monsieur FAGAUT, on commence bien le Conseil Municipal, je vais simplement vous apporter quelques éclairages.

Le montant qui consiste à avoir des investissements réalisés, parce qu'en réalité, nous allons nous dire les choses, c'est ce qui est réalisé qui nous importe, et la dynamique qui nous importe est celle des factures, c'est-à-dire que les travaux se font. Figurez-vous que ce montant est supérieur de plus de 12 M€ à la moyenne des réalisations de 2015 à 2019, c'est-à-dire que nous sommes à ce moment-là à 35,1 M€ par an en moyenne entre 2015 et 2019 de réalisé. Aujourd'hui, en 2024, nous avons réalisé 47,5 M€. Si vous ne voyez pas la progression, c'est qu'il y a un problème de calcul, car nous sommes simplement dans le réel.

On va revenir sur comment les choses se calculent, comment on organise notre budget et notre comptabilité. Vous, vous êtes en AP/CP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement) par exemple au Département, nous, nous ne le sommes pas. Ce qui fait que, régulièrement, que se passe-t-il ? Si ce n'est pas réalisé, vous annulez comme par l'opération du Saint-Esprit. Excusez-moi pour l'expression que j'utilise aujourd'hui, je devrais peut-être me retenir. Nous, nous sommes sur le réalisé. Donc, encore une fois, nous étions sur une moyenne de 35,1 M€ de réalisé ; aujourd'hui, en 2024, nous sommes à 47,5 M€. C'est clair, c'est factuel, c'est net. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je suis étonné par le fait qu'aucune parole d'un élu de votre majorité, dans ses propos, ne tient pas une approximation. Pas une ! Sur les cahiers de doléances, ce qu'a dit Madame BILLEREY est partiellement faux. Elle a dit qu'il y avait une volonté... Lisez les articles, y compris de la Directrice des Archives Départementales qui explique pourquoi il est compliqué de les diffuser. J'ai même porté le sujet à l'Assemblée. Donc ce que vous dites est inexact, je vous invite à davantage regarder la réalité. Tout à l'heure, Monsieur BODIN qui venait me parler du budget de la Justice et du ministère de l'Intérieur en me disant qu'on ne met pas les moyens, les deux ont augmenté. Ce sont 40 % de plus pour le budget de la Justice depuis 2017 et 20 % de plus par rapport à 2022. Les efforts sont faits. Sur le ministère de l'Intérieur, ce sont +15Md€ sur 5 ans avec 8 500 policiers et gendarmes nouveaux et 200 nouvelles gendarmeries. Je veux bien que l'on tienne des débats politiques, mais s'il vous plaît, restez factuels !

Monsieur POULIN nous parle des investissements. Comme l'a dit Monsieur FAGAUT, il y a tout de même 25 M€ non réalisés en 2024. Ce n'est pas nous qui l'inventons, ce sont les chiffres donnés par le compte administratif. De plus, la Chambre Régionale des Comptes, dont on ne peut pas imaginer qu'elle serait dans l'opposition à la municipalité, dit la même chose que Monsieur FAGAUT, la même chose que Monsieur CROIZIER. Je suis désolé, c'est factuel. Donc s'il vous plaît, veillez dans vos propos à rester sur du factuel et ne pas tomber dans l'approximation.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Je vais donner la parole à tout le monde. Sommes-nous bien d'accord sur les chiffres que je viens de donner ? Nous avons bien plus de 12 M€ investis tous les ans par rapport à 2015-2019. On peut le nier. J'entends que vous êtes en train de nier qu'il y a 12 M€ d'investissements de plus par an réalisés.

Y a-t-il d'autres interventions ? Christophe LIME.

M. LIME.- Ces batailles de chiffres où l'on ne prend pas obligatoirement la même chose sont toujours intéressantes. Oui, vous avez raison, nous pouvons peut-être améliorer le taux de réalisation. C'est toujours très compliqué, la Maire l'a dit, dans le type de fonctionnement que l'on peut avoir, mais lorsque le pourcentage reste le même et que vous avez augmenté au départ, la fin augmente. C'est ce que nous venons d'expliquer, parce que je crois que nous ne nous comprenons pas. Si vous avez 40 M€, vous faites 64 %, cela fait tant. Quand vous mettez 60 M€, toujours avec 64 %, cela augmente l'investissement. On peut être d'accord ou non sur les 64 %, on peut être d'accord qu'il est possible de s'améliorer sur certaines choses. Étant ancien élu des bâtiments, ce n'est pas si simple que cela, entre le phénomène de lancer, y compris nos budgets, qui sont lancés au mois d'avril pour pouvoir les réaliser. On pourrait avoir une autre technique, qui a été donnée, selon laquelle au mois de novembre, on enlève certains investissements, c'est-à-dire qu'on fait beaucoup au début, on enlève une partie au

milieu et après, on a un taux de réalisation. Cela ne change rien sur le nombre d'investissements, parce que, ce qui est important, c'est le nombre de millions d'euros que l'on met sur la table.

Je rappelle tout de même une chose intéressante : 75 % de nos investissements servent à nos entreprises. Cela signifie que, lorsque nous mettons 12 M€ de plus, nous mettons 75 % au moins tout particulièrement pour des entreprises locales. Quand je n'entends pas la droite se satisfaire de cela, c'est surréaliste. Votre discours est surréaliste. Vous devriez vous satisfaire et nous remercier d'avoir augmenté l'investissement. Deuxièmement, nous augmentons l'investissement en nous désendettant. Nous augmentons l'investissement depuis le début du mandat en baissant l'endettement. Je trouve que c'est assez intéressant en ce moment au vu des débats tenus au niveau national. Certains dans la salle ont explosé l'endettement. Les mêmes nous disent qu'ils sont de très bons gestionnaires, des virtuoses de la gestion. Ils ont explosé l'endettement. Nous ferons un petit calcul à l'occasion. Depuis le début des années 80, qui a augmenté le plus l'endettement entre la droite et la gauche ? Vous serez assez surpris. Comptez. Je vais compter aussi. Je vous préviens tout de suite, comptez aussi, y compris sur les deux derniers gouvernements. L'épisode Macron, qui est en train de nous dire qu'il faut mieux gérer, cela a été le Zorro de l'endettement. Donc, arrêtons un certain nombre de choses.

Nous sommes partis sur ce mandat avec une augmentation de l'investissement pour pouvoir répondre, comme l'indiquait tout à l'heure Pascale BILLEREY, à des besoins primordiaux pour notre population sur les crèches, sur les écoles, sur le sport, sur la culture, sur un certain nombre de points, tout en ayant un endettement qui diminue sans augmentation de la fiscalité. Je tiens à remercier toute la majorité municipale de cet excellent projet qui s'est réalisé et j'ose espérer que les Bisontins sauront en tirer parti et nous satisfaire dans quelques mois de ce très bon bilan.

Mme LA MAIRE.- Je crois que Pascale BILLEREY veut répondre.

Mme BILLEREY.- Oui, je voulais préciser que, lorsque je prépare une intervention en Conseil Municipal, je ne travaille pas sur des approximations et ce que je dis relève d'une personne. Je vais donner mes sources. Il s'agit de Sabine PLOU, du CNRS (Centre National de Recherche Scientifique). Ce n'est pas Pascale BILLEREY qui prétend dire ce qu'elle raconte sur les cahiers de doléances. Je comprends que vous ayez du mal à ouvrir ces cahiers de doléances. Je vous incite à aller sur le site du CNRS, « Cahiers de doléances : ce que les Français ont dit ». Je vous conseille d'aller regarder. Mes propos reflètent exactement ceux tenus par cette chercheuse qui a eu l'occasion d'ouvrir ces cahiers. Jamais je ne me permettrais de dire des choses que je ne vérifie pas. Quand je vous vois raconter des faits divers de la vie de Besançon sans vous appuyer sur des choses qui sont beaucoup plus factuelles... Parce que, dans ce cas-là, je peux vous dire aussi toutes les rencontres que je fais sur mon quartier avec le positif, le négatif du Conseil Municipal, passer une heure à raconter tout cela. Non, quand je dis quelque chose, je l'appuie sur une posture scientifique, pas sur des fake news. Vous pouvez compter sur ma parole.

De plus, je vous rappelle tout de même que je fais partie de l'éducation et que, dans l'éducation, on a appris à se former à l'esprit critique, à être capable de discerner des informations justes et fausses et quand il y a des choses qui nous paraissent cruciales à transmettre à des habitants, je pense que là, c'était quand même l'occasion de le dire ce soir, d'autant plus dans ce contexte politique où l'on montre bien qu'il y a quand même des gros soucis. Je vous invite à ouvrir ces cahiers et à enfin entendre ce que les gens nous racontent. Les ouvriers, les paysans, tous figurent tous dans ces cahiers. Allez-y. Je vous invite.

Mme LA MAIRE.- Merci. La parole est à Anthony POULIN.

M. POULIN.- Je vais apporter des éléments complémentaires, tout d'abord en m'excusant, Messieurs CROIZIER et FAGAUT de vous avoir énervés, puisque le ton est un peu monté, mais factuellement, ce que nous disons n'est en rien une approximation. Je vous invite à lire l'ensemble des pages du compte administratif. En effet, comme Madame la Maire vient de l'exprimer, sur la période et sur l'année 2024 en particulier, nous avons 12 M€ d'investissements en plus que sur la même période du mandat dernier.

Si nous regardons votre indicateur préféré, qui l'est devenu d'ailleurs, qui est celui du taux de réalisation, au cours du mandat dernier, et cela a été rappelé par Christophe LIME, nous étions sur un taux de réalisation similaire : 65 % en 2015, 62 % en 2016, 61 % en 2017, 61 % en 2018. L'année dernière, quel est le taux de réalisation ? 64 %. Si je regarde, et vous avez raison, nous avons des

crédits que nous consommons et nous avons des crédits que nous reportons. Si nous regardons le volume des reports par rapport au volume total des investissements, je suis au regret de vous dire que nous nous sommes améliorés. Lorsque je calcule le pourcentage de reports par rapport aux crédits ouverts, nous sommes à 35 % en 2024, contre 37 % en 2017. Nous avons donc une petite amélioration. Je veux dire par là que nous avons permis, par une gestion que nous assumons pleinement, de réaliser plus en nous désendettant également, puisque, sur la même période, entre 2018 et 2024, notre encours de dette a baissé. Nous étions à 113 M€ en 2018 et nous sommes à 98 M€ aujourd'hui. C'est là également le signe que nous pouvons faire de la transition écologique, de la justice sociale, tout en maîtrisant directement les comptes, puisque nous sommes dans un équilibre, même dans une amélioration de la situation budgétaire de la collectivité au cours de ce mandat, tout en ayant permis d'accélérer les projets.

D'ailleurs, franchement, il suffit d'écouter vos interventions au Conseil Municipal pour s'en rendre compte. Nous réalisons nos investissements, puisqu'à chaque fois que nous creusons, que nous faisons des travaux, vous dites ici qu'il y a des désagréments, qu'il y a trop de travaux, qu'il faut arrêter, etc. En réalité, oui, nos investissements sont à la hauteur des promesses que nous avions faites pendant notre campagne électorale. Nous assumons pleinement et nous continuerons. Je dois vous dire d'ailleurs que le rythme de réalisation cette année s'accélère puisque nous sommes, à la date où je vous parle, à +4 M€ d'investissements cette année par rapport à l'année dernière. Nous poursuivrons jusqu'au bout avec, en ligne de mire, les investissements pour améliorer la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins et accélérer la transition écologique.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? 9 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Très bien.

A la majorité des suffrages exprimés, 9 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 pour le budget principal et le budget annexe Forêts par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint.

Conseiller intéressé : 0

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 41 Nombre de procurations de vote : 12 Nombre de suffrages exprimés : 51

Date de convocation : 11 septembre 2025

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour: 42 Contre: 9 Abstentions: 2

3 - Election d'une nouvelle Adjointe à la Maire (suite)

Mme LA MAIRE.- Avons-nous les résultats du vote ? Je vais vous apporter les éléments :

nombre de votants : 53

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

- nombre de bulletins blancs : 12

nombre de bulletins nuls : 1

- suffrages exprimés : 40

majorité absolue : 21

Valérie HALLER est élue à 40 voix. Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose également d'approuver le principe selon lequel la nouvelle adjointe à la Maire occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'adjointe à la Maire démissionnaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe selon lequel la nouvelle adjointe à la Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjointe à la Maire démissionnaire - 14ème rang - .

Proposition approuvée à l'unanimité

Pour : 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 53

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

Bulletins blancs : 12
Bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés :

Suffrages exprimés : 40 Majorité absolue : 21

Mme Anne VIGNOT, Maire, déclare Mme Valérie HALLER, 14ème Adjointe à la Maire de la Ville de Besançon, celle-ci ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1er tour du scrutin.

4 - Election d'une nouvelle Adjointe à la Maire : Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités mensuelles brutes de fonction

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des indemnités de fonctions votées, par délibération du conseil municipal n°2020/006106 et 2020-006107 du 15 juillet 2020, à la nouvelle adjointe à la Maire. Le nouveau tableau récapitulatif est joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

5- Election d'une nouvelle Adjointe à la Maire : Modification des commissions et représentations

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne Mme Valérie HALLER en qualité de représentante de la Ville de Besançon à l'école maternelle Jules Ferry,
- désigne M. Anthony POULIN en qualité de représentant de la Ville de Besançon à la Société d'Economie Mixte Micropolis,
- désigne M. Jean-Emmanuel LAFARGE en qualité de représentant de la Ville de Besançon dans les structures suivantes :
 - le Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics (CFA BTP),
 - l'école élémentaire Jules Ferry
 - le Lycée Pierre-Adrien Paris,
- désigne Mme Valérie HALLER au sein de la Commission n° 2 « Territoire, résilience, transition écologique »,
- désigne Mme Annaïck CHAUVET au sein de la Commission n° 1 « Finances, Ressources Humaines, Attractivité, Coopération »

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Désaffectation des locaux de l'ancienne école de la Grette

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Je voulais profiter de ce rapport pour parler très rapidement de la rentrée scolaire et pour saluer à nouveau la prise en main et l'écoute de Madame CAULET tout au long de ce mandat concernant l'augmentation des capacités d'accueil en périscolaire. Je la remercie d'avoir vraiment travaillé et permis notamment que le personnel ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) puisse s'impliquer dans ces accueils périscolaires. Est-ce suffisant ? Preuve que non, car il y avait encore 250 enfants sans solution à la rentrée, même si l'objectif que vous vous étiez fixé de 70 % est atteint. Cela montre qu'il va falloir encore poursuivre dans cette direction. Parmi les 200 refus d'inscription, 77 le sont pour impayés — c'était ce qui nous avait été donné en commission —, ce sont 77 familles dont on peut imaginer qu'elles sont en difficultés sociales. Derrière un impayé ou un retard, il y a très souvent une situation de fragilité qui nécessite de l'écoute et de l'accompagnement plutôt que de la froideur d'un courrier administratif. J'aimerais que dorénavant, en plus du courrier qui rappelle à la famille son impayé et qui l'appelle à la régularisation, la Ville prenne contact avec chacune d'elles pour en comprendre les raisons. Je pense que nous pouvons tous partager qu'il n'est pas acceptable qu'un enfant soit privé de repas parce que ses parents ne sont pas en mesure de régler la facture.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Claudine CAULET.

Mme CAULET.- Bonjour. Je vais saisir l'occasion pour vous donner les chiffres actualisés qui sont un peu différents de ceux de la commission, mais dans les mêmes ordres de grandeur. La période d'inscription sur plus de deux mois s'est bien passée. Ce sont 40 % des parents qui ont choisi le portail famille que nous avons largement simplifié et qui a bien fonctionné. Une seule étape était nécessaire cette année, les démarches étaient donc très fluides.

Sur les effectifs scolaires, à ce jour, l'effectif scolaire est stabilisé à 7 566 écoliers dans les écoles bisontines. Nous avons un recul en comparaison avec l'année dernière d'environ 200 enfants. Cela correspond à la baisse de la démographie française que nous connaissons également à Besançon. Quand nous prenons davantage de recul, depuis 2014, nous avons perdu 1 360 enfants, soit 15 %. Nous vivons au niveau local ce qui se passe au niveau national sans surprise.

Sur le périscolaire, qui relève de la compétence de la collectivité :

- le matin, 1 631 admis, 12 refus, tous impayés je reviendrai ensuite sur les impayés ;
- l'après-midi, 4 070 admis, 98 refus, dont 32 pour impayés.

Pour la cantine — si le Directeur de la cuisine était là, il me dirait « non, c'est un restaurant municipal », mais je vais utiliser le mot cantine sans connotation péjorative —, nous avons reçu 5 589 demandes. Nous avons étudié les demandes arrivées jusqu'à environ mi-juillet, même si c'était bien au-delà de la date limite. Ces 5 589 demandes représentent 74 % des enfants inscrits à l'école. Nous constatons encore cette année une augmentation de la demande sociale et sociétale de prise en charge sur la pause méridienne. Il y a 10 ans, les parents d'un enfant sur deux demandaient la cantine. Il y a seulement 5 ans, c'était 70 %. Nous sommes passés à 74 %. Il s'agit d'une évolution sociale. Peut-être que nos tarifs très près des quotients familiaux, qui commencent à 1 € pour finir à 8, et la qualité de ce que nous servons dans les assiettes y contribuent. Sur ces 5 589 demandes totales de cantine, nous avons pu inscrire 5 351 enfants. Cela signifie que 96 % des demandes ont été satisfaites en termes de temps périscolaire (matin et/ou midi et/ou soir et jours de périscolaire). Toutes les demandes présentées dans les temps, donc avant la date limite du 16 mai, ont été satisfaites à 100 % et celles arrivées jusqu'à fin juillet ont été satisfaites parfois partiellement.

Si je vous fais un historique, depuis la dernière année du précédent mandat, nous avons créé 912 places et entre l'année dernière et cette année, nous en avons créé 155. Pour autant, comme vous le disiez, à ce jour, nous avons 238 refus, dont 60 pour impayés et les autres en raison d'un manque de places. Pourquoi manquons-nous encore de places ? Nous avons travaillé sur l'encadrement avec la déprécarisation des animateurs, le recrutement des animateurs, les ATSEM qui deviennent animatrices sur la pause méridienne en maternelle. Nous avons travaillé sur l'achat de repas à l'extérieur pour être en mesure de remplir l'assiette des enfants et le passage en liaison froide. Désormais, il nous manque des mètres carrés. Il faut donc attendre que les travaux avancent. Je pense à l'école Viotte, dont le self ouvrira juste après les vacances de la Toussaint, et à toutes les écoles en rénovation où nous aurons des mètres carrés supplémentaires. L'année dernière, à cette même époque, nous avions plus de 270 refus. Nous en avons 238 cette année, dont 60 pour impayés.

Je vais faire un petit zoom sur les impayés. Nous constatons des familles en impayés. Dès le mois de février, ces familles ont été alertées par un courrier prévenant de l'impossibilité de s'inscrire à la rentrée suivante. Ensuite, ces familles sont orientées vers le trésorier pour qu'elles essaient de négocier avec lui un plan d'apurement et, dans la mesure où le plan d'apurement est signé, même s'il n'est pas complètement suivi, nous considérons que la famille n'est plus en impayés. Dans le courrier pour les familles que vous évoquez et qui peuvent être en difficultés sociales, nous les orientons vers les centres médicosociaux des différents quartiers.

À la rentrée, la question des animateurs est souvent posée. La période de recrutement est encore en cours. Nous faisons du surbooking en termes de recrutement, car nous savons qu'à la rentrée, certains démissionnent, parce qu'ils n'ont pas le bon emploi du temps, parce qu'ils changent de ville, ou autres. Il nous reste à recruter un à deux animateurs pour le matin, seulement 4 pour le midi et seulement 15 pour le soir. Il manque encore 2 AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) à l'Éducation Nationale pour encadrer des enfants avec des notifications de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) sur la période du midi.

Ma petite colère du jour est que certains enfants ont une notification MDPH qui les oriente en IME (Institut Médico-Éducatif), car ils ont besoin d'un encadrement d'IME et ils ne peuvent pas aller dans un premier temps en milieu scolaire. Un certain nombre d'enfants n'ont pas de place en IME et se retrouvent scolarisés dans des conditions qui les mettent en souffrance, qui sont méprisantes pour leurs familles et qui sont au détriment de tout le monde. Franchement, cela m'attriste et cela me met très en colère.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Madame la Maire. Je profite de ce rapport, puisque nous sommes sur la rentrée des classes, pour revenir sur le rôle que Monsieur CYPRIANI a joué le jour de cette rentrée des classes et lui poser la question de savoir s'il est fier, fier de lui, d'avoir envoyé volontairement les agents de la police municipale verbaliser les parents qui, en tant que bons parents, accompagnent leurs enfants le matin de la rentrée. J'aurais aimé avoir son avis sur la question.

Mme LA MAIRE .- Bien sûr, Christophe, je t'en prie.

M. LIME.- Je pense que vous ne participez pas aux Conseils d'École. Dans mon Conseil d'École, c'est demandé systématiquement par tous les délégués et je leur dis bien « faites attention, nous allons envoyer la police municipale et j'ose espérer que ceux qui sont autour de la table ne seront pas verbalisés ». C'est le « foin » autour des écoles et nous sommes systématiquement sur le fait d'une irresponsabilité, de même pour un certain nombre de parents. Vous parliez plus tôt de respect du droit, etc., et en même temps, quand on envoie la police municipale pour faire respecter le droit, vous nous dites que nous sommes des « zozos », il va falloir harmoniser un peu votre discours. Je peux vous assurer que, dans mon Conseil d'École, systématiquement, il m'est demandé de faire intervenir la police municipale. C'est un bazar monstre. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons sécurisé les alentours d'un certain nombre d'écoles, car même avec la police municipale, nous n'arrivons pas à aboutir sur un certain nombre de points. Toutefois, je peux vous assurer que ce que vous êtes en train de dire est demandé dans tous les Conseils d'École.

Mme LA MAIRE.- Merci, Christophe. Tous les élus qui sont en Conseil, et depuis des décennies, le demandent. Excusez-moi, je vais jouer la vieille, mais quand j'étais au Conseil d'École de mon fils — cela fait longtemps —, c'était déjà d'une demande de l'ensemble des parents. Cette incivilité est impressionnante. Chaque fois qu'un parent se permet de déposer son enfant dans les pires conditions, il met en danger l'enfant d'une autre famille. C'est ce qui est en train de se passer. Monsieur CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Vous avez tous très bien répondu, mieux que je ne le ferais. Monsieur BAILLY, de ce que j'ai compris de votre prise de parole, pour vous, il ne faut pas toucher à la voiture. Nous, nous avons un autre raisonnement. La priorité est donnée à la sécurité des enfants. Le jour de la rentrée est bien le jour pour commencer à montrer aux parents qu'ils doivent faire attention et qu'une des premières règles de sécurité est de ne pas s'approcher de l'école s'il y a trop de monde. Ils font quelques mètres à pied, ils se stationnent éventuellement à 100 m quand il y a de la place. Le mieux est encore d'amener les enfants à pied. Cela permet des contacts avec l'enfant, cela permet de

discuter de la journée tranquillement au retour. Évidemment, tout le monde n'en a pas la capacité en termes d'emploi du temps, mais beaucoup de ceux qui viennent en voiture en ont la possibilité et ont la possibilité de faire autrement. De plus, les distances des écoles élémentaires et maternelles sont des distances de proximité, à moins de 5 minutes des logements des parents. Je pense que chacun peut faire un effort pour améliorer la sécurité aux abords des écoles. En tout état de cause, même si cela vous dérange, nous continuerons à procéder ainsi.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci. Monsieur CYPRIANI, une fois de plus, vous nous montrez à quel point vous êtes déconnecté de la réalité de la vie des Bisontins. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas de sécurité aux abords des écoles. Je parle d'un jour bien particulier, qui est le jour de la rentrée. Nous le savons, il y a des mouvements particuliers à cette date bien précise. Qu'est-ce qui vous empêchait d'envoyer la police municipale pour faire de la prévention justement ? Cela vous fait rire, mais cela ne fait pas rire les Bisontins qui paient 135 € d'amende, Monsieur LIME. Cela ne les fait pas rire. Vous qui défendez le pouvoir d'achat régulièrement, je peux vous dire que cela ne les fait pas rire. Il aurait été intelligent certes de sécuriser les abords des écoles, mais par de la prévention.

Mme LA MAIRE.- Monsieur BAILLY, nous ne comprenons absolument pas le raisonnement que vous venez de développer. Nous vous parlons de prévention, de sécurisation, d'éducation. S'adressant à Monsieur BAILLY et à Monsieur LIME qui tentent d'intervenir. Monsieur BAILLY. S'il y a un endroit où l'éducation... Mais Monsieur LIME! Chut! C'est complètement compliqué. Il faudra qu'on m'explique le raisonnement derrière tout cela. Je rappelle tout de même que, lorsque c'est 135 €, cela veut dire que cela correspond à un stationnement grave qui met en danger. Pour les enfants, il est donc normal que nous agissions.

Mme MARTIN.- Merci, Madame la Maire. Je voulais également féliciter les services. L'an passé, j'étais en colère. J'avais soulevé que j'avais rencontré beaucoup de parents qui étaient désolés, qui avaient été prévenus au dernier moment qu'ils n'avaient pas de place. Cette année, j'ai senti beaucoup plus de sérénité. Tout le monde n'a peut-être pas eu de place, mais les choses se sont passées dans un climat beaucoup plus serein. Une rentrée scolaire est un moment important. Permettre à tous les enfants et aux parents de faire des rentrées sereinement est un premier bon

signe pour une année scolaire. Je tenais donc à féliciter les services, même si des progrès restent à faire, mais c'était plutôt dans le bon sens par rapport à l'année passée. Je tenais à le souligner. Merci.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Claudine CAULET.

Mme CAULET.- Je voulais revenir sur le stationnement devant les écoles. Je lis tous les comptes rendus de toutes les écoles. Des fiches remontent jusqu'à moi et je prends la peine de toutes les lire. Je confirme ce que disent les collègues : il existe un besoin de sécurité énorme autour des écoles. Faire appliquer le Code de la Route me semble être assez basique. D'autre part, autour de chaque école, nous avons demandé à notre service d'information géographique de faire des isochrones. Les familles sont à 80 % à 10 minutes autour des écoles. Nous l'avons fait pour toutes les écoles bisontines. Le véhicule automobile n'est donc peut-être pas une obligation pour amener son enfant à l'école.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. Je relève tout de même le fait qu'il y a des problèmes de places dans les IME. Il m'avait semblé que cela avait été annoncé comme étant un engagement du Président de la République quant à la création de ces postes. Si vous pouvez relayer notre demande, cela nous fera bien plaisir. Merci de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la désaffectation de l'ensemble immobilier communal cadastré section IL n°182.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Madame MARTIN.

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Aide au Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPADHE) de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public Bourgogne-Franche-Comté Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mme Pascale BILLEREY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 700 € aux PEP CBFC pour l'action du service d'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) auprès des élèves bisontins dans les conditions susvisées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

9 - Mise à disposition de salariés apprentis animateurs - Avenant de prolongation de la convention entre la Ville de Besançon et le Groupement d'Employeurs Profession Sport Loisirs 25-90

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

M. Abdel GHEZALI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°2 à la convention entre la Ville de Besançon et le groupe PSL 25-90 joint au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant avec le groupe PSL 25-90.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

10 - Accueil des enfants de l'école maternelle Cologne et de l'école élémentaire lle-de-France au restaurant du collège Denis Diderot - Avenant à la convention entre la Ville de Besançon et le Conseil Départemental du Doubs

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'augmentation du nombre d'enfants de la maternelle Cologne et l'accueil de 48 enfants de l'élémentaire lle-de-France au restaurant du collège Diderot,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention initiale établi en conséquence avec le Département du Doubs et le collège Diderot.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11 - Actualisation des « points d'accueil » Agence Nationale pour les chèques vacances (ANCV)

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise à jour des points d'accueil rattachés au compte ANCV de la Ville de Besançon au titre des activités de tourisme et de loisirs (convention n°145031)
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter le Service de Gestion Comptable du Grand Besançon pour procéder à ces mises à jour de l'ANCV

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Aide aux associations sportives - cinquième attribution 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

Mmes Anne BENEDETTO (1) et Françoise PRESSE (1) et M. Damien HUGUET (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution des subventions détaillées ci-dessus dans le cadre des programmes « manifestations, haut-niveau, animations et sport amateur », pour un montant total de 230 726 €, réparti comme suit :
 - o 1 000 € au titre du programme « Manifestations »,
 - o 85 150 € au titre du programme « Animations »,
 - o 16 450 € au titre du programme « Haut Niveau »,
 - o 128 726 € au titre du programme « Sport Amateur »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au Contrat de Développement Sportif de l'ESBF concernant le programme « haut-niveau »,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour l'année 2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats et avenants concernant le programme « animations sportives aide à l'emploi d'éducateurs sportifs ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53 Contre: 0 Abstention: 0 Conseillers intéressés: 3

13 - Etablissements publics culturels - Rapports annuels 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Fort bien.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport portant sur l'activité, les données économiques et les liens entre la Collectivité et les Etablissements Publics Culturels en 2024.

14 - Direction Régie Autonome Personnalisée La Rodia - reconduction du Directeur

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la désignation de M. David DEMANGE comme directeur de la Régie Autonome Personnalisée de La Rodia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Appel à projets « Développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion » deuxième attribution 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions pour un montant total de 9 000 €, à savoir :
 - o 5 000 € à l'association Compagnie Gravitation,
 - o 2 000 € à l'association Improvisation'Ailes,
 - o 2 000 € à l'association Les nouveaux bisons.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2024-2025 à intervenir avec les associations « Compagnie Gravitation », « Improvisation'Ailes » et « Les nouveaux bisons ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 - Convention de partenariat pour le traitement des ivresses publiques et manifestes sur la voie publique de Besançon avec la Direction Interdépartementale de la Police Nationale et SOS Médecins

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la participation de la Ville de Besançon à la convention existant entre la Préfecture, la Direction interdépartementale de la Police Nationale et SOS Médecins,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 - Aide aux associations à caractère médico-social - Attribution 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

M. Hasni ALEM (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 4.000 € à AIDES.
- 1.000 € à ALCOOL ASSISTANCE La Croix d'Or du Doubs section de Besançon,
- 1.000 € à l'APEDA Bourgogne Franche-Comté,
- 7.000 € à l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA : Association Nationale de Prévention en Addictologie 25),
- 1.000 € à l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON,
- 500 € à l'ASSOCIATION BOUDU,
- 750 € à l'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE « CENTRE DU SOMMEIL RESPIR »,
- 2.600 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité),
- 2.000 € à CSAPA SOLEA ADDSEA,
- 600 € à FRANCE REIN FRANCHE COMTE.
- 700 € à JALMALV « Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie » Besançon,
- 500 € à LA NIAQUE,
- 800 € à LYM'PACT.
- 3.300 € à la MJC PALENTE-ORCHAMPS,
- 500 € à ONCODOUBS.
- 750 € à SOURIRE A LA VIE,
- 1.200 € à VIE LIBRE Addictions Alcool section de Besançon,
- 1.800 € à VIVRE COMME AVANT antenne de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

18 - Contrat de Concession de Service Public - Gestion des Accueils de Loisirs et de projets d'animation - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame MARTIN.

Mme MARTIN.- J'aurais aimé avoir un retour et un bilan de Vital'Été et des animations d'été, si nous pouvions avoir un rapide retour sur la fréquentation.

M. GHEZALI.- Sur Vital'Été, André TERZO pourra compléter, puisqu'il est sur ce dossier avec moi. Nous avons eu sur Vital'Été — c'est lié à plusieurs paramètres, mais également à la météo — une hausse de la fréquentation surtout quand il y avait des moments de pluie, où les familles ne pouvaient pas aller dans les piscines. Nous avons eu un retour sur Vital'Été des familles avec toujours autant d'associations qui interviennent. Vous l'avez vu dans les différents rapports que nous pouvons vous présenter, nous accompagnons les associations qui interviennent pendant cette période, en lien évidemment avec notre personnel municipal. Nous avons donc eu une augmentation d'un peu plus de 20 % de la fréquentation sur Vital'Été cette saison. Nous avons toujours continué à essayer de diversifier les activités en maintenant évidemment des activités de qualité. Évidemment, nous le

rappelons toujours, mais c'est important dans cette période-là, il y a la gratuité totale des activités sur Vital'Été.

Je vous en prie.

Mme MARTIN.- J'ai une question par rapport à l'inscription. J'ai vu qu'il fallait s'inscrire 4 jours avant. Est-ce bien ainsi que cela se passe ? J'ai eu des retours de jeunes s'étant rendus sur place et n'ayant pas pu participer aux activités faute de places et qu'il fallait s'inscrire 4 jours avant en ligne. C'était le protocole. Je voulais savoir quel impact cela avait pu avoir.

M. GHEZALI.- Sur certaines activités, évidemment, pour faciliter les activités et le travail des associations, ils peuvent s'inscrire avant, mais en tout état de cause, sur place, ils peuvent venir et participer aux activités. Évidemment, si des activités sont pleines, il se peut qu'un jour, ils ne puissent pas pratiquer telle activité, mais ils peuvent revenir le lendemain. Il y a une volonté de facilitation avec une carte gratuite pour faire en sorte pour nos associations et pour nos personnels qu'ils puissent s'organiser, car cela représente un travail important, et également pour fluidifier les activités. Nous savons en effet que certaines activités sont plus demandées que d'autres. En tout état de cause, nous n'empêchons pas quelqu'un « vous ne vous êtes pas inscrit 4 jours avant. Vous ne pouvez donc pas participer. »

Mme LA MAIRE.- La parole est à André TERZO.

M. TERZO.- Merci, Madame la Maire. Je vais vous donner quelques chiffres que nous avions présentés lors de la commission 3, mais vous n'étiez pas présente, Madame MARTIN. C'est peut-être pour cette raison que vous n'avez pas eu ces chiffres. Nous sommes même allés plus loin, puisque des questions nous ont été posées sur ces chiffres et nous voulions vous apporter des compléments d'information sur le nombre de participants, mais également sur le lieu de provenance des enfants.

Sur Chailluz, nous avons pris volontairement sur 7 semaines, car nous avons ouvert un peu plus longtemps, mais nous avons voulu faire un comparatif exact avec l'année précédente. Ce sont 1 493 participants l'année dernière, 1 965 aujourd'hui, sur Malcombe, 30 243 sur 2024 et 37 948 sur 2025, ce qui équivaut à une progression de 26 %, comme l'indiquait Abdel GHEZALI. La fois prochaine, nous apporterons quelques compléments d'information concernant d'où viennent exactement les enfants qui ont participé.

Pour ce qui concerne les inscriptions, c'est toujours un peu délicat, comme l'expliquait également Abdel, car certaines inscriptions sont effectuées en ligne. Il le fallait pour la simple et bonne raison que les enfants devaient attendre parfois très longtemps pour pratiquer certaines disciplines. C'est pour cette raison que des inscriptions se font. Si des enfants n'ont pas été inscrits, ils peuvent toujours pratiquer la discipline souhaitée s'il y a des désistements.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Je vous remercie de prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2024 relatif à la gestion d'ALSH et de projets d'animation enfance / jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de Concession de Service Public 2021-2025.

19 - Présentation des projets lauréats de la saison 3 du Budget participatif

Mme LA MAIRE.- Avez-vous des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Sur ce rapport, plusieurs points nous ont interpelés. Nous nous en sommes déjà épanchés dans la presse, notamment sur un des rapports concernant la plantation de 3 arbres place Pasteur pour un coût de 50 000 €. Vous avez répondu par presse interposée que les arbres, ce n'est pas ce qui coûtait très cher, que forcément, en soi, c'était l'ingénierie, ce que je peux comprendre. Mais d'une façon générale, cela coûterait bien tout de même 50 000 € pour planter 3 arbres. Monsieur BERTAGNOLI, le problème n'est pas forcément là. Je vous parle, car vous avez répondu dans la presse. Le problème, c'est que derrière, ce projet émane de votre propre collaborateur issu de votre propre groupe politique et comme par hasard et par enchantement, il arrive comme étant le premier projet aujourd'hui arrivant en tête de tous les projets présentés. C'est aussi pour cette raison que nous vous avons demandé les votes, comment ils ont été positionnés et réalisés. Or, nous n'avons toujours

pas reçu ce décompte. C'est vrai que cela nous questionne très fortement sur ce problème, à mon avis, d'impartialité du processus de sélection qui a pu être mis en œuvre.

Ensuite, un autre phénomène intervient. C'est dommage, Madame BRAUCHLI n'est pas là. J'ai été très surpris de voir le 12 septembre dernier un directeur de service en pleine réserve électorale s'exprimer dans la presse au travers de ce projet et de dénoncer certains projets que nous pouvions porter. En l'occurrence, ce même directeur de service a appelé dernièrement à la délation. Je ne sais pas s'il était en mission commandée par les élus. Je ne sais pas s'il n'a pas entendu ce que la Direction Générale avait pu évoquer à l'intention de tous les agents de la collectivité sur ce devoir de réserve en période électorale. Qu'un directeur de service s'exprime de la sorte m'a tout de même assez fortement surpris. Je ne savais pas qu'il faisait de la politique.

Sur le volet « autres projets », 10 000 € seront positionnés en direction de la boutique Jeanne-Antide (BJA), avec ce vélo-cargo qui va aller distribuer du café, des aliments pour les publics en fragilité sur le secteur Battant ou même plus largement. Ce coût nous questionne aujourd'hui en tant que tel. Nous nous posons également d'autres questions. Quels sont fonctionnements et frais de fonctionnement seront engendrés ? Ce vélo sera-t-il mis à disposition de la boutique Jeanne-Antide ? Auquel cas, est-ce une subvention orientée d'une autre manière ? J'aimerais avoir des éléments sur ce sujet.

J'ai un autre sujet toujours par rapport au secteur de Battant. Laurent CROIZIER en a fait état précédemment. Je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, le vélo-cargo soit une des priorités des habitants de Battant. Vous vous en doutez bien, Laurent CROIZIER en a fait état. J'ai été assez surpris de vos réactions tout à l'heure lorsque vous disiez avoir honte qu'un élu puisse s'exprimer de la sorte. Non, ce sont les habitants qui le disent! Ce sont les habitants de Battant qui n'en peuvent plus. Je pose aujourd'hui la question : faut-il conserver la boutique Jeanne-Antide sur le secteur de Battant ? Je vous donne la réponse : non! Il faut déplacer la boutique Jeanne-Antide. Elle ne peut plus aujourd'hui être au cœur de ville, car elle amène une problématique de nuisance du quotidien sur le secteur Battant. Que cela vous déplaise ou non, c'est posé.

J'ai une autre question concernant le projet n° 19 et le mobilier pour pique-niquer sur les places. Combien de bancs et de mobiliers urbains allez-vous mettre square Saint-Amour ? Parce qu'aujourd'hui, il y a des demandeurs square Saint-Amour pour avoir des tables pour pique-niquer, pouvoir séjourner et être en position nocturne.

Enfin, vous avez publié cet arrêté interdisant l'accès de 23h à 6h. Laurent CROIZIER en a fait état tout à l'heure et c'est pour cette raison que je n'ai pas voulu rebondir à ce moment-là. Que de temps perdu! Pourquoi n'êtes-vous pas à l'écoute aujourd'hui des Bisontins au quotidien et de ce que nous pouvons vous remonter?

En fin de compte, nous avons le sentiment que ces projets sont vraiment déconnectés de ce que souhaitent les Bisontins quartier par quartier. J'aurais pu parler de la fresque sur le secteur de Champagney. Cela revient à ce qu'il se passe à Battant. À Battant, les gens vivent l'enfer. Les habitants de Battant vivent vraiment l'enfer! Je pense qu'ils vous ont fait état de tout cela. Vous ne les écoutez pas. Vous ne les entendez pas. Nous aimerions avoir un bilan, même s'il est prématuré de le faire, de ces médiateurs positionnés aujourd'hui sur le secteur de Battant à 280 000 €, pour voir quelles sont exactement leurs actions positionnées dans le cadre de leur mission.

Mme LA MAIRE.- Avez-vous d'autres questions ? Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Maire. Je profite de ce rapport pour intervenir en général à propos des instances participatives dans notre ville, plus particulièrement pour ce qui concerne les Conseils Consultatifs des habitants et les Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires de la ville, dont la loi Lamy fait obligation. Faire le bilan de ces instances me semble nécessaire en cette fin de mandat. Sont-elles maintenues dans tous les secteurs? Comment fonctionnent-elles? Dans quelle mesure sont-elles accompagnées pour être de véritables espaces de participation et des forces de proposition? Il est en effet essentiel que les travaux de ces instances participatives soient mis en avant et que ces instances ne soient pas réduites à un rôle d'affichage. Les Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires constituent une obligation légale dans le cadre de la Politique de la Ville. Sont-ils pour autant partie prenante dans l'élaboration, le suivi et l'expertise du Contrat de Ville?

La première mission de ces Conseils Citoyens est de favoriser une évaluation partagée en garantissant l'expression des habitants dans leur diversité, au côté des associations et des acteurs économiques des quartiers prioritaires. Or, les retours que j'ai pu avoir sur le terrain sont plutôt critiques. Hormis le Conseil Citoyen de Planoise, les autres seraient actuellement « gelés », terme employé par les habitants eux-mêmes. Ils ne sont ni sollicités ni conviés. Ce manque étant constaté, comment relancer leur dynamique ? Comment redonner aux habitants leur rôle de partenaires garanti par la loi pour coconstruire les projets au sein de leur quartier ? Ce sera une entreprise démocratique à véritablement relancer dans la perspective du prochain mandat afin que l'implication des habitants soit réelle. Il en va de la crédibilité de ces structures, voire du respect de la loi, donc de la reconnaissance de ces instances comme force de proposition et d'initiative, d'autant plus dans les quartiers où les fragilités sociales, culturelles nécessitent une volonté politique démocratique renforcée. Merci.

Mme LA MAIRE.- Je vais donner la parole à Kevin BERTAGNOLI. Excuse-moi, tu devais faire une présentation et je ne t'ai pas donné la parole immédiatement.

M. BERTAGNOLI.- Je mélangerai ma présentation avec les réponses adressées directement à Monsieur FAGAUT. Je ne suis pas intervenu sur la polémique autour de Raphaël ENTHOVEN. J'en profite pour rappeler que la liberté d'expression revient aussi à ne pas censurer ni bloquer vos opposants politiques qui souhaitent échanger avec vous sur vos réseaux sociaux depuis deux ans. J'espère peut-être que pendant cette période électorale, vous nous permettrez de regarder le florilège de commentaires que vous publiez toutes les semaines.

Concernant le budget participatif, depuis 3 ans, nous avons décidé de mettre en place un droit nouveau à la Ville de Besançon, celui de décider directement d'une partie du budget de la Ville, un droit qui dit que la citoyenneté ne se limite pas à un bulletin de vote tous les 6 ans. C'est un droit qui commence dès 16 ans sans condition de nationalité pour permettre à chacun quel que soit son âge, son parcours ou son quartier, de devenir acteur ou actrice de la transformation de la ville. Non, Monsieur FAGAUT, les projets ne se font pas comme par enchantement. Cette année encore, les Bisontines et les Bisontins ont été au rendez-vous du budget participatif. En effet, 164 projets ont été proposés par les habitantes et les habitants. Ce sont plus de 4 200 votants, 12 600 votes mobilisés dans les bureaux fixes et dans les actions de vote itinérantes. Ce sont plus de 1 000 jeunes, 1 votant sur 4. Je suis désolé, mais au moment où l'on dit que les jeunes se désintéressent de la politique et de la vie publique, nous avons 1 000 jeunes qui ont participé à ce budget participatif. Ce n'est pas un vote « comme par enchantement ».

Au-delà de ce vote, c'est aussi tout un écosystème de participations et de démocratie participative qui s'est mis en place, avec un appui majeur de nos partenaires sur le terrain. Ce sont plus de 20 partenaires sur le territoire et je peux en citer quelques-uns : le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), l'école de la seconde Chance, l'association Pari, la Mission Locale, l'association Unis-Cité, l'ADDSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent), l'ASEP (Association Sportive et d'Éducation Populaire), Miroirs du Monde. Je peux aussi parler de la résidence sociale de l'Agora, de la Maison Relai du Pré, de la Maison Relai de l'Autre Toit, de la résidence autonomie des Cèdres et des Lilas. Monsieur FAGAUT, quand vous attaquez le budget participatif, vous attaquez aussi tous ces partenaires qui nous font confiance et qui font confiance en cet outil.

Les chiffres ne sont pas anodins. Ils témoignent d'un vrai élan démocratique bien vivant et d'une envie profonde de participer à la vie de la cité. C'est un droit nouveau pour les Bisontins, je le dis depuis 3 ans. Mais interrogeons-nous. Depuis 3 ans, quels droits nouveaux les Françaises et les Français ont-ils obtenus ? Nous vivons une époque où les démocraties sont fragilisées, remises en cause, parfois attaquées. En effet, 52 % des Français considèrent aujourd'hui qu'il n'y a pas de quoi être fier de notre système démocratique. Je pense que ce n'est pas une fatalité. Face au déclin démocratique, cela doit passer par des droits nouveaux comme ce budget participatif. C'est faire le choix de donner notre confiance en tant qu'élus aux citoyennes et aux citoyens, le droit qui permet aux habitants de proposer, de voter et de coconstruire la vie de la cité.

Concernant les personnes qui peuvent déposer un projet, Monsieur FAGAUT, vous avez pu relire, faire la lecture du règlement intérieur de notre budget participatif, règlement intérieur qui a d'ailleurs

été voté par les membres du Conseil Municipal en 2021 si je ne m'abuse. Dans ce règlement intérieur, il n'est pas interdit à des agents de la Ville de déposer des projets et de voter pour les projets, puisqu'ils sont électeurs de Besançon, et que derrière, au-delà de cela, nous n'avons pas souhaité créer une forme de liste noire des agents en interdisant aux agents d'avoir ce droit de vote. Nous respectons le droit de vote aux élections représentatives. Nous respectons également le droit de vote dans les formats participatifs.

Sur la question des 10 000 € de la BJA, vous dites que cela aurait pu être une subvention et que ce n'est pas la priorité. Je suis désolé, mais un certain nombre de personnes, nombre que je vérifie tout de suite, considèrent que si, c'est une priorité. En effet, 588 Bisontines et Bisontins considèrent que c'est une priorité pour la ville de Besançon. Je vous invite à aller échanger avec eux sur les marchés lors de la prochaine campagne électorale pour aller vérifier si effectivement, le social n'est pas une priorité pour les Bisontines et les Bisontins. En tout cas, le contraire a été démontré lors de ce vote du budget participatif.

Concernant les bancs, et plus globalement les budgets, les lieux fixés, évidemment, tout cela est au conditionnel. C'est à la fois une évaluation faite par nos services, et lorsque vous contestez les sommes et les prix annoncés, vous contestez finalement le travail de nos services à la Ville de Besançon. Nous faisons le choix de leur faire confiance en considérant qu'ils ont l'expertise pour le faire. Mais j'entendais avec Monsieur BAILLY que même sur les questions de DSTP (Direction Sécurité et Tranquillité Publique), vous avez une expertise sur tous les sujets. Nous sommes finalement dans l'époque des experts. Dont acte. Allez interroger également les services en considérant qu'ils ont mal fait leur travail. Vous savez mieux que les autres ce qui est bon pour les Bisontines et les Bisontins. J'en veux pour preuve ce qui est ressorti sur votre site Internet sur lequel vous dites que vous allez faire du participatif, ce qui m'a vraiment interrogé.

J'entends que tout le monde désormais veut faire du participatif. Or, n'est pas participatif qui veut. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'au niveau national, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été mise en place. C'est une autorité indépendante qui, par ailleurs, a été attaquée notamment par votre parti dernièrement à l'Assemblée Nationale. Vous disiez que l'organisation de « Besançon maintenant » se veut participative, favorisant les échanges entre les membres et la complémentarité de leurs points de vue. Dont acte, on ne parle pas des habitants, on ne parle que des membres de « Besançon maintenant ». Au sein du groupe, chacun a son mot à dire et les décisions seront généralement prises en commun accord. Toutefois, en cas de discorde ou de désaccord persistant, Ludovic FAGAUT, en tant que chef, aura le dernier mot. Si c'est cela votre conception de la démocratie, évidemment, nous ne la partageons pas.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je suis très surpris d'apprendre ce jour que le projet de végétalisation de la place Pasteur a été porté par un collaborateur d'un groupe politique. Cela m'étonne et cela pose question au regard du fait que le budget participatif doit être un dispositif neutre et évidemment populaire. L'apprendre ce soir me perturbe, car certes, ce n'est pas interdit, mais je pense que je l'aurais fortement déconseillé à notre collaborateur justement pour promouvoir la participation des citoyens de l'ensemble de la ville, et particulièrement de ceux qui n'ont pas forcément l'habitude de s'exprimer, et je n'aurais pas réservé ce dispositif finalement à quelqu'un qui est déjà impliqué politiquement. Cela pose la question d'un conflit d'intérêts, d'une influence politique sur ce dispositif. Ce projet a été voté. Il faut donc respecter la démocratie.

Même si la question de la végétalisation de cette place ne se pose pas, le coût interroge, et ce à juste titre, car nous devons veiller à la bonne gestion et la bonne utilisation de l'argent public. En effet, 50 000 € pour 3 arbres, je peux vous dire que cela fait grincer beaucoup de dents dans les quartiers. Nathalie BOUVET avait proposé elle aussi durant les dernières élections municipales d'autres solutions, dont les coûts sont nettement moindres et qui offrent beaucoup plus d'avantages.

Pour finir, Monsieur BERTAGNOLI, j'ai aimé votre citation « n'est pas participatif qui veut ». Je me souviens d'une réunion publique à la CCI pour les habitants du quartier Battant à qui vous aviez interdit de poser des questions directement. Il fallait qu'ils les envoient par SMS, ce qui m'avait terriblement choqué et ce qui avait terriblement choqué les habitants. Oui, vous avez raison, n'est pas participatif qui veut.

Mme LA MAIRE.- Tout cela est à géométrie variable. Il faudrait que nous organisions un atelier sur la révision du Conseil Municipal et sur la cohérence des propos tenus, parce que d'un côté, on parle de liberté d'expression, de liberté du vote citoyen et d'un autre, on explique d'un seul coup qu'il y a conflit d'intérêts. Je rappelle tout de même que lorsqu'il y a conflit d'intérêts, cela veut dire qu'il y aurait un bénéfice direct pour la personne qui propose une action comme la plantation des arbres. En même temps, cela me fait penser à l'architecte HUNDERTWASSER qui disait que si l'on mettait des arbres dans les maisons, on serait assuré qu'ils paient leur loyer, qu'ils nous apportent des bénéfices, etc. Vous rejoignez la pensée écologiste de cet homme remarquable des années 70. Je vois que vous considérez que finalement, on aurait un bénéfice qui mettrait en conflit d'intérêts de planter des arbres, parce que c'est ce que vous êtes en train de dire. Or il n'y a pas de conflit d'intérêts. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

En plus de cela, vous êtes en train d'expliquer qu'il y a des règles, qu'il faut être neutre, etc. Il y a une réunion publique à laquelle vous êtes invité et d'un seul coup, en tant qu'élu, vous prenez la parole, vous vous opposez aux règles proposées à cette réunion publique, puisque vous aviez pris la parole à ce moment-là. S'adressant à Ludovic FAGAUT qui tente d'intervenir. Vous aviez dit que vous ne trouviez pas logique... Vous trouviez tous que c'était anormal que cela se passe de cette manière. Finalement, vous considérez que parfois, les règles doivent être tenues et parfois, elles ne doivent pas l'être. Les personnes qui viennent à une réunion publique savent comment elle va s'organiser et elles acceptent les règles.

Je reviens sur la question des arbres. Je voudrais réaffirmer ce qui a été dit par un directeur qui connaît très bien son métier et qui sait exactement ce que veut dire de planter un arbre et de le planter dans les meilleures conditions pour qu'il ait les meilleures conditions pour vivre et pour vivre longtemps, très longtemps. Je le dis, parce qu'un arbre a pour vocation de vivre très longtemps. On l'a dit et redit. Lorsqu'on plante un arbre, on a l'intention aussi d'éviter d'être obligé de l'arroser, puisqu'on sait que par exemple, les mises en pot nécessitent un arrosage. Le coût de fonctionnement dont vous parlez est très net. On va se dire très gentiment et très clairement que ce qui a été exposé n'est pas politique, mais technique. On a un service qui sait exactement ce qu'il fait et qui vient avec des réponses techniques adoptées dans la majorité des villes quelle qu'en soit la couleur, si je puis me permettre de le dire de cette façon. Je trouve assez étonnant que l'on remette en cause l'expertise de nos agents. Tout à l'heure c'était la police, aujourd'hui ce sont les espaces verts. Vous remettez en cause en permanence l'efficacité de nos services, ce que je trouve vraiment délicat.

J'entends des réflexions comme quoi des arbres meurent sur la place de la Révolution. Oui, sur 41 arbres, 38 sont vivants, mais on regarde les 3 arbres morts. Vous auriez dû venir à la manifestation cet après-midi, parce que vous auriez vu que les manifestants se mettaient à l'ombre des 38 arbres. Vous voyez qu'ils ont déjà leur fonction même s'ils sont encore petits.

Je vous propose de donner la parole à Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER.- Merci, Madame la Maire. Je voudrais réagir aux propos de Ludovic FAGAUT. Je ne vais pas revenir sur le fond du sujet, mais j'invite chacun dans cette assemblée à faire preuve de vigilance lorsque l'on parle des agents de la Ville de Besançon. Il est tout de même de notre devoir en tant qu'élus, en tant qu'employeurs de tous ces agents, de ne pas les mettre devant l'assemblée et de ne pas jeter leur nom en pâture. On parlait tout à l'heure de protection fonctionnelle. Il s'agit effectivement de cela. Il y a eu des mouvements sociaux. Vous nous avez interrogés plusieurs fois. Vous comprenez bien qu'en assemblée, il est important que chacun respecte aussi le travail des agents. À plusieurs reprises durant ces derniers conseils, vous avez cité nominativement des agents de la Ville de Besançon. Que vous reprochiez des choses aux élus politiques et aux idées que nous pouvons proposer pour la Ville, c'est une chose. Mais attention à chacun et à chacune de ne pas remettre en cause leur travail.

Il s'agissait là en l'occurrence — Madame la Maire est revenue sur le sujet — d'une réponse technique de quelqu'un qui connaît très bien le sujet et qui a pu expliquer ce qui coûtait cher. D'ailleurs, c'est très bien, puisque vous l'avez-vous-même souligné en disant que ce n'est pas l'arbre en tant que tel qui coûte cher, mais c'est bien tout le travail qu'il y a à faire notamment sur les réseaux. C'est bien d'éléments techniques dont on avait besoin pour ce débat que vous avez soulevé. Je vous appelle donc toutes et tous à un peu plus de mesure lorsqu'il s'agit de nommer des agents, de commencer à émettre des commentaires sur les agents de notre collectivité.

Mme LA MAIRE.- J'ajoute surtout que lorsqu'un agent a demandé la protection fonctionnelle, vous avez demandé si elle était bien mise en application pour les agents. Nous vous demandons donc le respect. Y a-t-il d'autres questions ? Madame BILLEREY.

Mme BILLEREY.- Je crois que le quartier Battant est évoqué quasiment à chaque Conseil Municipal d'une façon complètement catastrophique, quartier dont les habitants viennent me voir en demandant quand on donnera d'autres aspects de ce quartier. Du côté des enseignants, ils se félicitent de la présence des médiateurs dans la rue Champrond et ils plébiscitent vraiment leur action. Je voulais tout de même le dire ce soir. Je n'ai pas osé le faire au début, mais je voudrais dire qu'ils sont en train de se mettre au travail. Nous aurons très rapidement un bilan de tout ce qu'ils font, mais je peux vous dire que les instituteurs m'ont remercié de cette présence.

Du côté des Bains Douches, ce serait nier toute leur action. Ils font un accueil formidable à tous les gens du quartier. Ils proposent de nombreuses activités, ce qui crée un espace d'échanges, de concertations, de consultations. Allez-y! Voyez l'ambiance qu'il y a dans ces Bains Douches.

Au niveau du collectif éducatif de la Ville que nous avons mis en place, un travail de mobilisation des familles est en train de se faire sur le projet éducatif pour bien connaître toutes les structures qui existent dans ce quartier. Nous regardons comment encore mieux accompagner ces familles avec les enseignants.

Du côté du quartier plus globalement, les bornes et les épiceries de nuit ont provoqué un apaisement du quartier avec le changement d'horaires. Je tenais à le dire, parce que moi aussi, j'ai des retours d'habitants dans ce sens. Allez voir la convivialité qui existe le vendredi soir dans ce quartier. Les parents ont décidé de se réunir place Marulaz tous les vendredis soir avec leurs enfants. Il y a même des enseignants. C'est un moment de détente, d'échanges, les enfants jouent encore ensemble après la classe. C'est un vrai espace de vie. Je crois qu'il n'y en a pas beaucoup comme celui-là sur la ville de Besançon. Je voulais le dire ce soir, parce que cela commence à bien faire de toujours critiquer ce quartier.

Du côté des enfants, j'ai la délégation « ville amie des enfants ». Il se trouve qu'il y a un projet mené par le périscolaire de l'école Arènes. Les enfants sont en train d'œuvrer sur ce quartier pour l'améliorer avec des actions très fortes, y compris en rencontrant bientôt le directeur de la boutique Jeanne-Antide pour discuter de leur ressenti sur ce sujet. Il s'agit de faire en sorte qu'il y ait des espaces où les gens se comprennent et s'entendent. Ils sont aussi en train de voir que certains endroits leur sont très agréables, ce qu'ils revendiquent aussi. Ils adorent leur quartier, les jardins partagés, la place où ils peuvent jouer ensemble. Bref, j'ai tout un inventaire de paroles d'enfants autour de ce sujet et nous pouvons faire confiance au périscolaire pour que sur ce temps, ils travaillent. Je peux vous dire que je suis allée les rencontrer, mais le temps passe tellement vite pour eux qu'ils ne parviennent même pas à faire tout ce qu'ils ont à faire dans leur temps périscolaire.

J'aimerais bien que l'on apporte aussi des nuances lorsque l'on est ici et que l'on est élu plutôt que de toujours faire tramer que sur cette ville, il n'y a que des problèmes de sécurité, que rien ne va, que c'est l'horreur. Non! Je ne dis pas qu'il n'y a aucun problème sur notre quartier, mais un véritable travail de fond est en train de se faire et j'estime qu'il faut le valoriser ici au lieu de toujours revenir à la case départ. Depuis de nombreux conseils, j'entends toujours la même chose, alors que c'est impossible. Nous avons travaillé et nous continuons de travailler. Franchement, arrêtez d'être toujours dans du sécuritaire pour du sécuritaire. Nous sommes aussi dans l'éducatif, dans la prévention, dans l'éducation, dans la convivialité sur ce quartier.

M. GHEZALI.- Sur ce sujet, par rapport au quartier Battant, Monsieur FAGAUT, vous dites qu'il faudrait déplacer la boutique Jeanne-Antide. C'est toujours pareil. Où la déplacer? Je pense que si cette boutique n'était pas présente, la situation serait peut-être d'autant plus difficile, catastrophique, parce qu'elle est située aussi au centre-ville pour des questions de mobilité de ces publics, de structures qui pourraient se trouver à proximité. Vous dites « non », mais je le dis.

Nous l'avions déjà dit, mais je voudrais vous rappeler une chose. Vous dites que vous y êtes attaché. Vous avez pris l'exemple du vélo-cargo. Le vélo-cargo correspond à une demande faite par la structure. Évidemment, ce n'est pas ce vélo-cargo qui va régler tous les problèmes de sécurité, mais il n'empêche que s'il a été demandé, c'est qu'il y a un vrai besoin d'aller au contact, de boire un café, et

d'échanger. Certes, ce n'est pas une action demandée par la Ville, mais par la boutique Jeanne-Antide qui donne plein de sens.

Vous nous dites que nous n'y mettons pas de moyen, nous vous avons dit que nous y avons remis 200 000 ou 250 000 € par an pour ces médiateurs. Je vous rappelle également que le Département a supprimé des éducateurs de rue sur ce secteur et vous venez nous dire ici que nous ne faisons rien concernant les problèmes de sécurité. D'un côté, vous venez nous dire en Conseil Municipal qu'il faudrait en faire plus, et d'un autre, au Département, vous supprimez des éducateurs de rue. Évidemment, on n'oublie pas tout le travail avec la police municipale, la police nationale, les structures associatives et c'est important. Mais ici, vous nous dites que nous n'en faisons pas assez pendant qu'au Département, vous supprimez des postes.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Merci, Madame la Maire. Concernant la démocratie participative, j'aimerais bien qu'un jour, on nous fasse un bilan du Conseil des Sages dont nous n'entendons plus jamais parler d'autant plus qu'un Sage m'a dit qu'ils avaient fini à 3 au dernier mandat. Ce serait bien de savoir ce qu'il s'y passe un jour et qu'on ne parle pas uniquement de ces projets...

Mme LA MAIRE.- Excusez-moi, mais au dernier mandat, rappelez-moi qui s'occupait de la démocratie participative et qui s'occupait du Conseil des Sages. Je crois que c'était vous.

Mme LEMERCIER.- Pour le Conseil des Sages, c'était moi. Mais à la fin, il y avait encore du monde, et je ne parle pas du dernier mandat. Visiblement, cela a changé il y a peu de temps. C'est ce que m'a dit un Sage, mais peut-être qu'il ment!

Mme LA MAIRE.- Marie, peux-tu apporter une réponse ?

Mme ÉTÉVENARD.- Je constate un regain d'intérêt pour la démocratie participative à quelques mois des élections. Monsieur FAGAUT, vous dites que vous êtes présent sur les quartiers. Nous n'avons pas arrêté d'être présents sur les quartiers depuis 2020. Nous sommes présents sur les quartiers en difficulté. Nous sommes même 3 élus à habiter le quartier Battant. J'étais moi-même avec Monsieur HUGUET avant-hier à une initiative citoyenne au 97 pour un diagnostic par le bas où il a été évoqué différentes idées créatives. Personne n'a évoqué ce que vous suggérez. Vous dites que vous portez la parole d'un quartier. Cela questionne!

Madame ROCHDI, vous avez dit beaucoup de choses sur les Conseils Citoyens, que ce soit sur l'inscription des Conseils Citoyens ou sur les QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) de la loi Lamy en 2014. Il y a eu différentes tentatives. Le tirage au sort n'a pas fonctionné. C'était beaucoup d'effets d'annonce. Nous nous sommes requestionnés auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour la politique de la Ville qui est moribonde. Monsieur CROIZIER, votre groupe politique voudrait faire disparaître les agences de la sorte alors qu'elles ont un rôle essentiel.

S'agissant des éléments qu'ils nous ont donnés, dorénavant, il n'y a plus de tirage au sort. Le préfet qui devait énumérer la liste de la constitution de chaque Conseil Citoyen n'est plus en charge de le faire. Il nous a été reprécisé que les habitants qui le constituaient devaient évidemment porter la parole du plus grand nombre, qu'il devait aussi y avoir la parité entre les hommes et les femmes et que les membres devaient habiter dans le quartier stricto sensu de l'Iris, puisqu'on doit éviter de porter la parole, par exemple d'habitants propriétaires qui ne voudraient pas exclusivement perdre la valeur de leur bien immobilier. C'est évidemment parce que nous cherchons aussi à donner la parole à ceux qui ne la prendraient pas et nous devons les accompagner.

Je précise que le Conseil Citoyen de Planoise fonctionne, parce qu'en réalité, il s'est constitué en association. Je rappelle que la liberté d'association est possible tout le temps. C'est ce que fait le 97 à Battant. Chaque personne qui veut se constituer en association pour porter une parole est en mesure de le faire librement, même à l'aube des prochaines élections municipales. En fonction des nouveaux élus qui seront en place au Contrat de Ville, donc des services partagés, il est prévu d'accompagner la constitution de ces Conseils Citoyens. Je précise que lors des deux sessions de réunions publiques que nous avons faites avec les agents de quartier dans chaque quartier, nous avons réévoqué cette loi, et pourtant, nous n'avons pas eu énormément de sollicitations. Lors du prochain mandat, les

services du Contrat de Ville seront amenés à accompagner la constitution de ces Conseils Citoyens afin que le plus grand nombre puisse s'exprimer.

Ma collègue Pascale BILLEREY a parlé des parents. J'espère qu'une garde d'enfants sera possible sur place, parce qu'il est important que les parents puissent s'exprimer. Ils ont beaucoup de choses à dire. Il faudrait également accompagner la prise de parole. À Battant, la prise de parole est assez aisée, mais il faudrait pouvoir encourager les personnes qui n'ont pas l'habitude de la prendre pour parler de sujets pragmatiques, du quotidien, puisque c'est bien ce que nous défendons. C'est le service auprès des habitants au quotidien.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Tout d'abord, une chose est assez choquante dans certaines interventions. Je veux parler du doute posé quant à l'honnêteté et la probité de la manière dont les choses se passent, en particulier en lien avec la démocratie participative. Quand j'entends des élus dire « comme par hasard, c'est le dossier porté par quelqu'un qui travaille avec vous à la Mairie, qui a été mis en avant », qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce à dire que l'on a bourré les urnes ? Il faut faire attention à ce que l'on dit, surtout dans une enceinte comme celle du Conseil Municipal. Il faut arrêter de mettre ce type de chose dans la tête des gens, ou alors dites les choses de manière claire et dites « oui, je vous accuse nommément d'avoir bourré les urnes ». Dites-le! Ne faites pas comme cela, en disant d'un côté « comme par hasard » et d'un autre « je ne l'ai pas dit ». Je trouve totalement irresponsable ce que vous mettez dans la tête des gens quand on a des responsabilités et quand on veut avoir des responsabilités. Je trouve cela complètement irresponsable.

Par ailleurs, on peut penser ce que l'on veut de ces projets, et même dans la majorité, on peut être en désaccord avec certains d'entre eux. Mais ce n'est pas la question. En effet, le principe, c'est que les Bisontins choisissent et qu'ils votent. Ces projets émanent du vote des Bisontins et des Bisontines. Le fait de dire que ces projets sont illégitimes pose question. C'est vrai qu'au niveau national, on a beau voter aux élections législatives, à la fin, c'est la même politique. C'est peut-être une habitude pour certains, mais cela me semble extrêmement problématique et je trouve que cette vision des choses augure mal de si vous avez des responsabilités à ce niveau.

S'agissant de la boutique Jeanne-Antide, je n'y reviens pas, mais le fait de dire qu'il ne faut pas qu'elle soit dans cette rue, mais qu'elle soit dans d'autres quartiers, c'est dire « cachez cette misère que je ne saurais voir ». Mais où la met-on ? Il n'y a pas de souci. C'est pareil à chaque fois pour beaucoup d'autres choses. Lorsqu'il y a la question des gens du voyage, c'est la même chose, il faut les mettre ailleurs. Être critique, c'est facile, mais être concret ne l'est pas.

Enfin, je ne savais pas que c'était aussi le cas de Kevin BERTAGNOLI, mais la question de la censure peut se poser. Depuis 2 ans, je suis bloqué sur tous les réseaux d'un certain nombre d'élus ici présents, ce qui pose question, car je pense que c'est compliqué de savoir ce qu'il se passe, d'avoir un débat démocratique quand on ne sait pas ce qu'il se passe. Les seules personnes que j'ai bloquées sont celles qui m'ont menacé de mort. A priori, je n'ai menacé de mort personne ici. Cela pose donc question. Certains disent que Besançon mérite mieux. En effet, Besançon mérite mieux que des personnes qui sont en train de dériver tout doucement vers la droite extrême et ces mêmes personnes sont en train de « ciottiser ».

Mme LA MAIRE.- Qui souhaite intervenir ? Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI.- J'entends bien que la participation citoyenne n'est parfois pas évidente, que certains habitants ont du mal à se mobiliser pour plusieurs raisons. J'entends bien la proposition que vous avez faite quant à imaginer une garderie pour que les parents puissent participer, notamment les mamans. Cette idée est très intéressante. C'est le travail d'un service de démocratie participative d'aller chercher des idées pour pouvoir mobiliser les habitants pour qu'ils soient acteurs. C'est le cœur de la Politique de la Ville, du Contrat de Ville. Il s'agit de mettre l'habitant au milieu des projets et mobiliser autour de l'habitant. Il ne s'agit pas de faire pour lui, mais plutôt avec lui. Je me pose donc la question aujourd'hui. Comment resituez-vous cette participation des habitants dans les quartiers ?

J'entends que le Conseil Citoyen de Planoise s'est constitué en association et qu'il fonctionne. Sur Battant, visiblement, il y a une petite participation. Mais sur le restant des quartiers de la Politique de

la Ville qui sont plus nombreux actuellement dans ce nouveau Contrat de Ville, comment récupérezvous cette participation citoyenne ? Si vous dites que c'est une défaillance de la part du préfet, l'État est bien signataire du Contrat de Ville. Il est donc partenaire. Je pense que la discussion est très facile avec lui.

Mme LA MAIRE.- Je constate qu'il y a toujours des leçons, surtout de la part des élus qui étaient précédemment dans les mêmes fonctions. C'est donc intéressant de voir que finalement, c'est un constat d'échec. C'est ce qui m'étonne toujours. Je donne la parole à Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Madame la Maire. De nouveau sur le sujet de la boutique Jeanne-Antide, si Jeanne-Antide THOURET nous entendait, elle serait surprise. Pourquoi ? Monsieur FAGAUT, vous parlez de son déplacement, ce que l'on peut interpréter de plusieurs façons. Mais il est peut-être important de rappeler que tout un système d'une politique sociale a été mis en place, notamment sur ce quartier pour accompagner les personnes les plus vulnérables. La proposition des habitants et de la boutique est de proposer des leviers, des solutions très pragmatiques pour améliorer et pour répondre aux besoins de cette population très vulnérables. Ce maillage territorial sur ce quartier est intéressant, parce qu'en face de la boutique on a le 115. Plus haut vers la gare, on a l'accueil de nuit d'urgence. Place Flore, on a aussi des accueils d'urgence. C'est donc réducteur de dire « on va la déplacer » sachant qu'elle est reliée de fait à tout un ensemble de structures et que tout un maillage social, éducatif a été pensé. Bien sûr, il y a aussi des centres médicosociaux dans le quartier. Attention peut-être à ce terme qui a sans doute été dit trop rapidement.

Je rejoins les inquiétudes et commentaires de mes collègues aussi. Il ne faudrait pas que l'on entende derrière « il faudrait chasser les pauvres du centre-ville » ou « il faudrait nettoyer le centre-ville ». Je le dis d'autant plus que dans ce quartier, il y a un enjeu de maintien de la mixité sociale, que l'on est face à un risque de gentrification et qu'il y a vraiment des enjeux en termes de logement, d'accès aux services et qu'il faut les maintenir. Il est donc hors de question de suivre la proposition que vous avez fait un peu rapidement sans doute, parce que toute cette politique sociale s'est construite et elle fonctionne. Je pense que nous devons aussi entendre les besoins que nous remontent les professionnels.

De plus, il a été dit — je le rappelle — que d'autres collectivités ont fait le choix de diminuer les moyens, notamment concernant des postes d'éducateur de prévention en moins. Il y a aussi un autre élément que nous n'avons pas encore abordé ce soir, je me permets de le dire. Il concerne au Fort Griffon. On voit que lorsqu'il y avait une activité dans ce lieu, cela avait une répercussion très intéressante sur le quartier, avec des professionnels qui allaient dans ce quartier, qui allaient manger au restaurant, qui consommaient, qui se baladaient. Comme vous le voyez, c'est un ensemble. On ne peut pas dire « je déplace un bout du puzzle ». Il s'agit de voir comment penser ce quartier plus globalement. Je crois que mes collègues ont très bien rappelé qu'il y a des enjeux de discussion, des discussions à poursuivre, que des éléments intéressants s'y passent.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Madame VIGNOT, pensez-vous que, puisque nous avions des responsabilités lors du dernier mandat, nous n'avons pas le droit de poser des questions sur les dossiers ?

Mme LA MAIRE.- Ce n'est pas ce que j'ai dit!

Mme ROCHDI.- Alors, expliquez-moi.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose d'en parler en dehors du Conseil Municipal. Je vous dis seulement que je suis étonnée de voir les constats que vous faites alors que vous savez très bien, parce que vous avez participé à des discussions qui ont eu lieu au niveau national, que ces Conseils Citoyens n'ont malheureusement pas trouvé la bonne voie pour fonctionner. Planoise est tout à fait exceptionnel, extraordinaire et nous sommes très heureux que cela fonctionne aussi bien. Si l'on n'est pas en capacité les uns les autres de faire le bilan de ce que l'on a vécu soi-même en tant qu'élu en responsabilité, c'est dommage de revenir et finalement de reporter l'échec sur ceux qui essaient de trouver d'autres voies et d'autres façons de travailler. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Bien sûr qu'il faut poser sur la table la question du déplacement de la boutique Jeanne-Antide. On a le droit de réfléchir quand on a des responsabilités. Ne me dites pas que la question ne s'est jamais posée dans vos services, puisque je sais que c'est le cas. Ne feignez pas la surprise. Il est normal, quelle que soit la politique que l'on appréhende, de poser toutes les options sur la table, et notamment celle-ci. J'ai encore eu il y a quelques jours une habitante de Battant au téléphone qui me disait ne plus arriver à dormir, que c'est problématique pour elle, qu'elle a rencontré un médiateur dans la rue en lui évoquant la situation d'un sans domicile fixe, et la réponse que lui aurait faite le médiateur est « ce n'est pas de notre ressort ». Les médiateurs en place doivent-ils encore être formés ? Si s'occuper de la médiation notamment avec les personnes sans domicile fixe n'est pas de leur ressort, je ne sais pas à quoi sert un dispositif à 790 000 € sur 3 ans. Je réaffirme le montant.

Oui, bien sûr, il faut se poser la question du déplacement de la boutique Jeanne-Antide, si c'est possible ou non. Il faut la travailler évidemment avec les personnes concernées, c'est-à-dire les personnes qui agissent au quotidien. J'entends les éléments que vous donnez. S'il y a déplacement, ne faut-il pas la déplacer à plusieurs endroits ? Parce que justement, il faut bien que ces personnes soient accompagnées et il n'est pas question de les repousser dans un coin ou de les faire disparaître. Non, elles existent et il faut s'en occuper. En tout cas, on ne peut pas nier la problématique que pose la présence de cette boutique pour le climat et la sérénité du quartier. Il y a des problèmes dans ce quartier. Mais il n'y a pas que des problèmes — Madame BILLEREY, vous avez raison de le mentionner. Il ne faut pas oublier les sujets qui vont bien. Néanmoins, on doit traiter tous les sujets, dont évidemment celui-ci.

Mme LA MAIRE.- Qui souhaite intervenir ? Madame MICHEL.

Mme MICHEL.- J'ai écouté avec attention l'ensemble des débats. Monsieur le Député, je suis très surprise de vous entendre être ému que quelqu'un dorme dans la rue, ce qui perturbe effectivement les riverains. Mais j'espère qu'au niveau national, vous remontez le manque de places d'hébergement d'urgence dans notre ville, comme dans de nombreuses villes. Voilà ce que je voulais dire. J'en profite aussi pour ajouter, parce que vous savez que Loge.GBM a un parc important dans ce quartier, que nous avons aussi fait un effort malgré des moyens financiers limités. Je vous répète que vous n'avez pas toujours supprimé la réduction du loyer solidarité qui nous impacte à la fois dans notre capacité d'investissement et de rénovation. C'est du concret et cela améliorerait la vie. Nous avons des habitants et nous avons déployé un chef de secteur pour être au plus près des réclamations des riverains. Mais nous avons besoin de relai au niveau national. Le discours, c'est bien, mais nous avons besoin d'actes.

Mme LA MAIRE.- Merci. Nous sommes en train de parler de choses concrètes. Par conséquent, Monsieur le Député va pouvoir remonter des demandes très concrètes au ministère. Je suis sûre qu'il sera capable de dire les choses vécues au plus près du terrain, puisqu'il est question du terrain. Tout à l'heure, on parlait de précision. Nous sommes bien d'accord, Monsieur le Député. Dès demain, je peux vous trouver des témoignages de toute nature. Si je prends une personne, elle va vous donner son sentiment; j'en prends une autre qui va vous donner le sien. Si c'est ainsi que l'on construit une vision politique, excusez-moi, mais c'est compliqué d'imaginer que l'on puisse travailler de cette façon, et cela n'enlève rien aux propos des uns et des autres. C'est simplement que de là à en tirer une conclusion, une vision politique pour améliorer la vie quotidienne des habitants, je trouve cela assez incroyable.

Pascale BILLEREY disait précédemment combien, lorsque l'on habite Battant, on sait ce qu'il s'y passe, on connaît les difficultés. Je reprends l'exemple de la place Marulaz qui a une vitalité exceptionnelle. Je le dis tout simplement et c'est important. Nous souhaitons que l'ensemble du quartier Battant soit conquis par cette dynamique exceptionnelle, parce qu'il le mérite et il ne mérite pas d'être montré du doigt comme c'est fait régulièrement dans cette instance.

M. CYPRIANI.- C'est bien d'écouter les personnes qui s'adressent à vous, Monsieur CROIZIER. Mais votre travail est tout de même d'essayer d'approfondir, de comprendre de quoi il s'agit. Lorsque cette personne vous dit « ils m'ont dit que ce n'était pas de leur ressort », n'avez-vous pas essayé de creuser pour savoir ce qu'ils ont dit précisément ? Dans ce cas-là, vous réfléchissez et vous retravaillez la question avant d'en parler en Conseil Municipal. Lors de la prochaine séance, vous aurez aussi le droit de vous exprimer, même sur ce sujet.

Pour en revenir au travail des médiateurs sociaux, c'est effectivement leur travail d'être en contact avec toutes les personnes qui en ont besoin dans l'espace public, en particulier les personnes en errance. Ils entrent en contact, ils dialoguent, ils essaient de calmer les esprits lorsqu'ils s'échauffent, ils régulent les conflits, ils expliquent leur rôle, ils demandent aux personnes qui seraient tentées de faire du bruit, de se calmer, etc. En revanche, ils ne pourront pas gérer le problème de pauvreté des personnes et ce ne sont pas des travailleurs sociaux. Ils renvoient aux services spécialisés, ce que nous vous avions expliqué lorsque nous avions présenté le dispositif.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Maire. Monsieur CROIZIER, dans vos interventions ce soir en Conseil Municipal, et je reviendrai aussi sur celles que vous avez faites en Conseil Communautaire, vous êtes désormais le spécialiste du grand déplacement, c'est-à-dire que vous vouliez déplacer l'aire des gens du voyage à la Malcombe pour y faire du stationnement. Dans votre intervention, il n'y avait aucune proposition pour retrouver un autre lieu digne et correct pour accueillir ces personnes. Ce soir, vous voulez déplacer la boutique Jeanne-Antide alors que ma collègue Aline CHASSAGNE vous a expliqué qu'il y avait une cohérence d'ensemble dont vous ne semblez pas tenir compte. Je m'aperçois aussi que ce soir, Monsieur FAGAUT et vous êtes bien en phase dans vos interventions, car vous vous renvoyez gentiment la balle sur les sujets, ce qui ne me surprend pas par ailleurs sur ce point.

Mme LA MAIRE.- Kevin, souhaites-tu intervenir?

M. BERTAGNOLI.- Finalement, on a déjà le début d'un programme pour 2026. C'est un très beau programme : »nous savons mieux ce qui est bon pour vous, les Bisontins ». Vous choisissez qui vote, vous censurez les autres. Vous choisissez ce qu'ils doivent voter, ce qui est prioritaire dans les quartiers et vous virez les pauvres, « cachez cette misère que je ne saurais voir ». Monsieur CROIZIER, c'est honteux de dire que la boutique Jeanne-Antide pose problème. Un monsieur qui était derrière vous il n'y a encore pas si longtemps aurait été hérissé d'entendre de telles horreurs et il aurait « braillé » en Conseil Municipal. Je pense qu'il nous regarde de là-haut.

On me posait la question du devenir des instances participative, histoire de ramener le débat sur la démocratie participative. Je rappelle que nos instances ont une évaluation annuelle, que ce soit les Conseils Consultatifs d'habitants ou le Conseil des Sages. Une évaluation se fait à chaque fois en fin de mandat par les membres eux-mêmes. L'idée est d'améliorer systématiquement l'instance sur le mandat suivant. Évidemment, la loi nous oblige à ce que le mandat des instances et celui des élus se terminent en même temps. Elles se termineront donc en janvier 2026 et ce sera l'occasion aussi de faire un gros bilan de nos instances, et même plus globalement, de ce que nous avons pu faire en termes de démocratie participative.

Monsieur FAGAUT, vous m'aviez posé la question du détail des votes. Je ne comprends pas, parce que la demande a été faite par un monsieur, Monsieur GUILLAUME, et j'avais cru comprendre que c'était un simple citoyen. On en avait entendu parler dans la presse bisontine comme un simple citoyen et finalement, vous relayez sa demande. Je pense qu'il doit y avoir un lien. Cela doit probablement être la même personne. Dans tous les cas, nous avons la réponse. J'ai demandé à ce que l'on y travaille et à ce que l'on y réfléchisse. Vous savez très bien que sur la question des données, notamment des données personnelles, il y a un gros enjeu. Vous avez d'un côté la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui vient protéger votre droit à avoir accès à tous les documents publics produits par les collectivités et de l'autre, la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés) qui vient vous protéger en tant qu'individu sur vos données personnelles. Évidemment, on ne peut pas fournir ces données n'importe comment pour la seule raison que seules les personnes habilitées et concernées peuvent les recueillir. De notre côté, nous avons fait le travail en interne de la Mairie auprès de la déléguée à la protection des données. J'ai demandé également à ce que l'on saisisse la CADA pour avoir un avis qui viendra confirmer tout cela.

En revanche, via notre plateforme, nous sommes en mesure de donner un identifiant unique anonymisé qui est généré par la plateforme et qui permet de repérer chaque votant, la date et l'heure du vote, ainsi que les différents projets qui ont été votés. Cela permet à la fois de vérifier qu'il y a bien le nombre de votants prévus, le nombre de votes par projet tout en gardant un anonymat strict pour nos différents votants. Je précise que cet anonymat n'a pas forcément été engagé par l'intégralité des

votants. En effet, si vous allez sur la plateforme « ateliers citoyens » — j'ai l'impression que ce n'est pas forcément votre cas —, vous pouvez voir le détail des votes soit sur des comptes anonymisés à la demande des gens, soit sur des comptes que les gens ont souhaité laisser publics. Vous pouvez ainsi retrouver l'intégralité des votes sur cette plateforme, tout comme vous pouvez retrouver les bilans de nos instances participatives, puisque nous essayons régulièrement de faire des articles pour mettre en valeur ce qui est fait lors de nos concertations et lors du travail de nos instances.

Tout cela pour vous dire que finalement, cette polémique devrait se résumer à une seule question. Vous avez lancé la question du déplacement de la BJA. Pour moi, il est hors de question que la BJA quitte Battant. J'ai envie de vous demander si vous voulez supprimer le budget participatif. Derrière cette polémique, la volonté est claire : remettre en cause un dispositif populaire à Besançon, retirer un droit démocratique accordé aux habitantes et aux habitants pour revenir à une gouvernance plutôt verticale, centralisée, verrouillée, autour d'un seul chef qui décide. On parle ici d'un budget participatif populaire, donc forcément un peu gênant quand on veut gouverner sans le peuple. C'est donc le retour de ce que l'on appelait à une époque « l'agribashing ». On a eu le « greenwashing ». Là, vous avez le « citizenwashing ». On parle de démocratie participative, mais finalement sans savoir ce qui sera fait de leurs paroles et de leurs votes.

Mme LA MAIRE.- Pardon, mais nous avons quelques règles. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci de me redonner la parole pour ma deuxième intervention. Monsieur BERTAGNOLI, je vais vous rassurer. Sur la démocratie participative et le budget participatif, il n'est pas question d'annuler quoi que ce soit. Je ne sais pas pourquoi vous lancez cette rumeur. C'est simplement une question d'éthique. Je reviens sur le fond du dossier. Votre collaborateur privilégié qui s'occupe de votre groupe dépose aujourd'hui un dossier, qui vous correspond bien, pour un montant de 50 000 €. On ne parle pas d'une petite somme. Je pense qu'en tant que responsable politique et en tant qu'éthique d'engagement démocratique, vous auriez dû dire non. Point à la ligne! C'est juste cela. Il n'y a pas de question de remise en cause même du fond du projet en lui-même. Le fond du projet, c'est plus par rapport au coût qui interroge aujourd'hui bon nombre de citoyens, qui m'a interrogé en priorité et qui, derrière, m'a interrogé sur la question de l'éthique. Je pense que sur ce sujet, vous auriez bien dû réfléchir avant.

Monsieur GHEZALI et Madame l'Adjointe en charge de la culture, je ne vais pas vous répondre sur la partie départementale. Je vous répondrai quand vous connaîtrez le dossier bien correctement, et par la suite, on pourra aller sur le fond du dossier, parce que vous n'en maîtrisez pas forcément l'ensemble des contours.

Madame AEBISCHER, évidemment que je me questionne. Quand je vois dans l'Est Républicain un placard d'une demi-page d'un directeur de service qui s'exprime sur des projets politiques en pleine période de réserve, évidemment que je me questionne. Lorsque le 3 septembre, on reçoit un email de Monsieur le DGS nous disant qu'il a fait un rappel au fonctionnement dans le cadre d'une campagne électorale en direction de tous les directeurs de service, évidemment que je me questionne. Il a beau avoir une technicité, et c'est pour cela que j'ai demandé s'il était en mission commandée par un élu, évidemment que cela me questionne. Qu'un directeur de service prenne des positions politiques dans un journal local alors que l'on est en pleine période de réserve, cela m'interroge.

Monsieur BERTAGNOLI, vous parlez de démocratie participative. Rappelez-vous ce que le président du Conseil Citoyen de Planoise vous a dit en pleine réunion publique. Il vous a dit textuellement : « arrêtez de penser pour nous ce qui est bon pour vous ». Il vous a dit cela en pleine réunion publique sur Planoise, car les habitants en ont « marre » aujourd'hui que vous pensiez pour eux ce qui est bon pour vous au quotidien. Arrêtez de nous le renvoyer aujourd'hui. Évidemment que nous posons la question de la boutique Jeanne-Antide. Nous ne sommes pas d'accord et nous avons le droit de ne pas être d'accord. Mais aujourd'hui, un des points sensibles du quartier Battant concerne bien la concentration autour de la boutique Jeanne-Antide de tous ces problèmes du quotidien avec des personnes vulnérables que je ne nie pas. Nous ne le nions pas, mais aujourd'hui, il faut se poser cette question au quotidien. C'est tout de même une pénétrante au cœur de ville pour ceux qui arrivent de la gare et c'est la dernière image qu'ils ont lorsqu'ils en repartent en passant par Battant.

Madame BILLEREY et Madame ÉTÉVENARD, il y a de grosses difficultés sur Battant. Certes, il y a des réussites par le tissu associatif, ce que je ne néglige pas. Mais oui, aujourd'hui, les habitants vivent l'enfer à Battant. Ce que nous vous faisons remonter, ce ne sont pas des « fake news »,

contrairement à ce que vous nous faites penser. C'est la vérité. Allez les voir. Allez les rencontrer. Vous en rencontrez certains, je ne dis pas le contraire, je ne le nie pas et vous y habitez certainement. Mais derrière, allez échanger avec les personnes. Elles vont vous le dire. Aujourd'hui, c'est l'enfer à Battant. J'ai rencontré dernièrement l'auto-école Girardet au-dessus de la rue Battant. Quand ils ont le matin des excréments devant leur vitrine, lorsque la dame qui travaille au sein de l'auto-école a peur pour sa fille, parce que sa fille se fait suivre, tout cela se passe dans Battant et cela ne se passe pas ailleurs. C'est leur quotidien. Lorsque square Bouchot un peu plus haut, certains sont alcoolisés et se battent à longueur de journée et à longueur de soirée, c'est le quotidien des habitants de Battant aujourd'hui. Vous ne pouvez pas le nier en tant que tel. Oui, il faut se poser toutes ces questions. C'est légitime aujourd'hui que des élus municipaux mettent ce dossier sur la table.

Pour conclure, Monsieur BERTAGNOLI, vous nous faites la leçon sur la démocratie participative. J'attends toujours une réponse à mon courrier du mois d'avril 2024 pour pouvoir mener une réunion publique sur le quartier Battant en juin 2024. Je n'ai jamais eu de réponse. Or, j'ai fait deux courriers.

Madame VIGNOT, j'attends toujours une réponse à ma possibilité de visiter le Centre Technique Municipal (CTM). Je vous ai fait deux courriers en début d'année. J'attends toujours une réponse pour pouvoir faire cette visite.

Après, vous nous faites l'apologie de la démocratie participative. Je pense qu'aujourd'hui, vous feriez bien de balayer devant votre porte pour savoir comment cela se passe.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU.- Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais revenir sur la question de la boutique Jeanne-Antide et rappeler à Messieurs CROIZIER et FAGAUT une promesse qu'avait faite Emmanuel MACRON en 2017 qui était « personne ne dormira à la rue d'ici la fin de l'année si je suis élu ». La réalité, c'est que la politique menée par les gouvernements que vous avez soutenus ces dernières années a conduit à l'inverse, puisque désormais, on a une société qui précarise, qui divise, qui stigmatise, qui augmente les inégalités. On a des politiques nationales qui ont conduit à enrichir les plus aisés, à appauvrir les plus pauvres d'entre nous. Finalement, tout cela n'est pas sans lien avec les conséquences que l'on retrouve à Besançon.

Monsieur CROIZIER, dans votre intervention en début de Conseil Municipal, vous indiquiez « l'idéologie se fracasse sur le mur des réalités ». J'ai l'impression que pour le coup, vous le démontrez en ce qui vous concerne sur cette politique sociale que vous n'avez pas menée. Cela m'amène à penser que la meilleure façon de soutenir la boutique Jeanne-Antide, c'est de changer de politique nationale et d'avoir des orientations différentes.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. Soyons pragmatiques. Monsieur SOURISSEAU, vous avez raison. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. Très bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal approuve la liste des projets lauréats de la saison 3 du budget participatif pour un montant total de 252 000 euros, pour en permettre la réalisation effective.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseiller intéressé : 0

20 - Rapport social unique - données 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Pardon, il s'agit de prendre acte.

M. FAGAUT.- Oui, il s'agit de prendre acte. C'est vrai que c'est un rapport exhaustif, assez instructif sur le fonctionnement et l'évolution de la ville, notamment sur le volet RH. Sur le volet des ressources humaines, il est toujours important de rappeler ici qu'à votre arrivée, en 2020, nous étions à 1 647 agents et nous sommes passés à 2 111 agents aujourd'hui, avec une augmentation quasiment de plus de 20 M€ de cette masse salariale en matière de fonctionnement sur notre budget principal, ce qui est non négligeable. Je pense que c'est important de pouvoir le rappeler. On peut constater

également un nombre important de postes de policiers municipaux encore non pourvus aujourd'hui, puisque vous les affichez au nombre de 13. C'est effectivement un métier en tension, mais je pense qu'aujourd'hui, toutes les garanties ne sont pas données par notre municipalité pour pouvoir faire venir des personnes qualifiées sur notre territoire pour renforcer nos effectifs de police municipale.

Je me suis arrêté sur des chiffres un peu plus précis. Je ne sais pas s'il faut dire « CQFD » (ce qu'il fallait démontrer), mais à mon avis, ils sont aussi symptomatiques de la politique que vous avez pu porter depuis le début de ce mandat. Aujourd'hui, c'est une collectivité qui n'est pas forcément attractive en tant que tel, avec de la souffrance au travail, ce que nous font remonter régulièrement les agents, avec des approximations politiques, ce que l'on voit régulièrement. Ces chiffres sont les suivants : 858 agents ont eu au moins un jour d'arrêt de travail en 2020, ils sont 1 350 en 2024, soit 57 % d'augmentation et je ne parle que des maladies ordinaires. Sur le volet de jours d'absence des emplois permanents, ils sont passés de 22 300 jours à 33 800 jours, soit 52 % d'augmentation en tant que telle. Aujourd'hui, il y a un véritable problème sur le fonctionnement interne au sein de notre collectivité. Les agents que nous pouvons croiser et avec lesquels nous échangeons nous disent ne pas se sentir bien au travail, ce que prouvent ces indicateurs. Ils nous disent aujourd'hui qu'il y a un flou sur les trajectoires politiques données. On nous dit également que la collectivité n'est plus attractive.

Je voudrais avoir votre retour par rapport à tout cela. Ces indicateurs ne trompent pas quant à une problématique de fonctionnement au sein de notre collectivité.

Mme LA MAIRE.- Nous allons vous apporter des éléments de réponse. Je constate dans cette instance combien il y a une forme de déni général à voir que notre société traverse des difficultés. Il s'agit en particulier de la question d'un mal-être existant. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il traverse l'ensemble des métiers. Je le constate aussi de la même façon dans le monde de l'entreprise, même chez les chefs d'entreprise. Monsieur FAGAUT, si vous nous dites qu'aujourd'hui, il y a quelque chose qui est du domaine du malaise, vous allez m'étonner, parce que lorsque l'on ne cesse d'avoir des propos tels qu'ils sont tenus ici, consistant à proposer un horizon le plus noir possible pour mettre tout le monde dans une tension alors que la géopolitique est des plus alarmantes, que nous traversons à nouveau une crise sociale et économique, si vous êtes étonné, c'est que vous ne suivez pas non plus l'annonce faite par le gouvernement qui était de considérer qu'en 2025, ce serait l'année de la question de la santé mentale. Oui, un certain nombre de mal-être existent.

Pour autant, dans notre collectivité, le travail pour s'assurer que l'on puisse améliorer en permanence non seulement les conditions de travail, mais aussi les revenus, a été mené de façon absolument exemplaire, parce que jamais nous n'avons apporté d'amélioration en matière de revenus, par exemple, à de nos agents, jamais nous n'avons vu la collectivité travailler à une égalité, une équité telle que cela a été travaillé pour qu'effectivement, nous puissions nous assurer que nous étions bien dans une justice sociale prioritairement dans notre ville, dans nos collectivités, que ce soit la ville, le Grand Besançon ou le CCAS! Il faudra qu'un jour, vous regardiez cela de près, car jamais cela n'a existé depuis 30 ans. Jamais! Je conçois que cette trajectoire est difficile à avoir, parce qu'en même temps, nous avons des dotations attribuées sans considérer qu'il faut compenser les problèmes d'inflation, que nous avons de nouvelles règles qui arrivent, qui font peser sur la masse salariale, ou des changements d'indice qui étaient nécessaires.

Si vous prenez en considération ces trajectoires qui ont été adoptées par votre gouvernement, que ce soit à vous, Monsieur FAGAUT, ou à vous, Monsieur CROIZIER, assumez ce que vous faites et l'impact que vous mettez sur les collectivités. Assumez le fait que vous êtes en train de créer une injustice sociale profonde, avec des mesures sociales qui font que les gens sont dans la rue et qu'ils demandent que soit reconnu le travail qu'ils ont fait. La première demande des agents est que leur travail soit reconnu et considéré. Or, ce n'est pas ce que vous faites dans les mesures que vous prenez. Je suis désolée de vous le dire. Regardez les choses en face !

Élise, je vous donne la parole.

Mme AEBISCHER.- Merci. C'est toujours plus simple quand on est dans une bataille de chiffres que vous posiez vos questions en commission. En effet, le Rapport Social Unique comporte un grand nombre de pages et on peut parler de chiffres très différents. Vous parlez du nombre d'agents qui ont

eu au moins un arrêt de travail en maladie ordinaire, et vous êtes revenu sur 2020. Je rappelle aussi que nous parlons bien des statistiques sur le nombre d'agents qui ont connu au moins un jour d'arrêt de travail pour maladie ordinaire sur emploi permanent, ce que vous dénoncez assez fréquemment. Nous avons considérablement augmenté les effectifs des emplois permanents, parce que nous avons mené une vraie politique de déprécarisation. Nous pouvons parler des 300 animateurs, mais nous pouvons parler aussi d'une centaine de postes aussi bien au Département Éducation, de serveurs, d'ATSEM ou encore dans la culture. Effectivement, entre 2020 et 2023, la base sur laquelle on se penche sur les différents chiffres augmente considérablement. Entre 2020 et 2023, c'était 24 %. Je n'ai pas le montant entre 2020 et 2024 pour les agents supplémentaires qui rentrent dans cette appréciation. On se dit qu'il y a eu un boom en 2023.

Vous pouvez aussi noter et dire à haute voix dans notre assemblée que le nombre d'agents qui ont connu au moins un jour de maladie est en diminution en 2023, puis en 2024.ce boom s'explique aussi par des raisons statistiques. Vous avez ensuite une diminution. Vous pouvez donc peut-être en tirer quelques conclusions et dire que les agents sont peut-être légèrement moins absents. J'aimerais bien que vous le disiez à haute voix également.

Je ne vais pas contredire que certains agents soient peut-être en souffrance dans leur travail aujourd'hui à la Ville de Besançon. Il en existe, mais nous avons aussi des agents satisfaits, ce que je voudrais aussi vous entendre dire. Nous avons la chance de mener tous les deux ans un baromètre social. En effet, une étude statistique est faite et le nombre de répondants est de plus en plus important année après année, ce qui permet de poser aux agents différentes questions. Je suis à votre disposition pour qu'en Commission n° 01, nous puissions vous présenter l'intégralité des grandes lignes de ce baromètre social. Il est intéressant de voir que sur les 1 892 agents, que ce soit pour la Ville de Besançon, GBM et le CCAS qui ont une même politique des ressources humaines, 92 % d'entre eux trouvent leur travail intéressant, 86 % d'entre eux ont le sentiment de travailler utilement, 90 % d'entre eux trouvent que leur travail a du sens, 86 % des agents affirment être fiers d'appartenir à la collectivité. Évidemment, malheureusement, ce chiffre n'est pas de 100 % et je pense qu'il serait utopique aujourd'hui d'arriver à un tel taux. Lorsque vous remontez des cas d'agents en mal-être du travail, j'aimerais aussi que vous reconnaissiez que nous avons des agents fiers de faire leur travail dans cette collectivité, qui ont des conditions de travail leur permettant d'exercer ces missions dans de bonnes conditions et qu'ils peuvent y trouver un sens.

Le rapport social unique présenté année après année est intéressant, puisqu'il nous permet de faire des comparatifs entre 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. Mais surtout, nous attendons beaucoup de faire un travail aussi entre les différentes collectivités, parce que la même nomenclature est proposée à toutes les collectivités. C'est dommage qu'au niveau de l'État, cela arrive avec un peu de retard. Je crois qu'en ce moment, ils sont en train de faire un bilan sur l'année 2022. Nous avons donc une lecture à peu près appropriée. Il est intéressant de voir où nous nous plaçons, où il y a des dynamiques nationales auxquelles la Ville de Besançon peut s'identifier. Par exemple, nous avons des études qui montrent qu'entre 2021 et 2023, il y a une augmentation de 25 % des jours... mais je n'ai plus le chiffre en tête. C'est pour cette raison que je trouve plus intéressant que nous les ayons en commission. Justement, dans cette réponse, je vous avais sorti des études nationales qui montrent une crise de l'absentéisme sur l'année 2023 dans la fonction publique territoriale. C'est donc intéressant de voir qu'il y a la situation locale, la situation nationale, si nous sommes dans les grandes tendances de ce qui se passe au niveau national, si nous sommes plutôt sur des particularités locales.

Ensuite, en tant qu'employeur, il est intéressant de se demander si cela concerne certains secteurs plus que d'autres, s'il y a des tranches d'âge sur lesquelles les gens sont plus malades que les autres. D'ailleurs, il serait intéressant de voir que notre rapport social unique, nous avons, notamment en termes d'arrêt pour longue maladie, une population vieillissante dans notre collectivité, et une population de plus de 60 ans qui voit augmenter son nombre d'agents en longue maladie, ce qui peut peut-être nous interroger sur nos politiques au niveau locales et sur nos politiques au niveau national lorsque nous avons une réforme des retraites qui va mener les travailleurs de nos collectivités à travailler de plus en plus tard alors que nous voyons bien par ces chiffres au niveau local, comme au niveau national, que ce sont les populations les plus à même à être en arrêt maladie. Ce travail est long et fastidieux. Je vous ai invité plusieurs fois à ce que nous puissions en parler en Commission n° 01. Je peux évidemment répondre à vos questions en Conseil Municipal. Mais puisque nous parlons de chiffres et de tableaux, je pense qu'il serait intéressant de prendre un peu plus de temps. Je répondrai ainsi à toutes vos futures questions en Commission n° 01 pour aller plus précisément.

Arrêtez de dépeindre, comme vous l'avez fait pour la ville, une collectivité qui irait très mal, avec des quartiers où il y aurait juste du grand banditisme et finalement, assez peu de choses positives. Nous avons aussi une responsabilité en tant qu'employeurs. Vous avez aussi une responsabilité en tant qu'élus de porter un message positif sur la collectivité employeuse. Cela ne veut pas dire que nous nous cachons les yeux des différentes problématiques. Néanmoins, nous avons chacune et chacun une mission, celle de l'attractivité de nos métiers, l'attractivité de la fonction publique. Je crois que toutes les collectivités aujourd'hui sont face à ce grand enjeu d'attractivité de la fonction publique. Le nombre de personnes qui veulent passer les concours de la Fonction publique est en diminution et le nombre de personnes qui envisagent le parcours classique dans la Fonction publique est également en train de diminuer, ce que vous retrouvez chez nous, comme dans d'autres collectivités qui se trouvent ne pas être très loin d'ici.

Mme LA MAIRE.- Pour autant, je tiens tout de même à dire qu'un certain nombre de personnes, pour de nombreuses raisons, peuvent être dans un état de malaise. C'est pour cela que la Ville de Besançon est aujourd'hui très heureuse d'avoir un deuxième médecin qui sera recruté. De même, une psychologue vient d'arriver. Nous avons également un chargé de mission de santé au travail qui est mis en place. Vous voyez qu'il y a une prise en considération importante de ce que vivent nos agents, que ce soit dans leur vie professionnelle, comme dans leur vie personnelle. C'est important que nous puissions les accompagner. C'est pour cela que nous avons consolidé ce pôle qui permet de s'intéresser à leur vie individuelle, ce que je tiens tout de même à dire. Je tiens aussi à dire combien il faut que nous nous interrogions sur nos responsabilités à chacun en tant qu'élus et ce que nous faisons vivre aux habitants dans les propos que nous tenons et dans la façon dont nous envisageons les perspectives.

Je suis frappée d'une chose, et Monsieur FAGAUT, vous étiez avec moi au forum Cap vers l'Emploi, forum qui marche très bien. Nous étions au même endroit. Mais c'est dommage, car nos chemins ne se sont pas croisés. C'est assez incroyable. Par exemple, à 10h, 1 500 personnes se sont présentées à ce Cap vers l'Emploi. Ce que je trouve surtout intéressant, et c'est pour cela que j'en parle, c'est que dans ce lieu qui est un vrai carrefour en matière d'emploi, on trouve un stand qui parle de santé mentale. J'insiste et excusez-moi, je reviens sur ce sujet, car nous avons une société et il est urgent de s'y intéresser. Figurez-vous que curieusement, et cela fait déjà 2 ans qu'ils y sont, de nombreux visiteurs viennent les rencontrer, les interroger, leur demander comment la question de la santé mentale est prise en considération, vers qui ils peuvent se tourner, tout cela au cœur même d'un forum de recrutement vers l'emploi. Je rappelle donc que l'État a ses responsabilités, parce que l'année 2025 devait être l'année de la cause essentielle de la santé mentale. Or, j'attends encore des mesures à la hauteur de la crise que nous sommes en train de vivre.

Élise, veux-tu reprendre la parole ?

Mme AEBISCHER.- Rapidement, parce que vous ne faites que parler d'explosion de la masse salariale. Derrière l'argent, il y a surtout des agents de la Ville de Besançon. On vous a posé plusieurs fois la question, parce que vous avez changé de politique. Avant, vous votiez toutes les créations d'emploi. Ensuite, vous vous êtes mis dans une position d'abstention systématique. Effectivement, nous avons augmenté notre nombre d'agents dans notre collectivité. J'ai déjà parlé de la déprécarisation. Au cours de ce mandat, nous avons créé une centaine de postes qui correspondent à des services publics pour la population. À plusieurs reprises, nous vous avons demandé à quels postes vous vous étiez opposés, puisque mécaniquement, cela fait exploser la masse salariale.

Ensuite, vous aimez bien dire qu'il y a des mesures qui viennent du national. Sur la Ville de Besançon, les différents impacts budgétaires des mesures nationales représentent 10,5 M€ (revalorisation des grilles indiciaires, point d'indice, augmentation du SMIC, etc.) Il y a aussi les 2 M€ que nous avons remis sur la table au cours du mandat avec notamment le dernier acte de notre accord social avec les organisations syndicales sur le pouvoir d'achat de nos agents. Ce sont 2 M€ que nous avons mis sur la Ville, puisque parfois, nous parlons des chiffres sur la Ville, le CCAS et GBM. À ce moment-là, vous les votez, c'est-à-dire que vous contribuez avec nous, ce que je trouve être une bonne chose. Je ne vous reproche absolument pas de voter des augmentations salariales de nos agents. Mais vous parlez toujours d'explosion et nous sommes vraiment très fiers de la politique en matière de ressources humaines.

Je remercie toujours les collègues qui ont fait des moyens d'agir de nos agents une priorité, de même que le renforcement des équipes, le renforcement de nos services publics. C'est une vraie décision politique. Nous aurions aimé au cours de ce mandat que vous nous disiez où exactement ces agents ne méritaient pas ces différentes augmentations et où ils ne méritaient pas ces différentes créations de postes.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Nous sommes soucieux de la santé de nos agents. Nous souhaitons poursuivre les efforts engagés pour améliorer les salaires et leurs conditions de travail. Mais pour cela, il faudrait que nous ayons davantage les moyens. Monsieur le Député et Monsieur FAGAUT, j'aimerais aussi connaître vos positionnements, puisque les mesures annoncées par Monsieur BAYROU, notre ex-Premier ministre, gouvernement dans lequel vos partis respectifs sont présents, annonçaient le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois, un effort demandé aux collectivités locales, ce qui allait aussi impacter de nouveau la Ville de Besançon. Les efforts que nous avons entamés ne pourraient sans doute pas se poursuivre. Vous êtes adeptes d'économie dans les services publics, de coupes sombres, mais vous ne nous dites jamais au niveau local à quel endroit vous allez couper, supprimer les postes. J'aimerais savoir quels services à la population bisontine vous comptez supprimer à l'avenir si par hasard vous veniez aux affaires. Nous vous avons posé plusieurs fois la question pendant ce matin et étrangement, nous n'avons obtenu aucune réponse. J'aimerais bien ce soir que vous nous disiez quelles économies nous pouvons faire, quels services et quels fonctionnaires nous devons supprimer à la Ville pour répondre aux exigences du gouvernement dont vous faisiez partie.

Mme LA MAIRE.- Je voudrais que l'on entende qu'aujourd'hui, il se passe quelque chose qui relève du domaine du démantèlement des services publics et que sous couvert de réduction de la dépense, ce qui est visé en réalité, c'est de supprimer un certain nombre de services. Par ailleurs, pour ne pas avoir l'air de trop les démanteler et d'abandonner nos agents, on constate qu'il y a du transfert de financement qui nous incombe désormais. Par exemple, sur le vieillissement, cela a glissé sur nos budgets, de même sur la protection sociale complémentaire, sur l'augmentation de la participation à la prévoyance, sur la question de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), sur l'augmentation des taux de cotisation. C'est incroyable, parce que nous continuons à financer, par exemple, la question de la retraite. Or cela n'apporte rien de plus à nos agents. On fait peser la dépense et le fonctionnement sur nos budgets et ce n'est même pas pour améliorer les conditions de vie de nos agents, mais c'est juste pour faire peser le budget sur quelqu'un d'autre que l'État.

C'est assez incroyable, parce qu'à force de faire glisser, non seulement vous ne réglez pas votre problème de dette, Monsieur CROIZIER, mais en plus, vous mettez en difficulté l'ensemble des collectivités. C'est ce qui est en train se de faire sur votre politique. Ne venez pas nous donner des leçons sur la question du pouvoir d'achat de nos agents, parce que c'est vous qui êtes en train de l'imputer. Encore une fois, si les gens ne savent plus comment travailler pour justement réussir à répondre à des besoins de logement, d'alimentation, d'éducation, c'est parce que vous êtes en train de creuser l'écart entre les ultrariches et les plus pauvres, les plus vulnérables. Jamais vous n'allez sur le principe qu'il faut arrêter la poursuite de l'accroissement de ce creux abyssal. Vous êtes responsable de cette injustice sociale.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je suis étonné. Vous n'avez pas utilisé le mot « austérité », mais je pense qu'il vous a manqué. En tout cas, vos propos sont consternants de rhétorique gauchiste. En réalité, combien de milliards d'€ avez-vous dépensés en plus depuis le début du Conseil Municipal ? Combien ?

Mme LA MAIRE.- Combien de milliards d'euros ?

M. CROIZIER.- Oui, avec tout ce que vous avez demandé depuis tout à l'heure, cela se chiffre en milliards, parce qu'il n'y a pas que la Ville de Besançon qui existe. Il y a aussi plein d'autres villes. Mais en tout cas, vous niez une réalité absolue. Le dernier budget à l'équilibre de la France date de 1974. Cela fait donc 50 ans que la France dépense plus qu'elle n'en a les moyens. Vous niez une autre réalité : tous les projets de loi de finances successifs ont acté une augmentation continue de la dépense publique. En 2024, la dépense publique s'élève à 1 700 Md€, et même si le Premier ministre

sortant avait fait 40 ou 45 Md€ d'économie, la dépense publique aurait tout de même augmenté en France de 29 Md€. Vous rendez-vous compte des sommes dont nous parlons ? Il faut arrêter de nier la réalité des chiffres et de la situation. L'endettement de la France augmente de 12 M€ par heure. À la fin de ce Conseil Municipal, le montant emprunté et que nos enfants et petits-enfants auront évidemment à rembourser aura augmenté de 50 M€. Vous rendez-vous compte de ce que nous pourrions faire avec 50 M€ ? Des gymnases, des écoles, des hôpitaux, des routes... Non, pour vous, la dette n'est pas un problème.

Oui, la maîtrise de la dette publique est un problème, Madame VIGNOT. Vous avez beau hocher de la tête, c'est un problème, parce que cela assombrit l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, ne vous en déplaise! Il est absolument vital de maîtriser la dépense publique dans l'intérêt de notre pays, de l'avenir de nos enfants. Je suis désolé, mais plus nous attendons, plus les choses seront difficiles. Quand j'entends que l'on me dit « vous avez créé de la dette », à chaque fois qu'il y a eu des politiques, vous nous avez dit « il faut dépenser encore plus ». Si vous aviez été dans notre situation, la dette serait bien supérieure et ce serait une catastrophe. Aujourd'hui, il y a des décisions difficiles à prendre et comme je l'ai dit, plus nous attendons, plus elles seront difficiles.

Je ne vais pas être binaire, contrairement à certains depuis le début de ce Conseil Municipal où il y a les gentils d'un côté et les méchants de l'autre. Je n'ai aucun problème à dire que l'État doit montrer l'exemple en redivisant son train de vie. Je n'ai aucun problème à dire que l'effort ne peut pas reposer uniquement sur ceux qui travaillent. L'emploi doit demeurer le meilleur chemin pour faire reculer la précarité. Je n'ai aucun problème non plus à dire que les Français les plus aisés doivent contribuer proportionnellement à leurs moyens. Je n'ai aucun problème à le dire! D'ailleurs, j'avais déposé au budget l'année dernière un amendement dans ce sens. Certes, il n'est pas passé, mais je l'avais déposé. Oui, le raisonnement n'est pas binaire. Il n'y a pas les gentils d'un côté, en résumé vous, et les méchants de l'autre, en résumé nous. Contrairement à un certain nombre d'élus, je n'ai jamais été partisan du chaos et du désordre — il me semble que vous ne pouvez pas en dire autant — et encore moins de m'allier politiquement à un parti populiste et extrémiste. Je suis partisan du dialogue et de l'esprit de responsabilité.

Mme LA MAIRE.- Nous allons nous dire les choses. Depuis que le président de la République Monsieur MACRON est en place, ce sont 1 000 Md€ de dette supplémentaire. Ce sont des choix ! Vous avez donc contribué de façon exponentielle à la courbe dont vous parliez. C'est la première chose. Deuxièmement, les choix qui ont été faits ne sont pas ceux que nous aurions souhaités, parce que là encore, c'est une question de vision politique, de vision pour le bien-être non seulement de nos habitants, mais aussi de la planète. En effet, il ne faut pas oublier que nous habitons sur une terre, sur une planète. Quand vous osez dire qu'il faudrait que nous participions à la baisse du train de vie de l'État, ce à quoi l'État s'y exerce, je vous dis tout de suite que la Ville de Besançon ne parle pas de train de vie, mais elle parle de l'essentiel, de la vie des habitants. Ce n'est pas un train de vie. Si, pour vous, être gauchiste, c'est être dans la capacité de faire en sorte qu'il y ait une répartition de la richesse pour être sur la justice sociale, si telle est votre définition, je suis gauchiste.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Monsieur le Député, Monsieur CROIZIER, Monsieur le Professeur aussi, vous nous faites la leçon sur la dette alors que, comme l'a rappelé Madame la Maire, le gouvernement et le président que vous soutenez l'ont creusée. Pourquoi cette dette s'est-elle creusée ? Parce que les dépenses ont augmenté et parce que les recettes ont baissé, puisque vous avez fait certains cadeaux fiscaux (suppression de l'impôt sur la fortune, « flat » taxe, exonérations de cotisations sociales...) Si à un moment donné, on ne rétablit pas les recettes, la dette continuera à se creuser. Il faut aussi peut-être parler de l'argent public et des 211 Md€ versés aux entreprises. Je ne dis pas qu'il ne faut pas verser certaines aides aux entreprises, parce que vous allez sans doute ensuite me faire dire ce que je n'ai pas dit, mais le Sénat, qui n'est pas, je pense, une assemblée gauchiste, comme vous le dites, a trouvé que la dépense de 211 Md€ n'était pas suffisamment contrôlée ni évaluée. Nous disons exactement la même chose.

Il faut conditionner les aides publiques aux entreprises, à l'emploi, à certaines normes écologiques et on ne peut pas continuer à déverser autant d'argent à certaines entreprises qui continuent aussi à verser des dividendes à leurs actionnaires. Je pense qu'il y a aussi certaines sources de financement que l'État peut trouver à travers une meilleure justice fiscale, un meilleur contrôle sur les aides

versées aux entreprises et on pourrait aussi trouver des marges de manœuvre pour mieux soutenir les services publics.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci, Madame la Maire. En préambule, vous assénez des caricatures. Des gens ont des convictions différentes. En débat politique, il s'agit de débattre sur ces convictions et de voir ce qui est le mieux dans l'intérêt des Françaises et des Français par rapport à cela. Parler de gauchistes, de fascistes, etc., on peut dire ce que l'on veut, mais à la fin, ce qui compte, ce sont les faits. Pour revenir sur les faits, il faut se baser sur la réalité, sur les études scientifiques. Les scientifiques sont peut-être des gauchistes, mais ils se basent sur le réel. L'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), qui est peut-être constitué de gauchistes, mais a priori, ils ne sont pas vus comme cela, a évalué les 1 000 Md€ de dette supplémentaire depuis qu'Emmanuel MACRON est arrivé au pouvoir. En effet, 500 Md€ venaient des chocs extérieurs (Covid, guerre en Ukraine), point sur lequel il n'y a pas de problème, mais les autres 500 Md€ venaient des politiques d'Emmanuel MACRON, c'est-à-dire principalement les baisses d'impôt qui n'avaient pas été compensées et qui sont économiquement un échec. C'est donc concret. Ce résultat est en partie le résultat de votre politique. On peut dire ce que l'on veut, mais à la fin des fins, c'est votre politique qui a créé cela. C'est pour cette raison que lorsque l'on vient venir asséner ces éléments et dire « vous nous avez promis les Mozart de la finance », finalement, ce sont 1 Md€ de dette supplémentaire avec une politique totalement inefficace.

Effectivement, cela me pose question sur la manière, dont vous venez asséner et faire le professeur sur ces questions, comme le disait Olivier GRIMATRE, parce que je pense que lorsque l'on a une politique qui est un échec, comme cela a été le cas de la vôtre, il faut peut-être réfléchir à autre chose. Vous avez dit précédemment que vous souteniez le fait de plus taxer les personnes les plus riches de notre pays. Dont acte, mais maintenant, il faut le faire. Comment peut-on accepter que dans ce pays, en travaillant, on ne parvienne pas à vivre avec le fruit de son travail ? Presque 10 000 personnes ont manifesté aujourd'hui à Besançon. Elles n'ont pas manifesté pour le plaisir. Quand elles se sont mises en grève, et je me suis mis en grève aujourd'hui, ce n'était pas pour le plaisir. Quand on se met en grève et qu'on manifeste, ce n'est pas pour le plaisir. C'est justement parce qu'on a envie de vivre de notre travail, parce qu'on est fier de notre travail et de vivre de ce que l'on fait.

Cela a été dit, mais lorsque je vois que l'on déverse des centaines de milliards d'euros sans aucune contrepartie, sans aucun contrôle par rapport à cela et que dans un même temps, quand on va donner 400 € de RSA à une personne que l'on va forcer à travailler 15h par semaine, qu'on va la « fliquer » et la faire culpabiliser en disant que c'est vraiment à cause d'elle que la France est endettée et que la France est en train de disparaître, il y a un « deux poids deux mesures » assez surprenant. Certains le disent, ne vous inquiétez pas. Certains le disent, le pensent et en sont fiers a priori, si j'ai bien compris. Effectivement, je pense que face à cette question, face à cette problématique financière et de l'endettement de la France qui est un vrai problème à ne pas nier, les solutions simplistes faites depuis 40 ans comme quoi on va baisser les charges ne fonctionnent pas. Il est donc temps d'essayer une nouvelle politique, ce que nous faisons à notre échelle à Besançon. Il se trouve que les résultats sont plutôt positifs, nous investissons plus, nous embauchons plus et nous baissons l'endettement. Finalement, c'est peut-être un modèle à répliquer ailleurs.

M. GHEZALI.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur HENRY.

M. HENRY.- Madame la Maire, sommes-nous en Conseil Municipal ou en débat national ? Je suis désolé, je n'avais pas vu que Madame la Maire était sortie. Je pense que l'heure avance. Nos concitoyens sont-ils intéressés par les débats au niveau national ? Nous sommes quasiment en précampagne électorale. Je pense que pour nos concitoyens et pour nous-mêmes, ce serait bien de nous recentrer sur ce qui nous anime. Nous sommes là pour faire marcher la ville et voter des budgets. Je pense que tout le monde a le droit de s'exprimer, mais on peut le faire en dehors du Conseil Municipal. Nous sommes là pour travailler pour nos concitoyens et non pour faire de la politique nationale. Certes, la politique nationale peut avoir un impact sur les finances de la Ville, mais actuellement, vous savez que nous sommes simplement des conseillers municipaux. Nous ne sommes pas députés ni ministres. Nous pouvons faire toutes fariboles que nous voulons, cela ne va rien changer. J'aimerais bien ce soir que nous reprenions le fil du débat municipal.

M. GHEZALI.- Vous l'avez dit à la fin de votre intervention. Oui, on peut se dire que c'est trop long et que l'on parle beaucoup du national, mais cela a des impacts locaux, et ce dans toutes les collectivités. Oui, cela a des impacts sur notre politique municipale, et ce dans toutes les collectivités, que ce soit au niveau des régions, des départements, des agglomérations et des villes. Cela peut vous paraître long d'avoir ces débats, mais ils sont importants. En effet, lorsqu'on parle de toutes les actions que l'on peut mener, on voit bien qu'au niveau de notre collectivité, nous sommes impactés. Ce débat peut vous paraître long, mais je pense qu'il est nécessaire. Je vais donner la parole à Anthony POULIN.

M. POULIN.- Précisément, le lien était directement fait entre les dépenses liées aux ressources humaines et les moyens que nous avions. En effet, à la Ville de Besançon, face aux dépenses de ressources humaines, qui d'ailleurs étaient appelées de vos vœux en début de Conseil Municipal, nous avons mis des moyens tout en faisant en sorte que les indicateurs financiers soient meilleurs avant qu'après ces différentes mesures. Je pense que cela nourrit un débat qui va bien au-delà de notre Conseil Municipal. Le débat de la dette publique et de l'endettement de la France est une préoccupation de nous toutes et de nous tous, et c'est une préoccupation de l'ensemble de la majorité municipale. Mais ce n'est pas parce que nous sommes préoccupés par la dette que nous envisageons les mêmes remèdes qui nous ont conduits à la difficulté dans laquelle nous sommes.

Le problème, là où nous en sommes au niveau français, est davantage lié à la question des recettes qu'à celle des dépenses. Si je regarde l'OFCE qui analyse ces éléments, il nous dit que les dépenses publiques sont restées globalement stables, à 57 % du PIB, depuis plus de 10 ans. En revanche, nous voyons, dans des rapports de la Cour des Comptes ou encore de l'OFCE, qu'au cours de cette même période, il y a eu 62 Md€ de baisse d'impôts, qui sont venus essentiellement enrichir ceux qui l'étaient déjà, ceux qui dorment et qui font juste travailler leurs actions sur les marchés. La réalité, c'est que cette politique qui nous était promise comme celle du ruissellement a aspiré l'ensemble des moyens de l'État et la façon dont l'État a les moyens d'agir, ce qui a une conséquence directe sur nos services publics. Par conséquent, nous ne demandons pas toujours plus, mais nous demandons à avoir des services publics de qualité, et pour avoir des services publics de qualité, il faut permettre à toutes et tous de contribuer, en particulier aux plus grandes fortunes qui ont été les principales bénéficiaires des différentes baisses d'impôts au cours des dernières années.

Monsieur le Député, vous indiquez avoir en effet déposé un amendement qui, d'ailleurs, n'a pas été soutenu par votre famille politique. Mais nous vous attendons sur d'autres sujets. Allez-vous voter la taxe Zucman ? Ce sont 20 Md€ de recettes. On en demandait 40 et on a déjà une solution à 20 Md€ de recettes, soit la moitié de l'effort que vous espériez. Sur les aides aux entreprises, accepte-t-on de mettre plus de transparence ou continue-t-on comme cela ? Ce sont 211 Md€ en jeu. Ce sont là de grands enjeux et sans doute les leviers d'actions principales que nous devons mener. Néanmoins, je comprends votre frustration, puisqu'en réalité, cela fait plusieurs fois que vous n'avez pas eu à voter le budget, ce qui est bien pratique. Tout cela est passé en 49-3. On ne sait donc pas au final si vous acceptez ou non la copie budgétaire de l'État.

Mais la réalité, c'est que nous sommes aujourd'hui dans des conséquences d'une politique qui a privilégié les plus favorisés au détriment de la majorité des Français. Je vais donner un exemple que j'ai déjà soulevé ici, et nous la regrettons : la suppression de la taxe d'habitation a été un levier qui a bénéficié essentiellement aux 20 % les plus riches, puisque 80 % du coût de cette mesure sont directement allés dans la poche des 20 % des ménages les plus riches. Je pense que lorsque l'on parle de moyens, de comment rendre service aux Bisontines et aux Bisontins, on parle aussi de cette question de justice sociale et de justice fiscale. Oui, c'est un enjeu bisontin que de parler de cela. Il ne suffit pas de faire de très beaux diaporamas, de parler très fort et de dire qu'il n'y aurait qu'une seule personne dans cette assemblée qui serait intéressée par la dette pour, en réalité, observer que nous sommes toutes et tous préoccupés par la situation financière du pays. Mais décidément, nous n'avons pas le même modèle en tête. Ce n'est pas du gauchisme, mais c'est une vision politique.

Monsieur CROIZIER, tout comme Monsieur FAGAUT d'ailleurs, vous avez aussi une vision politique, une idéologie. Cette idéologie s'applique à la tête de l'État depuis de nombreuses années. Mais aujourd'hui, il est temps d'arrêter avec cela.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU.- Je voudrais intervenir sur un point précis de ce débat. Monsieur CROIZIER, vous avez évoqué la notion de chaos par rapport à ce que nous aurions pu ou ce que nous soutenons. Or il n'apparaît que ce n'est absolument pas le cas et que le chaos est pour partie déjà présent lorsque l'on voit l'état de notre démocratie, de nos finances nationales. Ce chaos est le résultat d'une politique. Je voulais juste réagir à une de vos phrases qui fait partie des nombreuses *fake news* que vous développez, comme quoi nous ne serions pas pour le travail. La réalité est que nous sommes pour le travail, pour que le travail rémunère, pour que le travail paie. En revanche, lorsque l'on est dans une société où finalement avoir du patrimoine, détenir des actions, où les dividendes rémunèrent bien davantage que le travail, cela nous pose un problème. C'est là où finalement, les politiques menées ces dernières années rompent une forme de contrat social et d'équilibre dans la société. C'est ce qui conduit à des mécanismes que l'on pourrait qualifier de chaos, même si c'est le pire. C'est ce que je tentais de le dire dans ma précédente intervention, sur les conséquences sociales d'une telle politique, et ce n'est pas sans lien avec les sujets locaux.

En effet, derrière, les villes ne peuvent pas éternellement avoir comme mission de mettre des pansements sur une politique nationale qui poserait de nombreuses difficultés. C'est pour cela que de mon point de vue, ce débat est essentiel. Ayez bien à l'esprit que dans les propositions que nous défendons, y compris à gauche, chez les écologistes, nous sommes pour le travail, pour que celui-ci rémunère, mais nous ne sommes pas pour que ce soit dans un déséquilibre complet vis-à-vis des ressources que peut amener la détention de capitaux.

Mme LA MAIRE.- Merci. La parole est à Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Très rapidement, je souhaitais répondre à Pierre-Charles HENRY qui s'interrogeait sur le fait que nous ayons un débat national. Or je crois que c'est très important. On ne peut pas expliquer une politique municipale sans expliquer le contexte, notamment le contexte national. Il y a toujours une règle qui laisse croire que globalement, la droite sait bien gérer. Par rapport à ce que disait Monsieur CROIZIER, je rappelle que sur les 50 dernières années, les deux seules fois de l'histoire où le pays s'est endetté, c'est sous les gouvernements JOSPIN et HOLLANDE. Certes, peut-être que la croissance était là. Mais cela veut dire que la droite n'a pas le monopole de la bonne gestion. Après, des choix politiques ont été faits. La suppression de l'ISF (Impôt sur la Fortune) représente 3 Md€ par an. La suppression des cotisations ou l'exonération des cotisations patronales représente 20 Md€ par an. Quant à l'impôt sur la fortune immobilière, ce sont 13 Md€ par an. Si nous faisons le total de ces 3 mesures sur les 8 années du début du mandat d'Emmanuel MACRON, cela représente déjà 350 Md€. C'est un choix politique, et ce choix politique fait que globalement, on constate que notre pays s'est finalement davantage endetté.

On constate maintenant que l'on a des taux d'intérêt qui font que la dette française s'élève à 50 Md€ aujourd'hui et en 2030, elle s'élèvera à 90 Md€, c'est-à-dire que l'on paiera 90 Md€ par an uniquement pour payer des intérêts de la dette. C'est donc de l'argent qui ne sert à rien, puisque c'est uniquement pour la rembourser. Vous disiez à juste titre que notre pays s'endette. Mais ce sont des conséquences des choix politiques. On peut inciter nos concitoyens à aller voter et à lire tous les programmes, mais après par exemple, sur un projet comme la taxe Zucman, j'attends de voir le positionnement des différents parlementaires, qu'ils soient de gauche ou de droite. D'un côté, dire aux collectivités locales « vous ne pouvez pas continuer à augmenter les impôts » alors que d'un autre, vous constaterez qu'à Besançon, ils n'ont pas augmenté depuis 2012 et en même temps, pour les collectivités locales, notamment Besançon, ce sont 74 % des investissements publics, l'équation n'est pas possible. On ne peut pas d'un côté, à chaque Conseil Municipal, et ce depuis 5 ans désormais, dire que c'est toujours plus de dépenses, et je comprends que la droite puisse avoir des projets, sans augmenter pour autant les impôts, et en même temps, défendre à Paris des politiques d'exonération fiscale sans aucun contrôle. Il faut donc une cohérence entre le niveau local et le niveau national.

C'est pour cela que de mon point de vue, ce débat est extrêmement important et on ne peut pas comprendre une politique municipale quelle qu'elle puisse être sans avoir cette réflexion au niveau national, parce que la cohérence des deux peut expliquer ce qui se passe.

Mme LA MAIRE.- Merci. Encore une fois, le débat du budget d'une ville ne peut pas être déconnecté d'un budget national. Ce serait incroyable d'imaginer que cela ne puisse pas être en interaction évidente. Je vous propose de prendre acte.

Conformément à l'article L 231-4 du Code Général de la Fonction Publique, le Conseil Municipal prend acte du Rapport Social Unique 2025.

21 - Index égalité professionnelle 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est dommage. Je vous propose de prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte des indicateurs et de l'index à l'égalité professionnelle.

22 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite à un recalibrage d'emploi d'adjoint technique en agent de maîtrise à la Direction Biodiversité et Espaces Verts et la création d'emplois de moniteur éducateur au Département de l'Education et d'adjoint administratif au sein de la Direction Relation avec les Usagers

Mme LA MAIRE.- Nous avons tout dit sur l'emploi. Nous sommes tous d'accord avec le fait que nous avons besoin de consolider, parce que le mal-être des agents vient aussi du fait qu'ils ont de plus en plus de fonctions. Nous avons donc besoin de les accompagner. C'est formidablement important. Je passe au vote de ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la création d'1 emploi d'adjoint technique et la suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise au sein de la direction Biodiversité et Espaces Verts,
- approuve la création d'1 emploi de moniteur éducateur au sein du département de l'Education,
- approuve la suppression de 6 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet au sein du département de l'Education,
- approuve la création d'1 emploi d'adjoint administratif au sein de la Relation avec les Usagers,
- approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et recalibrages intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseiller intéressé : 0

23 - Convention de mise à disposition du personnel entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Directeur Général

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville auprès du Centre Communal d'Action Sociale,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, les éventuels avenants et prorogation, et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

<u>24 - Casino de Besançon - Contrat de Concession de Service Public - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2024</u>

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous prenons acte. Merci.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

25 - Aide aux Congrès - sixième répartition de l'année 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions suivantes :

700 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur,

- 2 000 € pour l'Association Bourgogne Franche-Comté Nature,

- 400 € pour le Comité Organisateur Merveilleux et Tumultueux d'Evénements (COMTE).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 8

26 - Charte éthique du mécénat

M. POULIN.- Je voudrais indiquer le travail qui a été effectué et mettre en valeur les bonnes pratiques de nos services en la matière, puisque l'objectif de cette charte éthique du mécénat est bien de faire en sorte que chaque don, chaque partenariat respecte l'intérêt général, la transparence et les valeurs qui font la confiance entre la Ville, ses mécènes et ses citoyens. À l'heure où l'on parle de confiance, il nous semble particulièrement important d'inscrire ces principes dans une charte qui a été travaillée avec l'ensemble des services. Je voulais souligner qu'au cours de la période, nous avons franchi un cap en matière de recherche de mécénats avec des sommes importantes aujourd'hui recherchées et qu'il convient de toujours accompagner dans des principes de clarification, de renforcement des rôles de chacun, notamment les différentes Directions concernées. C'est aussi un objectif d'aller toujours dans l'accompagnement des Directions qui souhaitent développer la recherche de financement par mécénat dans la diversification de nos recettes.

Mme LA MAIRE.- Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de charte du mécénat. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de charte de mécénat annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Exercice 2025 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions, admet ces produits en nonvaleur, accepte ces abandons de créances et en donne décharge à M. le Chef du Service de Gestion Comptable.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Fiscalité - Exonération de taxe foncière en faveur des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration d'un abattement de 80 % de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire, pour la durée de ce bail, à compter du 1er janvier 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29 - Echanges à l'international : Aides aux établissements scolaires

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Maire. En février dernier, j'étais intervenue sur la question de l'aide aux financements par la Ville de Besançon dans le cadre des échanges avec des établissements scolaires à l'international. Quelle est la situation ? Une aide aux établissements de 40 € par élève pour une ville jumelée ou une aide aux établissements de 20 € par élève pour une ville non jumelée. Or le rapport présenté en février n'a mentionné aucun projet pédagogique à destination des villes jumelées avec Besançon. Maintenir deux barèmes de participation, du simple au double, revient à pénaliser les équipes pédagogiques qui souhaitent une plus grande diversité des destinations, des expériences interculturelles et à contraindre les projets. Privilégier financièrement les villes jumelées, comme cela nous a été spécifié par Madame GHARET, l'adjointe en charge des relations internationales, ne correspond plus à la réalité des demandes. Ne serait-il pas temps d'instaurer un barème unique, ou au moins de rapprocher les barèmes existants ? Il en va de l'équité et de l'encouragement des établissements bisontins les plus engagés dans ces démarches d'ouverture qui, on le sait, exigent une grande mobilisation des équipes et qui sont utiles à l'éducation et à l'expérience de vie de nos jeunes. Merci.

Mme LA MAIRE.- D'abord, je suis étonnée que l'on s'étonne que nous ayons des relations singulières, particulières et plutôt privilégiées avec nos villes jumelées. S'adressant à Madame ROCHDI qui tente d'intervenir. Si, cela pose la question. Pardon, je vous réponds. Je ne suis pas dans un café en train de discuter. C'est la première chose. De plus, depuis 2020, les subventions aux établissements scolaires pour des déplacements hors villes jumelles représentent 91 % des cas. Ce sont donc plusieurs voyages. Pour autant, cela n'empêche pas les autres voyages de se dérouler. Ce n'est donc pas parce que l'on souhaite faire un voyage que cela pénalise qui que ce soit. La question n'est pas là. Les subventions aux établissements scolaires pour des déplacements dans une ville jumelée représentent 9 % des cas. Ce sont ainsi 3 voyages subventionnés pour 85 élèves touchés et 3 400 € attribués. Cela ne pose pas la question de l'enveloppe ni du fait que l'on ne puisse pas organiser les voyages. Cela ne pose pas cette question. Nous avons deux tarifs, dont l'un à 40 € pour aller dans nos villes jumelées, pour faciliter ces échanges internationaux. D'ailleurs, je suis étonné que l'on se pose la question, parce que très souvent, on vient me voir pour ajouter des villes jumelées alors même que ce qui est déjà important est de rendre les jumelages vivants et effectifs, ce qui nous importe. J'ai donc cette réponse à apporter.

Si vous en êtes d'accord, je soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 520 € au lycée Saint-Jean.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 52

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 1

30 - Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté : Aide au fonctionnement 2025 - Avenant n°1 à la convention de partenariat 2024-2026

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mme Sadia GHARET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 25 000 € à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 52 Contre: 0 Abstention: 0 Conseiller intéressé: 1

31 - Société Publique Locale Territoire 25 - Rapport annuel des administrateurs 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

32 - Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport annuel des élus administrateurs 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

33 - Projet de doublement de la RN 57 entre Beure et l'Amitié : Convention avec l'état pour la mise à disposition de terrain à titre gratuit

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Les élus du groupe « S'Unir pour Besançon » sont satisfaits de voir arriver un rapport concernant la RN57. J'ai envie de dire « enfin, cela avance ». Néanmoins, une question demeure. Votre posture a-t-elle réellement changé à ce sujet ? Soutenez-vous désormais pleinement ce projet en l'assumant politiquement ? Si c'est le cas, je tiens à vous en féliciter. Comme quoi, il est toujours possible d'évoluer favorablement. Ou bien est-ce le calendrier électoral qui vous conduit désormais à assumer pleinement ce dossier ? Pour notre part, nous tenons à être très clairs. « S'Unir pour Besançon » a toujours soutenu et continue de soutenir le projet de doublement de la RN57 entre Beure et l'Amitié. C'est un enjeu majeur pour fluidifier la circulation, pour empêcher les ralentissements et les embouteillages systématiques qui ne participent pas à l'amélioration de la qualité de l'air ni à la santé publique sous tous ses aspects. Les Bisontines, les Bisontins et les habitants du Grand Besançon Métropole attendent ce projet depuis trop longtemps. Ils ne doivent plus être pris en otage par des hésitations politiques ou par des calculs électoraux. Merci.

Mme LA MAIRE.- Je ne sais même plus comment répondre à cette question, parce que je crois que vous allez la poser à peu près chaque mois. Une chose est certaine. Si c'est pour démontrer que je prends toutes mes responsabilités et rien que mes responsabilités, vous affirmez que j'ai mon rôle de maire et de présidente, et que je l'assume pleinement. Madame ROCHDI, je n'ai pas besoin de vos félicitations. Vous êtes en train de constater que lorsque des choix sont faits en assemblée, nous les suivons. Je joue simplement mon rôle d'élue. Faites la maline! Aujourd'hui, la question qui est posée consiste à savoir dans quelle mesure nous allons répondre à un certain nombre de questions qui ont été malheureusement mal posées au moment où en 2014, les contrats ont été signés avec l'État et la Région. Je tiens tout de même à rappeler que ces questions n'ont pas fait en sorte que nous puissions aujourd'hui être sereins quant aux travaux, au timing dans lequel les choses vont se faire et quant à l'impact qu'il pourrait y avoir sur notre territoire. Il y a donc à penser dans ce dossier.

Si je suis fière d'être justement à la tête de la mairie et du Grand Besançon, c'est parce que justement, je m'arroge le droit et le bénéfice de poser les bonnes questions consistant à savoir si c'est raisonnable de faire une RN57 sans penser pendant 10 ans à la question des flux et à celle des stationnements. 10 ans ! Quel impact cela peut-il avoir sur notre territoire ? 10 ans ! Oui, je prends mes responsabilités et je les assume pleinement, voire bien au-delà des questions que les uns et les autres ont su poser au moment où il fallait faire des choix.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Il faudrait peut-être poursuivre le Conseil Municipal avec un peu plus de sérénité et de calme, s'il vous plaît. Je ne suis pas sûr que vous auriez apprécié et laissé passer le commentaire que vous avez fait à l'égard de Madame ROCHDI. On va dire que c'est la tension qui vous a fait prononcer des mots qui, j'espère, dépassent votre pensée. Mais je pense que vous n'auriez pas apprécié que Madame ROCHDI tienne ce même propos à votre égard, et vous auriez eu raison. On a parfois des débats âpres en Conseil Municipal, souvent des questions acides. Cela fait partie de nos débats, mais si l'on peut éviter ce genre de petites expressions qui n'ont pas lieu d'être en Conseil Municipal ni dans toute autre assemblée...

Mme LA MAIRE.- Je croyais que vous alliez poser une question sur le dossier pour savoir si cela avait été bien pensé. C'est aussi ce que j'attends de la part de quelqu'un qui a une vision politique. Je soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 20 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 20 abstentions, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 33

Contre: 0

Abstentions: 20

Conseiller intéressé : 0

34 - Société d'Economie Mixte Loge.GBM - Rapport annuel de l'élu administrateur 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Je vous remercie. Je pense que tout à l'heure, j'ai parlé deux fois. Je n'ai donc pas pu le dire, mais je parlais du mandat des Sages. Depuis que Monsieur BERTAGNOLI a pris ce dossier, ils sont renouvelés tous les ans, contrairement à avant.

Je vais maintenant parler de ce dossier. En décembre 2022, j'ai fait une intervention sur le quotidien des Planoisiens et j'avais fait un focus sur un immeuble de Grand Besançon Habitat qui fait parler de lui encore aujourd'hui. Trois ans plus tard, malheureusement, en ce qui concerne certains locataires de Loge.GBM qui nous ont interpelés et chez qui nous nous sommes rendus, nous avons fait le même constat de dégradation du patrimoine et nous sommes toujours au sein de Planoise, mais de l'autre côté cette fois. Je vais prendre un exemple concret. Depuis le 1er octobre 2024, dans un appartement rue Dürer, par temps de pluie, l'eau ruisselait dans la chambre et la cuisine, à tel point que les locataires devaient mettre des sceaux sous les fuites. Les travaux viennent seulement d'être réalisés. Un an à vivre une situation inconcevable! Il n'y a jamais eu d'excuses de la part de l'Office pour ce désagrément. Pire, il a fallu faire intervenir un conciliateur. Ce n'est qu'un exemple parmi ceux que nous avons constatés. Les locataires nous expliquent qu'ils n'ont jamais de réponse, qu'ils ressentent un mépris manifeste et un abandon.

Les gardiens font leur travail, mais les incivilités de certains locataires les épuisent. Par exemple, les poubelles ne sont plus descendues dans les locaux, car il y a des rats, des entassements de cartons dans les communs, etc. Nous avons d'ailleurs appris qu'une entreprise extérieure a été embauchée pour ramasser les poubelles qui sont maintenant déposées à l'extérieur et qui empestent le quartier. Nous sommes toujours rue Dürer. Le problème de cet Office, c'est que nous perdons des locataires qui permettent la mixité sociale que nous recherchons, car ceux-ci fuient Loge.GBM dès qu'ils le peuvent. Est-ce vraiment l'image que nous souhaitons donner de cet Office HLM? Est-ce parce que les locataires n'ont pas les moyens de louer des appartements dans le privé qu'ils doivent vivre dans l'insalubrité? Par ailleurs, nous avons déjà alerté à propos du mal-être au sein de l'entreprise du fait de la Direction. Il semble que là non plus, rien n'ait changé. Ceci explique peut-être cela. En attendant, on ne peut être qu'en colère que des Bisontins soient traités de la sorte. J'avais fait mon

intervention avant de recevoir la lettre de la CNL (Confédération Nationale du Logement) qui conforte complètement mon propos. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Loge.GBM répondra par écrit. Je soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2024 de l'élu représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 6

35 - Société d'Economie Mixte Sedia - Rapport annuel de l'élue administrateur 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2024 de l'élue représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM sedia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 3

36 - Société d'Economie Mixte Sedia - Création filiale « Les Blancheries »

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions, Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la participation de la SEM sedia au capital de la SCCV « Les Blancheries », en association avec les Constructeurs du bois, pour la réalisation d'une opération immobilière à Montbéliard,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à se positionner en faveur de la création de cette filiale dans les instances de Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 4

37 - Société d'Economie Mixte Sedia - Avance en compte courant d'associé

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe retenu par la Ville de Besançon de laisser les dividendes 2024 de Sedia lui revenant en avance en compte courant dans la société,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 4

38 - Société d'Economie Mixte Aktya - Rapport annuel des élus administrateurs 2024

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mme Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Aktya l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 4

39 - Société d'Economie Mixte Aktya - Avance en compte courant d'associé

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe retenu par la Vile de Besançon de laisser les dividendes 2024 d'Aktya lui revenant en avance en compte courant dans la société,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 6

40 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon : attributions d'aides

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame MULOT.

Mme MULOT.- Merci, Madame la Maire. Madame BAEHR nous a fait un point sur les finances de l'OPAH-RU pour la durée 2020-2025. J'avoue que ces chiffres nous paraissent un peu flous, nous avons du mal à nous y retrouver. Entre le budget initial, le budget de fonctionnement, le budget d'investissement, ce qui se rapporte au volet incitatif, ce qui se rapporte au volet coercitif, le cofinancement de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), bref, nous nous y perdons. En revanche, une chose est certaine : nous sommes loin de l'objectif ciblé. Je rappelle qu'en 2020, une enveloppe d'environ 1,6 M€ était prévue pour améliorer quelque 682 logements. À ce jour, seulement 80 logements ont bénéficié d'aides à l'amélioration. Cependant, l'enveloppe globale de fonctionnement a été totalement dépensée. Il faut même en revoter en budget supplémentaire. Ce sont plus de 1,5 M€ de fonctionnement dépensés pour seulement 80 logements aidés. Quel gâchis! Avouons qu'il y a un peu de gaspillage de l'argent public. Pourquoi ? Parce que, semble-t-il, le projet a été mal calibré en 2020. Des objectifs quasi impossibles à atteindre ont été fixés.

Oui, il y a des contraintes pour rénover au centre-ville, nous le savons tous. Entre les boiseries à l'intérieur et les Bâtiments de France à respecter et les contraintes, c'est très compliqué. D'où le fait que SOLiHA (Solidaire pour l'Habitat) a étudié de nombreux dossiers pour que très peu puissent aboutir, car les travaux ont été irréalisables. À cela s'ajoute le fait que vous n'avez pas communiqué ou que vous avez très mal communiqué, je m'en excuse pour vous. Cela explique d'autant qu'autant d'argent ait été dépensé en fonctionnement. Je le répète, ce sont plus de 1,5 M€ pour un résultat décevant. Nous déplorons une chose aujourd'hui. Pourquoi avoir attendu 4 ans pour faire évoluer, pour modifier les règles et pour informer les propriétaires des possibilités qui leur étaient offertes ? Ce sont 4 ans qui auront coûté 1,5 M€ au contribuable pour un résultat qui n'est pas là. Maintenant, on en rajoute, on va payer une étude pour savoir ce qui a été mal fait et ce qu'il faudrait faire pour la prochaine OPAH-RU. Franchement, que d'argent public encore dépensé! Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Frédérique BAEHR.

Mme BAEHR.- Merci, Madame la Maire. Merci, Madame MULOT. Vous avez avancé certains arguments et certaines raisons pour lesquels l'OPAH-RU avance lentement, c'est-à-dire que nous nous trouvons en secteur sauvegardé. Je rappelle à chaque fois que cela reste une volonté des propriétaires. Cela étant, c'est à mon sens un programme important, car c'est le seul levier que nous ayons pour inciter les propriétaires à rénover les appartements et pour lutter contre l'habitat indigne et insalubre. Nous allons payer effectivement une étude qui est obligatoire en fin d'OPAH-RU. Elle doit être réalisée par une agence extérieure, ce qui est précisé dans les règles de l'OPAH-RU. En revanche, elle sera payée à 75 % par la Banque des Territoires et l'Anah. Vous avez dû voir passer un dossier concernant le paiement de cette étude, sauf que nous devons avancer l'argent avant que la Banque des Territoires et l'Anah ne nous remboursent. Si nous nous engageons dans l'OPAH-RU 2026, c'est parce que nos partenaires nous ont accordé leur confiance. Je pense à l'État. Pour ne pas briser cette dynamique qui a pris grâce aux courriers que nous avons envoyés fin 2024, nous souhaitons prendre le relai entre la fin de l'OPAH-RU 2020-2025 et la nouvelle OPAH-RU 2026.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 46 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Nous avons maintenant la présentation de plusieurs CRAC. Je vous propose qu'Aurélien LAROPPE fasse une présentation globale des dossiers n° 41 à 51.

Les dossiers n° 41 à 51 sont présentés conjointement.

Une présentation est projetée en séance.

M. LAROPPE.- Bonsoir à tous. Effectivement, il est déjà tard. Nous avions anticipé ces éléments. Je vous propose donc de passer différents rapports en même temps concernant ces CRAC et ces projets urbains de la Ville de Besançon, mais bien entendu, nous les voterons séparément.

Nous avons 6 projets urbains d'ampleur sur la ville de Besançon, qui regroupent plus de 3 000 logements. Bien entendu, nous accompagnons en parallèle dans le diffus les promoteurs privés dans le déploiement de nouveaux logements, que ce soit en construction, en rénovation ou en réhabilitation, comme sur des sites place Leclerc ou à d'autres endroits sur la ville de Besançon.

Le premier dossier concerne le rapport des Vaîtes qui est bien connu par l'ensemble des élus et des Bisontins. Pour rappel, ce projet a commencé en 2011 et nous l'avons revu. Je ne vous fais donc pas la genèse de ces éléments, mais je vous montre directement le plan guide sur lequel nous arrivons actuellement. Vous avez en rouge les îlots constructibles. Nous allons retravailler un point important qui a été remonté lors de la concertation concernant la remise en œuvre de La Noue telle qu'elle était de manière originelle pour justement garder un grand espace de jardins, de loisirs et de promenades pour les usagers, et finalement pour créer un parc d'ampleur sur l'est bisontin, ce qui permettra aux quartiers des Vaîtes, des Clairs-Soleils et de Palente d'avoir un parc de plus de 11 ha sur ce site qui sera arboré et qui comportera des jardins.

Je vous présente maintenant le plan guide. Comme je vous le disais, ce sera un espace de nature protégée. Nous voulons travailler et poursuivre également la concertation sur la question de la zone de loisirs de rencontres. Y met-on un parc à chiens, des agrès pour faire du sport, des jeux pour enfants, des bains de soleil pour profiter du paysage de la colline des Bicquey face au soleil ? Ce sera à consulter avec la population. Il y aura également des espaces de jardinage. Je tiens à rappeler que 100 % des jardiniers qui voudront rester sur le site pourront le faire et ils seront accompagnés justement pour leur trouver une parcelle répondant à leurs besoins. L'idée est aussi de proposer aux nouveaux habitants qui viendront vivre sur ce quartier, des parcelles jardinées à proximité, comme pour les jardiniers historiques. Bien entendu, nous maintenons un espace de production

professionnelle au sud du projet d'espace protégé par une zone agricole protégée (ZAP) qui pérennise cette activité dans le très long terme.

Concernant le sujet global, nous nous engageons également sur le très long terme, puisqu'actuellement, il y a une modification de PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur lequel une enquête publique est ouverte en ce moment. Nous venons changer toutes les zones constructibles dans le projet original par rapport au nouveau projet en les repassant en zone naturelle, ce qui est un engagement très fort au niveau de la protection des terrains naturels et agricoles, puisque cet engagement dépassera ce mandat et le suivant dans la mesure où nous engageons un Plan Local d'Urbanisme jusqu'à 2040.

La partie nord aura une certaine densité pour garder de grands espaces de parcs à proximité et nous venons développer justement différents types de logements en nous alignant sur la rue de Charigney. Sur la partie centrale, nous sommes notamment en réhabilitation sur un espace de tout venant et un espace de parkings à l'heure actuelle sur lequel nous venons redensifier. L'idée est de ne pas perdre ces places de stationnement, de reconstituer un parking en silo à proximité, de venir densifier à proximité de la rue Schweitzer et des commodités, notamment le Carrefour Market qui se situe à côté pour faire les courses et quelques bureaux de tabac et coiffeurs. Sur la partie sud, nous sommes sur une partie beaucoup plus rurale. Nous venons construire des maisons individuelles en bande à côté du parking en silo et nous faisons un parking en silo unique qui regroupera tout le stationnement de la partie sud et de la partie centrale pour éviter justement de nouvelles voiries, donc pour protéger l'espace public au maximum. Nous venons ainsi proposer du stationnement à l'ensemble des personnes qui viendront vivre sur le site et protéger les espaces publics. Bien entendu, au centre, vous voyez le schéma de l'école qui est en cours de travail et qui devrait être livrée en septembre 2028.

Le CRAC des Vaîtes s'élève à 16 M€. Lors de la délibération de 2021, nous avions annoncé un CRAC à 18 M€. Nous sommes « dans les clous » de ce qui avait été délibéré en 2021. Il y a une augmentation par rapport au CRAC initial, puisqu'étant donné que nous diminuons le nombre de logements et que nous augmentons la part de parc, la rétrocession aux promoteurs étant plus faible, il faut compenser cette rétrocession. Je pense que c'est un choix intéressant. Cela nous permet de proposer un projet équilibré aujourd'hui, sur lequel il y a eu de nombreux débats et dont une partie du coût est due à ces débats qui ont duré longtemps depuis 2011 et sur lesquels il y a eu des pertes financières à cause des différents débats politiques sur ce sujet et des oppositions. Je pense que la constitution de ce projet va permettre de proposer des logements au pied du tram et de développer un espace de nature important qui manque aujourd'hui sur l'Est bisontin et qui sera accessible à l'ensemble des Bisontins et des Grands Bisontins.

Sur Grette Brulard Polygones, je vous propose de ne pas vous présenter tout le projet, mais de cibler sur Brulard. Nous avons séparé le projet en 3 morceaux : la partie Brulard en orange, Grette en rouge (phase 2), Polygones (phase 3). Nous sommes aujourd'hui très avancés sur la partie Brulard, puisque les permis de construire devraient sortir d'ici quelques semaines et les travaux devraient commencer courant 2026. Au début du mandat, nous avons fait un travail avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), puisqu'il a fallu démolir les 408 et avoir une autorisation de la part de l'État pour réenclencher des travaux dans la mesure où nous n'étions pas en autorisation jusqu'à 2030. Nous avons commencé par un préverdissement, ce qui est un choix fort de ce projet, c'est-à-dire que lorsque les premiers habitants arriveront sur le site courant 2028, 2029, nous aurons déjà une végétation importante, ce qui est central, je pense, en termes de qualité de vie pour notre population.

En 2023, nous avons travaillé sur une concertation publique préalable extrêmement importante. Lors des réunions publiques, nous avons ainsi recueilli un total de plus de 1 000 personnes en physique et plusieurs centaines d'avis en numérique. Nous nous sommes basés sur ces différents sondages pour construire le projet. Les premiers travaux devraient commencer en 2026 pour les constructions et ils s'étendront jusqu'à 2030 sur la partie Brulard avec un début des travaux sur les anciens 408 plutôt vers 2028 ou 2029. Pour Polygones, nous avons mis des dates, mais cela dépendra de l'avancement des autres projets. Cela étant, nous nous situons bien entendu plutôt vers 2031, voire plus tard.

En termes de réponses sociétales de ce projet, nous avons voulu faire une offre de logements à tous les Bisontins, aux personnes qui peuvent se permettre d'acheter un logement. Pour celles qui sont à la limite de pouvoir acheter un logement, nous allons travailler via le bail réel solidaire ou via des outils

d'accession abordable pour faire en sorte que ces familles intermédiaires qui n'ont pas forcément les moyens d'acheter puissent devenir propriétaires, ce qui est un choix fort. En revanche, nous accompagnerons les personnes aux revenus plus faibles avec des outils de location sociale qui leur permettront justement de vivre sur ce quartier et d'avoir une vraie mixité sur l'ensemble des immeubles.

Le point n° 2 concerne l'offre de logements spécifiques. En partenariat avec le CCAS, nous construisons une résidence autonomie qui comportera une centaine de logements sur ce site. Enfin, il y a également le travail sur la création d'équipements publics. Nous venons travailler sur la question environnementale. Nous retravaillons sur un terrain qui a déjà été urbanisé et nous avons déclassé des zones constructibles que nous avons repassées en zone N, puisque plusieurs hectares seront voués justement aux parcs à disposition des futurs habitants et aux personnes qui se rendent à la maison de quartier de la Grette pour pouvoir profiter d'un parc juste devant.

Nous travaillons sur des énergies renouvelables. Les bâtiments et les parkings auront du photovoltaïque. Je tiens à souligner le travail sur les performances énergétiques, puisque nous aurons des bâtiments en RE 2020 seuil 2028 et seuil 2031, ce que je tiens à noter, puisque ce seront les premiers bâtiments en France qui sortiront sur cette performance thermique. Nous sommes donc vraiment sur le haut du panier en termes de qualité de bâtiment collectif sur ces espaces. Nous travaillons également sur des matières biosourcées. Sur la partie Brulard, nous venons travailler sur des bâtiments qui seront construits en bois, ce qui est une grosse avancée, car quasiment 240 logements seront construits en bois, ce qui est une première sur notre territoire et même sur un territoire plus élargi sur la région.

S'agissant de la question de la désimperméabilisation des sols, ce sont 20 ha perméables et sur lesquels nous laissons la pluie avoir un cycle d'eau naturel. J'ai déjà parlé des parcs. De plus, les questions des mobilités sont importantes. S'agissant de la question de la desserte en transport en commun, nous viendrons doubler, avec le travail de GBM, la ligne de tram au niveau de l'arrêt de Grette pour avoir deux fois plus de fréquence et développer des mobilités actives sur l'ensemble des sites urbains avec des normes de stationnement très élevées pour le vélo. Enfin, s'agissant du stationnement automobile, nous autorisons les habitants à continuer à utiliser leur voiture pour se déplacer sur des trajets plus longs. L'idée est d'avoir des places mutualisées pour éviter de multiplier les voiries et d'avoir des cœurs d'îlot, c'est-à-dire des appartements qui ne donnent pas sur des rues passantes, mais sur des espaces verts. La voiture est donc légèrement déportée et pas nécessairement au pied de l'immeuble, ce qui permet d'avoir des espaces de respiration en bas de chez soi.

Vous allez voir une petite vidéo pour que vous puissiez avoir une idée lorsque vous venez du tram depuis le CHU et que vous passez devant Brulard, donc sur votre gauche, lorsque vous venez du CHU et que vous allez vers le centre-ville. C'est une vidéo non contractuelle, car il y aura des arbres à cet endroit. Théoriquement, vous ne verrez pas les bâtiments, car ils seront cachés derrière ces arbres déjà existants. Mais c'est pour vous donner une tendance et pour vous montrer à quoi va ressembler le projet sur la partie ouest de Brulard. On voit en intermédiaire des stationnements importants pour les vélos (petits bâtiments au milieu). Il y aura systématiquement en bas de chaque immeuble des jardins individuels privés à disposition des familles qui viendront habiter sur ce site. Il n'y aura pas de pénétration de voiture en cœur d'îlot, sauf ponctuellement pour déposer la grandmère ou des courses. Le stationnement sera déporté à l'est du site. Sur les 4 bâtiments que vous voyez, 100 % de la construction sont faits en bois, ce qui est vraiment très novateur et nous sommes sur une performance thermique en RE 2031 sur ces 4 bâtiments. Nous allons attendre que le projet sorte, mais aujourd'hui, nous sommes plutôt satisfaits du travail réalisé avec les promoteurs.

Ensuite, sur la partie située en face du Coligny, près de la pharmacie, nous travaillons sur des bâtiments qui ont un épannelage différent. Auparavant, les bâtiments ne faisaient jamais plus de 3 étages. Là, nous aurons des bâtiments légèrement plus haut. En effet, les plus hauts auront jusqu'à 6 étages. Nous avons respecté la demande des habitants qui ne voulaient pas aller au-dessus. En revanche, à côté nous produisons des maisons individuelles en bande, car ce sont également des logements très recherchés par les habitants, et cela nous permet de laisser des familles sur Besançon. Effectivement, nous voyons un exode important de la tranche 25-40 ans qui va vivre sur la périphérie et lorsque nous proposons ces modèles de logement, nous parvenons à les garder. Ces maisons sont à des prix relativement abordables, autour de 300 000 € pour une maison de 100 m². Un

travail a également été fait avec les promoteurs pour avoir des prix performants et des logements performants thermiquement et bien pensés.

Sur cet autre exemple, nous avons un peu plus de densité au bord de la route. C'est le long du tram. Nous sommes légèrement plus loin que le Coligny et la pharmacie, mais c'est pour vous donner l'exemple. Nous sommes toujours sur un bâtiment avec des façades en bois. Je n'en ai pas parlé, mais il y aura systématiquement des balcons suffisamment grands dans tous les logements. Sur le premier projet que je vous ai montré, les balcons faisaient 8,8 m², et là, ils sont encore plus grands, ce qui permet de mettre une table et de manger dehors, donc d'avoir une qualité de vie importante.

Le CRAC est prévu pour 10 ans de concession sur lequel nous faisons 600 logements. Je vous en ai présenté 240. Nous avons 11 M€ prévus pour l'équilibrage, donc le financement de ce CRAC par la collectivité. C'est un coût existant et important, mais je tiens à faire une rétrospective. Je n'ai pas de boule de cristal, mais l'idée est de construire un quartier viable sur le long terme. C'est donc un investissement important, mais nous le voulons efficace. D'où la raison de financer ce projet pour faire en sorte d'avoir des bâtiments agréables pour les habitants, que le quartier soit attractif et que sur le long terme, ce quartier se renouvelle par lui-même, car il a été bien pensé. Il y a une nouveauté sur le CRAC, qui n'a pas d'impact financier, puisque les impacts des hausses du CRAC par rapport au celui de l'année dernière sont sur des questions de présence de pollutions. La gestion des parkings en silo sera faite par l'aménageur pendant 4 ans. Nous demandons également à l'aménageur de travailler sur un élargissement du périmètre des sœurs juste à côté dans la petite chapelle et du centre commercial pour avoir une vision globale de ces parcelles.

Sur le projet Saint-Jacques, vous avez ici le plan général. Nous avons deux tiers du projet en réhabilitation, un tiers du projet sur la partie neuve. Je ne vais pas tout vous représenter, car cela a déjà été présenté ici et en commission. L'idée est qu'il y ait 600 logements, dont 200 logements étudiants, des logements pour des personnes plus âgées et des logements pour les familles et l'ensemble des personnes qui souhaiteraient y vivre. Nous travaillons sur 3 points majeurs. Le premier concerne les espaces publics. L'idée est de créer un parc de plus de 3 ha au centre-ville. Il aura pour objectif de relier les gens au Doubs. À cet endroit au bord du Doubs, nous avons des espaces assez intéressants avec un peu de profondeur. L'idée, qui est en cours de réflexion, est peut-être de créer de l'aménagement au pied du Doubs. Deuxièmement, il s'agit également de faire un lien avec Chamars, c'est-à-dire que demain, vous pourrez, depuis Chamars, repénétrer à côté de la Grande Bibliothèque, dans un nouveau parc de centre-ville, ce qui permettra une certaine continuité. Si nous regardons de manière macro, cette continuité concerne le parc de la Gare d'Eau du Département, Chamars par la ville, on revient, on peut remonter par le parc des Glacis et redescendre par le parc Micaud pour aller jusqu'au parc de la Rodia.

Nous essayons vraiment de finir cette boucle verte autour de la boucle de Besançon pour avoir des aménagements agréables pour les habitants du centre-ville. Je rappelle que la boucle compte 20 000 habitants, avec la densité de population la plus élevée. Je pense que si nous voulons continuer à avoir des familles qui décident d'habiter au centre-ville, il faut leur proposer des aménités d'espaces verts en alternative aux jardins d'une maison individuelle. Ensuite, nous avons des espaces patrimoniaux que la Ville de Besançon a repris en main en partenariat justement avec le CHU et le ministère de la Culture qui a donné son accord. Nous avons également un travail sur la Grande Bibliothèque sur lequel je ne reviens pas. Nous souhaitons travailler également sur des questions commerciales sans mettre en difficulté les principales rues commerçantes qui resteront comme la grande rue, la rue des Granges et toutes ses annexes pour faire en sorte d'avoir du commerce en support et qui apportent de nouveaux clients à nos commerçants historiques. Je vous remontre quelques images que vous avez probablement déjà vues, puisque nous avions pu les présenter. Il s'agit ici de réinfiltrer l'eau de l'ensemble du site de manière naturelle par une noue. Vous avez la Grande Bibliothèque.

Sur la concession d'aménagement de Viotte, nous sommes sur un projet sur lequel l'État et la Région se sont implantés. Nous sommes très satisfaits d'avoir pu leur proposer une solution avec Aktya, SEM présentée juste avant, avec notamment une résidence à destination des séniors de 60 logements et 120 logements à destination de familles, d'étudiants et autres. Nous avons également des commerces, une brasserie, un kinésithérapeute et une microcrèche qui se sont implantés.

Je vais vous parler maintenant de la partie nord, de l'autre côté des rails de la partie Bruand. L'idée est d'y implanter une crèche publique, avec un lancement des constructions prévu l'année prochaine et une mise à disposition du public, ce qui intéresse les Bisontins, en septembre 2027 et la construction de logements en 2028 et 2029. Nous prévoyons également l'accueil d'entreprises, puisqu'un peu moins de 2 000 m² seront dédiés aux entreprises tertiaires dans ce bâtiment au-dessus de la crèche, et une requalification de la rue Nicolas Bruand. Nous avons le choix important de laisser la rue Nicolas Bruand en double sens pour permettre les flux dans la mesure où nous sommes à proximité d'une gare, donc avec de nombreuses personnes qui souhaitent y accéder. Nous proposons toutefois aux vélos une solution alternative dans la mesure où un espace vert se dessinera au milieu des bâtiments, et au milieu, nous aurons une rampe pour les vélos, ce qui permettra d'avoir un site vélo en site propre et un déplacement des voitures sur la rue Nicolas Bruand qui restera tel qu'il est aujourd'hui, ce qui permet à chacun d'avoir sa place dans le développement des mobilités.

S'agissant de la concession des Hauts-du-Chazal, pour vous donner une rétrospective, cela a commencé en 2010 sur les Vaîtes et en 2000 sur les Hauts-du-Chazal, soit 10 ans d'écart entre ces deux projets. Entretemps, les Hauts-du-Chazal ont développé 17 ha d'activités économiques, 14 ha de zone d'habitat, 1 100 logements, avec des dizaines d'entreprises qui se sont implantées. Vous avez également l'Université, l'IFPS (Institut de Formation des Personnels de Santé)..., parce que justement, nous sommes parvenus à avoir un déploiement politique de toutes les parts, ce projet étant porté à 53 % par GBM. Je pense que lorsque toutes les personnes publiques politiques s'alignent pour dire que le projet est bon et qu'il faut le développer, cela permet aussi d'économiser de l'argent.

Sur ce site, il y a une zone d'activités économiques, une zone d'habitat, l'Unité de Formation et de Recherche de médecine. Nous prévoyons d'accueillir une halte ferroviaire prévue dans le PLU et dans le projet. Nous souhaitons que la Région avance sur ce dossier. Il y aura également une zone de parcs pour les étudiants, les professionnels et les habitants du quartier. La zone étant très densifiée aujourd'hui, nous allons développer un parc et 350 logements. Depuis 2000, le coût pour la collectivité s'élève seulement à 4,8 M€, en sachant qu'à l'heure actuelle, la taxe foncière des 1 100 logements produits rapporte plus de 1 M€ par an à la Ville de Besançon, et quasiment 100 000 € à GBM. C'est la preuve qu'avec 5 M€ d'investissement à un instant T, on arrive à sortir tous les ans 1 M€. Par conséquent, le projet est amorti en moins de 5 ans quand la Direction politique au niveau de l'ensemble des parties prenantes à GBM déploie un projet cohérent. Je ne vais pas être trop long, car ce projet est connu de tous. Je pense que tout le monde va là-bas.

Le dernier point concerne Bio Innovation et l'IFPS qui a été livré, puisque de nombreuses personnes sont allées couper du ruban le jour J. Je n'en reparle donc pas. Le projet qui nous intéresse ce soir concerne le secteur nord-est, avec 300 à 350 logements. Cela reste à affiner. On veut développer une voie centrale avec du stationnement sous les immeubles. Contrairement aux autres projets, on a un terrain en pente. On joue justement avec la pente des immeubles pour mettre le stationnement en dessous. Il y aura également un parc qui n'est pas dessiné, mais il sera situé sur la partie verte le long des rails. Dans la mesure où il y a des dolines, on ne peut pas se permettre de mettre de la construction sur les dolines. Nous allons donc développer un grand parc et maintenir le chemin de Crêtes qui se situe entre la maison des familles et le nouveau projet.

Le dernier CRAC concerne Vauban. Il est le seul à ne pas être géré par notre aménageur public Territoire 25, mais il est géré par le CM-CIC Aménagement Foncier, donc un aménageur privé. La collectivité ne fait pas d'équilibrage financier. L'étape 1 est terminée, les habitants sont dans l'ensemble des lots, que ce soit des étudiants, des familles ou d'autres. Le Directeur du CM-CIC Aménagement Foncier Monsieur WEIBEL a dit aux Rencontres Nationales des Aménageurs, devant 300 aménageurs français « à Besançon, on arrive à faire de grands logements en centre-ville, ce qui est peu le cas ailleurs en France ». Je reprends ses propos, car il faut noter que lorsque l'on développe des projets pertinents, il faut se battre parfois avec les promoteurs pour déployer du grand logement, mais on voit qu'on arrive à accueillir des familles sur ces espaces. Vous voyez sur le lot 4 que nous avons 12 maisons individuelles en bande. Sur le lot A, nous avons décidé de reproduire ces éléments et de proposer de la maison individuelle en bande et que les étages supérieurs soient également de grands logements. Nous arrivons ainsi avec des logements de 100 à 135 m² avec des grandes terrasses. Là, on a la chance d'avoir une vue sur la Citadelle. De nombreuses familles sont implantées sur le site, ce dont nous sommes ravis, car souvent, statistiquement, elles restent longtemps sur la ville, ce qui évite les rotations.

Vous avez ensuite les 2 derniers permis de construire qui seront mis en œuvre d'ici la fin de l'année. Sur la partie gauche, ce sont deux promoteurs locaux, De Giorgi (Pontarlier) et BFC Promotion (Dijon). Vous avez des maisons individuelles en bande et des immeubles de 4 étages. Tous les balcons ont une vue sur la Citadelle. Nous avons donc vraiment un projet extrêmement qualitatif avec de l'espace public plutôt bien pensé. La partie droite est aussi intéressante. On ne le voit pas nécessairement, mais de la même manière, les balcons ont une vue sur la Citadelle et au-dessus, 2 maisons avec 2 logements chacune sont implantées en haut des immeubles. Cela permet d'essayer de faire de la densité, d'avoir quelque chose d'original, de permettre aux familles d'avoir un jardin avec de la pleine terre dans les étages, ainsi que des espaces de pleine terre partagés qui seront également sur certains balcons dans les étages. Cela prend du temps, mais un gros travail a été fait sur le sujet. Nous remercions l'aménageur et les promoteurs qui ont travaillé sur le dossier et ce dossier devrait sortir bientôt. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup de cette présentation très complète. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur LAROPPE, pour la présentation de l'ensemble de ces CRAC. Je ne partage pas votre première entrée en matière lorsque vous dites que nous avons eu de nombreux débats ici. Non, nous n'avons pas eu de débat. Sur l'ensemble de l'implantation des espaces des différents projets, non, nous n'avons pas eu de débat au sein du Conseil Municipal pour l'ensemble des projets, que ce soit les Vaîtes, Saint-Jacques, Brulard, parce que vous avez à chaque fois avancé masqué et vous avez manqué — je suis désolé de vous le redire — de transparence ici alors que nous vous le demandions réellement.

Je reviens sur le projet de CRAC des Vaîtes. Je rappelle que ce CRAC fait toujours face à une forte contestation si je m'en réfère à la réunion publique de décembre 2024. Je crois que la population du secteur n'était pas forcément très contente de ce qui se passait sur le secteur des Vaîtes. À la lecture du rapport, parce qu'on parle d'un rapport financier sur les CRAC de fin décembre 2024, on nous le présente en septembre 2025. Il y a donc déjà un temps de latence dans tout cela. Que constate-t-on? Ce n'est même plus une augmentation, mais une dérive complète des postes de dépenses en 2 ans. Les études et les honoraires ont augmenté de quasiment 1 M€ (+50 %). Les travaux de viabilisation et de construction augmentent de 4 M€ (+28 %). La rémunération de la SPL augmente de quasiment 1,4 M€ (+75 %). Les frais financiers augmentent de 1 M€ (110 %). Et vous avez dit très justement que les recettes de cession et de charges foncières diminuent de 3,3 M€ (-20 %), puisqu'évidemment, il y a moins de logements, donc moins de recettes qui rentrent. Tout cela aggloméré montre qu'aujourd'hui, les principaux postes d'opérations marquent pour la Ville une augmentation de quasiment 10 M€, soit +160 % en l'espace de 2 ans. Vous avez oublié de dire qu'à cela, il faut ajouter les 10 M€ de l'école des Vaîtes.

Tout cela cumulé fait que derrière, la facture sera lourde pour la collectivité municipale. Ce sont vos 600 logements, les parkings en silo, la nouvelle école. Tout cela fait exploser la participation financière de la Ville, et bien sûr l'équilibre de l'opération, alors que nous vous avions proposé des choses, mais vous n'avez jamais voulu les entendre. En effet, nous étions sur des constructions plutôt raisonnées à hauteur de 300 logements de type rez-de-jardin en format pavillonnaire — vous nous en avez présenté quelques-uns plutôt sur le secteur Brulard d'ailleurs — en respectant l'environnement. On vous avait aussi présenté d'autres projets autour d'une cité pédagogique du développement durable et en travaillant avec nos maraîchers, avec une filière de production et de transformation en lien aussi avec notre cuisine centrale. Cela pouvait être aussi intéressant. Or, vous n'avez jamais voulu aborder les éléments qu'on vous a présentés. Nous avons eu aussi une réflexion, et vous ne nous avez jamais présenté non plus cette réflexion sur la réhabilitation lourde de l'école Tristan Bernard qui aurait pu être envisagée pour diminuer aussi cette empreinte carbone des travaux a contrario de cette nouvelle construction. Je rappelle que cette école va arriver bien avant les premières habitations. Nous sommes tout de même sur ce principe au niveau du secteur des Vaîtes.

Nous ne comprenons pas pourquoi vous n'avez pas voulu écouter aujourd'hui l'ensemble de nos propositions qui auraient limité les empreintes carbone, les participations financières de la Ville. J'aimerais que vous puissiez nous apporter des précisions très claires et très éclairées sur ces augmentations de coût aujourd'hui qui vont être inévitablement générées et aux frais du contribuable, donc aux frais de la municipalité.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Il y a d'autres questions. Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Tout d'abord, je remercie Monsieur CROIZIER pour son soutien. Madame la Maire, j'espère que mes propos ne vont pas vous énerver encore une fois au point de me manquer de respect. J'ai peut-être touché quelque chose. Néanmoins, je vous demande de vous ressaisir. Vous m'avez manqué de respect, mais vous n'allez pas me pousser à en faire autant envers vous.

Madame la Maire, je devais intervenir sur le rapport n° 42, mais comme la présentation a été générale, je vais faire une intervention globale. Ce rapport sur le futur quartier des Vaîtes marque le fait qu'au-delà des comptes rendus et des avenants qui se succèdent depuis tant d'années, la perspective de voir les premiers travaux engagés sur ce secteur reste toujours aussi aléatoire. En attendant, c'est l'accumulation des retards, les surcoûts qui s'additionnent au fil des ans et qui continuent à défrayer la chronique, que ce soit les successions d'études commandées, les remises à plat, les revoyures incessantes, les bilans prévisionnels de plus en plus lourds pour les finances de la Ville alors que le nombre de logements proposés a été réduit de moitié, diminuant d'autant les perspectives de recettes. Ce dernier mandat n'a pas dérogé à ce triste bilan, loin de là. Votre gouvernance y a participé pour le moins. Nul n'ignore en effet que les irréductibles opposants au projet urbain de Vaîtes constituent une part potentielle de votre électorat du premier tour pour 2026, dont vous ne sauriez vous passer.

Dans ce contexte, il y a urgence de faire en sorte qu'aucune première pierre ne soit en mesure d'être posée, laissant encore planer « l'espoir » d'un abandon total. Au bout du compte, on risque de se retrouver avec une ligne de tram qui serpente au milieu de nulle part, pour une fois que la question des mobilités avait été anticipée, et une école, certes la bienvenue, mais sans famille ni vie sociale à proximité. Sans compter que pour réduire au maximum l'emprise du sol, ledit projet est compacté au nord de la surface avec du R+10 en bordure du bâti existant, pour ne pas rompre l'harmonie visuelle, je suppose, alors que plus personne ne parle du véritable enjeu qui est de constituer une offre de logements sur la ville pour donner une alternative à l'étalement urbain qui arrive à saturation dans les périphéries de Besançon, saturation de lotissements qui entraîne le recul des terres agricoles, saturation de flux automobiles pendulaires qui génèrent des embouteillages, de la pollution de l'air, du stress quotidien également nocif pour la santé publique. Signes certes de dynamisme et d'attractivité, pour reprendre, vos mots, mais à quel prix? Comme si une écologie qui prend la mesure des problèmes de fond, de la vie réelle des gens, échappait à l'entendement d'une écologie forcenée et dotée d'œillères. Comme si aujourd'hui, on n'était pas capable de concilier une certaine densification de l'habitat et des équipements avec l'exigence environnementale (végétalisation des immeubles, sobriété énergétique, espaces verts, gestion de l'eau, interactions avec l'agriculture urbaine).

Ce surplace du projet des Vaîtes est d'autant plus étonnant qu'au même moment, à quelques mois des prochaines élections, vous revêtez l'habit de la maire bâtisseuse : Saint-Jacques où la part du logement s'est substituée à toute autre réflexion de fond dans un espace en contact du centre historique ; Grette Brulard où la possibilité de rebâtir plus rapidement que prévu a été sollicitée auprès de l'ANRU ; le parc de l'Horloge, nouveau venu dans cette frénésie nouvelle de construction, sans oublier ce qui est prévu sur l'ancien site du jardin botanique en bordure de la place Leclerc connue pour être un des nœuds de circulation les plus saturés de la ville, comme si l'argument de reconstruire la ville sur la ville sans faire l'économie d'une certaine densification, ce sur quoi nous pourrions vous emboîtez le pas, sous réserve que toutes les conditions soient réunies avant tout en matière de mobilité, et pas seulement pour les voies cyclables, aurait été opportun sauf aux Vaîtes ou pourtant, tout était prêt pour démarrer, depuis le temps. Il y a là un hiatus qui ne manque pas de nous interpeler, voire de nous questionner fortement.

Cet empilage de projets urbains de dernière minute alors que ce mandat a été caractérisé par le frein que vous avez mis ou tenté de mettre pêle-mêle à la Grande Bibliothèque, à l'aménagement final de la RN57 et — je le rappelle une dernière fois — aux Vaîtes, n'est-ce pas une forme de poudre aux yeux pour en masquer l'immobilisme, de surcroît à l'approche de mars 2026 ? Pour les Bisontines et les Bisontins, la ficelle pourrait paraître bien épaisse. Le proche avenir nous le dira. Merci.

Mme LA MAIRE.- Aurélien, pour les réponses.

M. LAROPPE.- Je vais répondre rapidement à Madame ROCHDI. Je reviendrai ensuite sur les propos de Monsieur FAGAUT. Vous parlez de frénésie nouvelle sur la construction. Je suis arrivé à

Besançon il y a 7 ans. Je ne connaissais pas la ville. J'ai donc lu des documents sur comment construire la ville. Je pense que le choix qui est fait, que vous qualifiez de « frénésie nouvelle » et que je qualifie plutôt justement de « responsabilités », c'est que depuis 50 ans, la périphérie a pris 55 000 habitants pendant que la ville de Besançon en a pris 5 000. Quand les gens habitent en périphérie, ils ont deux voitures par ménage. Ce sont les statistiques de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). Lorsque les gens habitent sur la ville de Besançon, ils ont une voiture par ménage. Les Bisontins ne sont pas plus écolos que les habitants de Thise, de Saône ou d'ailleurs. C'est simplement que lorsque vous habitez à Saône ou à Pelousey, il y a peu de transport en commun et vous êtes obligés de vous déplacer en voiture.

Ensuite, lorsque par exemple, vous habitez à Pelousey, vous allez faire vos courses à École-Valentin, parce que c'est plus proche et vous ne venez plus en centre-ville. Quand vous habitez à Champoux, vous prenez la voiture tous les jours et cela vous coûte plus d'essence que de prendre les transports en commun. Je prends ces exemples, car les effets que l'on déplore aujourd'hui en disant « notre centre-ville se meurt, parce qu'il n'y a plus d'activité économique, c'est compliqué de venir », etc., viennent du fait que l'on a fait habiter les gens loin. Si j'habitais Dannemarie-sur-Crète, j'irais faire mes courses à Châteaufarine, je ne viendrai pas en centre-ville, car c'est plus proche, plus simple, plus efficace. Il ne faut donc pas en vouloir aux gens de dire que les zones commerciales périphériques se développent alors que depuis 50 ans, on a mis 55 000 habitants sur la périphérie. On a mis en difficulté le commerce de centre-ville par rapport aux zones commerciales. On a mis les gens en difficulté, parce que je vous rappelle les gilets jaunes et lorsque l'essence ne coûtait que 1,40 € le litre, les gens manifestaient, parce que c'était trop cher. Or, ils ont deux voitures par ménage, mais ils n'ont pas le choix, car dans une ville de 1 000 habitants, on n'arrivera jamais à développer les transports en commun. Il faut être honnête avec la population.

Je le dis très ouvertement, car j'étais encore hier soir à École-Valentin en réunion publique pour parler de ce sujet : quand on décide de faire de l'urbanisme sur ces petites communes, on fait le choix de dire aux gens « vous allez vivre toute votre vie avec 2 véhicules ». Ce n'est pas un problème, mais ils doivent le faire consciemment. Lorsque les gens vont habiter ailleurs et qu'ils n'ont pas de solution pour habiter à Besançon, ils vont ailleurs, parce qu'ils n'ont pas de solution sur Besançon pour trouver de grands logements. Ce n'est donc pas une frénésie, mais une solution que nous apportons aux habitants. Demain, au lieu d'avoir développé 90 % des logements sur la périphérie sur ces 50 dernières années, on propose de faire 50-50, donc 50 % de la production de logements sur la ville de Besançon, 50 % sur la périphérie pour laisser le choix aux Grands Bisontins d'habiter où ils le souhaitent et d'habiter sur la ville de Besançon, ce qui est extrêmement important.

Pour revenir sur les propos de Monsieur FAGAUT sur les Vaîtes, vous dites qu'il y a une dérive complète, que les prix ont augmenté, etc. Effectivement, il y a une augmentation du prix et je ne vais pas vous dire le contraire. En revanche, excusez-moi, je n'ai pas regardé les rapports et je ne sais plus si vous l'aviez voté ou non, vous pourrez dire que vous ne l'avez pas voté, mais en septembre 2021, ce rapport avait été voté majoritairement par l'assemblée et on savait que cela allait coûter 18 M€. Nous revenons vers vous 4 ans plus tard et cela ne coûte « que » 16 M€. Finalement, par rapport à ce que nous avions annoncé, nous sommes « dans les clous ». Je suis d'accord avec vous, cela coûte cher, mais si nous regardons le prix au logement par rapport à la Grette, nous sommes beaucoup plus chers que le projet sur la Grette. Nous sommes plus chers, parce que nous faisons aussi plus d'espaces publics et parce que malheureusement, comme je l'ai dit en préambule, il y a eu des tergiversations sur ce dossier, les politiques publiques que nous représentons tous dans cette salle envoyant des messages tellement différents que la population se dit que le projet des Vaîtes n'est pas sûr, qu'il n'avance pas.

Je pense que nous sommes tous responsables autour de la table de ce sujet et il y a tout de même une forte opposition sur le sujet et vous l'avez dit avec la réunion de décembre 2024, nous n'allons pas le nier. J'ai essayé de rencontrer ces oppositions pour discuter avec elles. Elles sont de différents types. Il y a des jardiniers qui veulent être rassurés pour avoir de nouvelles parcelles. Il y a des oppositions politiques qui le resteront et qui ne bougeront jamais, avec lesquelles nous restons en contact, mais je pense que nous n'arriverons pas à les résoudre du jour au lendemain. Ensuite, ce qui m'importe non pas le plus, parce que les jardiniers m'importent beaucoup, mais ce qui m'importe énormément, ce sont les gens qui habitent à proximité. Nous avons fait des réunions dans des syndics de copropriété, dans les immeubles à côté des Vaîtes. Je ne vais pas généraliser, parce que je n'ai pas rencontré tout le monde, mais la majorité que j'ai rencontrée n'est pas contre le projet des

Vaîtes. En revanche, ils ont des inquiétudes en termes de stationnement, de circulation et sur les hauteurs de bâtiments. Je pense que nous devons prendre en compte ces inquiétudes. Là, nous n'en sommes qu'au stade du plan guide. Nous devons donc essayer de les intégrer dans le projet pour justement trouver une solution et pour que cela convienne aux habitants.

Je reviens sur votre proposition de 300 logements. Je vais commencer par la partie juridique avant d'aborder la partie financière. Ce n'est pas une critique ou quoi que ce soit, mais pour moi, honnêtement, il y a encore 2 ans. Je ne le savais pas. J'apprends au fur et à mesure, vous ne le savez probablement pas. Malheureusement, si nous faisons 300 logements, nous cassons la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), puisque juridiquement, nous ne sommes plus dans le cadre de la ZAC initiale qui comportait 1 200 logements, et cela oblige de refaire un traité de ZAC, de reconstruire quelque chose, ce qui coûterait théoriquement énormément d'argent. Cela veut dire qu'il faudrait remettre de l'argent pour faire votre projet. J'ai essayé d'avoir des éléments, je ne les ai pas retrouvés, mais cela veut dire que cela coûterait encore beaucoup d'argent. Ensuite, si nous faisons moins de logements, comme je l'ai expliqué, nous ferons peut-être plus d'espaces publics, ce qui est intéressant, mais la rétrocession foncière va coûter encore plus cher. Finalement, je ne peux pas vous dire si votre projet théorique de 300 logements coûterait plus ou moins cher. Mais juridiquement, cela obligerait à tout changer et financièrement, cela obligerait encore à avoir un prix du foncier réévalué par la collectivité.

Enfin, sur l'école Tristan Bernard, des études ont été faites. On entame tous les projets urbains pour faire en sorte qu'il y ait un maximum de réhabilitation. Dans certains cas, on ne réhabilite pas pour des problématiques techniques, notamment d'amiante ou autres qui font que c'est compliqué à réhabiliter. Dans certains cas, on ne le fait pas non plus pour des questions financières. Ce n'est pas le cas de Tristan Bernard, mais en l'occurrence, nous nous sommes dit qu'il valait mieux construire une nouvelle école qui, en plus de servir d'école, servira d'espace public, puisqu'il y aura une salle d'accueil pour différentes activités, du sport, du yoga, ou autres pour les nouveaux habitants. C'est un choix important, c'est celui que nous avons fait aujourd'hui. J'entends vos remarques, mais je pense que la construction d'une nouvelle école, le travail sur la réexploitation du site de Tristan Bernard avec un nouveau projet du logement à venir est une alternative intéressante. En tout cas, c'est celle que nous vous proposons ce soir. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup pour ces informations et ces précisions.

Mme CAULET.- Pour compléter les propos d'Aurélien LAROPPE, l'école Tristan Bernard n'est pas dans le CRAC, elle ne l'a jamais été. Elle est prévue au PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) depuis « belle lurette ». Elle accueillera les enfants de l'école élémentaire Tristan Bernard, qui est une école en piètre état et les enfants de la maternelle que l'on envoie en navette tous les jours dans la maternelle « banane » rue de Chalezeule. Maternelle et élémentaire seront donc regroupées, ce qui sera beaucoup mieux pour tout le monde.

Mme LA MAIRE.- Merci de ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Effectivement, il y a d'autres questions, puisqu'on a présenté tout de même un certain nombre de CRAC en une seule prise de parole de Monsieur LAROPPE. Merci de ces précisions. Mais cela fait un moment que nous avions positionné le projet des Vaîtes dans cet état. À l'époque, il y avait certainement une possibilité juridiquement de pouvoir intervenir. Aujourd'hui, cela me semble peut-être un peu plus compliqué.

Je voudrais intervenir sur le CRAC de Grette Brulard. Nous en avons débattu ici et nous voyons encore une dérive financière. Nous nous apercevons que sur Grette Brulard, il y a une nouvelle participation de la Ville estimée à 3 M€, et je pense que ce n'est que le début. On va continuer encore à dériver un peu. À l'époque, je vous avais fait la proposition de réfléchir sur un projet global, comme vous l'avez fait, de travailler par lot. Aujourd'hui, je pense que si l'on avait travaillé par lot, on sortirait et on pourrait mettre à la vente des appartements aux Bisontins, même à des personnes qui viendraient de l'extérieur. Vous n'avez pas souhaité rentrer dans cette démarche. Vous avez fait un choix urbanistique complètement différent et qui apporte encore une fois une dérive dans le temps et une dérive financière avec des coûts non maîtrisés. J'en veux pour preuve les coûts non maîtrisés, en ce qui concerne le parking en silo que vous allez mettre en face de la pharmacie à droite et en bas de la rue du Polygone. Vous nous amenez à générer la création d'une société publique pour un certain

nombre d'années, 4 ans je crois, pour après partir sur le rachat de parkings par une autre société publique. Qui va gérer tout cela ? J'aimerais bien aujourd'hui que vous m'apportiez la réponse. Qui va gérer ces coûts induits par ces deux créations de sociétés publiques, une au démarrage sur 4 ans par rapport au parking en silo et une autre créée par la suite avec le rachat de parkings par une autre société publique qui sera amenée l'ouvrage et qui, inévitablement, induira des coûts de gestion à la charge de la Ville ? Cela fait un moment que je vous questionne sur ce sujet. Je n'ai pas les réponses.

Quand on regarde le film que vous avez passé, on en discute avec des personnes, avec des riverains qui habitent aux alentours et qui seraient intéressés d'aller sur l'achat de ce type de logement. Avec un parking en silo qui va se retrouver à 300 ou 400 m de leur habitation, ce n'est pas très confortable et il n'y a pas que la petite mamie ou la grand-mère que l'on va descendre au pied de l'immeuble. Il y a aussi d'autres usages du quotidien qui font que ce sera un peu compliqué.

Mme LA MAIRE.- J'espère qu'il n'y a pas que des petites mamies et des grands-mères, qu'il y a aussi des personnes âgées de sexe masculin. C'est juste une petite réflexion. La parole est à Aurélien LAROPPE pour des éléments de réponse.

M. LAROPPE.- Vous évoquez la dérive dans le temps. Premièrement, nous avons permis de gagner beaucoup de temps sur ce projet, parce que nous avons travaillé avec l'ANRU pour que cela sorte plus rapidement. Nous avons commencé à travailler à partir de 2022 alors que l'ANRU nous proposait 2030. Je dirais plutôt que nous avons gagné du temps et je ne parlerais pas d'une dérive dans le temps. En revanche, je peux vous accorder une chose sur la dérive dans le temps. Nous avons fait le choix de faire un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui a pris beaucoup de temps, qui a demandé de négocier avec d'abord 18 promoteurs, puis 6, puis 2. Nous aurions pu attribuer les lots de gré à gré et aller plus vite, je vous l'accorde. Nous aurions peut-être gagné 6 à 10 mois, voire 12. Nous avons perdu 6 à 10 mois, mais nous arrivons avec des promoteurs de grande qualité. Nous sortons un projet de plus de 220 logements en bois, avec des performances thermiques extrêmement importantes, avec de grands espaces extérieurs, des îlots de rez-de-chaussée avec des jardins. Je pense qu'avoir une grande qualité fait vraiment la différence pour quelqu'un qui veut acheter un logement. Je peux vous l'accorder, nous avons gagné 8 ans d'un côté, nous en avons peut-être perdu un de l'autre, mais je pense que c'est au profit du projet. Le choix est donc parfaitement assumé.

Concernant les dérives financières, il y a de nombreux points financiers. Que ce soit une politique menée théoriquement par la vôtre ou par la nôtre, vous n'auriez pas pu vous en extraire, parce qu'il y a des coûts financiers d'études de sols ou autres. Je les mets de côté, parce que je considère que ce sont des points techniques. En revanche, vous évoquez le parking qui est un choix politique. Je vais donc aller sur ce point. Nous faisons le choix de mettre 2 parkings qui vont coûter de l'argent. Nous sommes allés visiter de nombreux projets, à Montpellier, à Mulhouse, dans différentes collectivités de différents bords politiques qui ont fait ce choix. Nous nous apercevons que les premières années, le parking coûte un peu d'argent, car il est construit dès le début, alors qu'au début, il y a peu de logements et seuls les premiers immeubles sortent. C'est pour cela que nous avons mis 4 ans. Au début, cela va coûter de l'argent, car le parking ne sera pas rempli et le retour sur investissement ne sera pas total. En revanche, si nous regardons les parkings utilisés, que ce soit en centre-ville ou à d'autres endroits, nous avons de nombreux opérateurs privés qui viennent sur ces parkings, car ce sont des outils très rentables. Pour vous donner un exemple, aujourd'hui, la Société d'Économie Mixte de Montpellier fait tellement de bénéfices sur le parking qu'elle arrive à financer le réseau de transport via le système de parking.

Je ne dis pas que nous serons tout de suite bénéficiaires sur le parking. Je pense même très ouvertement que nous perdrons de l'argent au début, mais je pense qu'à terme, cet investissement sera viable. La seule chose qui peut nous faire perdre de l'argent à long terme, c'est que l'utilisation de la voiture, pour différentes raisons, diminuant drastiquement, cela risque d'être dangereux d'un point de vue financier. En revanche, nous avons prévu des parkings réversibles, qui pourront être transformés par exemple pour produire du logement, du commerce, ou autres. Nous avons donc essayé d'anticiper les deux choses. Si l'utilisation de la voiture reste la même, nous aurons des parkings fiables financièrement sur le long terme ; si l'utilisation de la voiture diminue, cela coûtera de l'argent, mais c'est un choix que nous avons fait.

Vous avez évoqué la distance des parkings. Nous avons réuni de nombreuses personnes en réunion publique. J'étais sceptique sur la distance des parkings. Je pense que c'est une très bonne idée pour

la vie des Bisontins, des personnes qui vont habiter ce quartier, car aucune voiture ne passera en bas de chez du bâtiment, il n'y aura pas de rodéo ou des personnes qui roulent pour rien, car le coin sera fermé. C'est donc intéressant pour les gens qui y vivront. La contrepartie est lourde dans la mesure où le parking n'est pas en pied d'immeuble. Nous nous sommes demandé si le jeu en valait la chandelle. Nous avons donc fait un sondage qui a regroupé plus de 250 personnes et nous avons demandé à quelle distance les gens souhaitaient voir leur stationnement. Les réponses proposées étaient « A : 0-50m », « B : 50-100m », « C : 100-300m »» et « D : plus de 300 m ». Au-delà de 300 m, c'est critique pour les gens qui disent que c'est trop loin. En revanche, à ma grande surprise, la proposition qui a reçu le plus de résultats favorables est la réponse C, 100-300m. Nous nous apercevons que les gens sont d'accord pour dire qu'ils veulent bien marcher entre 100 et 300 m, parce que d'un côté ce n'est pas trop loin, et d'un autre, ils ont le bénéfice de ne pas avoir de voiture en bas de chez eux. Nous sommes donc partis sur ce projet. Nous avons fait confiance aux gens.

Une chose m'a rassuré. Mardi après-midi, nous avons rencontré le promoteur Woodeum (celui du film) qui a fait le choix de décaler le parking en silo dans le projet avec nous, avec notre accord, de 50 m. Les logements les plus loin seront ainsi à 300 m et certains d'entre eux sont à 30 m. Cela dépend aussi de là où vous habitez. Je lui ai demandé très ouvertement si cela ne l'inquiétait pas pour la commercialisation. En effet, c'est lui qui vend les logements et qui prend le risque. Il nous a répondu que cela ne l'inquiétait pas, parce qu'il vient sur un projet à proximité du tram, à proximité du centre-ville, ce qui est bien pour les vélos. Il considère donc que la voiture ne sera pas un élément discriminant, parce que ce ne sera pas une utilisation quotidienne, mais plutôt une utilisation hebdomadaire. Je me permets de vous en parler, car si je le dis, on peut dire que je suis dogmatique, mais quand cela vient d'un promoteur privé qui est le n° 2 français en termes de promotion et qui sort plus de 10 000 logements par an, je pense que cela mérite d'être écouté. En revanche, je suis d'accord avec vous, nous devrons être vigilants sur les distances de stationnement et trouver des solutions pour que cela convienne à tous. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je voudrais remercier Monsieur LAROPPE pour les précisions de la présentation et la précision des réponses. Mais je reste dubitatif sur l'analyse, notamment celle de ce promoteur. Chaque fois que l'on construit un bâtiment public, on se doit de penser à l'accessibilité et ce n'est pas uniquement pour les personnes valides. C'est aussi pour les personnes qui ont des difficultés à se mouvoir, que ce soit des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des jeunes mamans ou des jeunes papas qui doivent porter les landaus, les courses, etc. Si le promoteur est prêt à prendre le risque, il le prend et c'est tant mieux. Mais je reste dubitatif sur le quotidien des habitants. Cela sous-entendrait que dans l'acte d'achat, il y aurait une forme de sélection de la population. Je doute qu'une personne puisse investir dans un logement en prévision de ces vieux jours. Si je comprends bien, c'est un choix du promoteur, ce qui était plutôt votre choix. Toutefois, je pense que cela risque de poser des difficultés peut-être pas à court terme, parce que les gens feront le choix de l'achat en toute connaissance de cause, mais à moyen et long terme, j'ai des difficultés à voir comment on peut concilier les usages du quotidien avec cet impératif.

M. LAROPPE.- Il y a un quartier que l'on oublie, celui dans lequel on est. Je veux parler de la Boucle. Quand vous êtes ici, votre voiture est à 300 m et 20 000 habitants ont leur voiture à 300 m dans le quartier de la Boucle. Ce n'est donc pas exactement le même que Brulard, mais cela montre qu'il y a déjà des endroits dans la ville de Besançon où l'on a cette mécanique et où cela fonctionne.

Ensuite, que ce soit pour des personnes âgées ou un couple avec des enfants, il faut penser à des solutions pour que cela leur convienne et nous y avons réfléchi. Nous n'empêchons pas les gens d'aller jusque devant le bâtiment pour déposer leurs courses ou une personne, ou pour d'autres raisons. S'ils veulent aller devant le bâtiment avec leur voiture, ils le peuvent. Nous proposons que les personnes ne stationnent pas leur voiture au pied du bâtiment, ce qui permet de créer de l'espace public, car il n'y a pas de stationnement au pied du bâtiment. Du coup, comme on l'a vu sur les images, on a des jardins pour l'ensemble des rez-de-chaussée. Nous avons travaillé sur un rez-de-chaussée sans espace commun, ou avec très peu d'espace commun, juste un couloir et un ascenseur. Tous les rez-de-chaussée comportent des baies vitrées qui donnent sur des jardins. En termes de qualité de vie, je pense que cela vaut le coup d'avoir cette solution.

Enfin, pour l'ensemble des habitants et des personnes âgées, j'avais regardé les statistiques d'usage de la voiture. Quand je donne la statistique d'une voiture par ménage sur la ville de Besançon et de deux voitures sur la périphérie, elle est véritable, mais elle est aussi à prendre « avec des pincettes », car sur la ville de Besançon, nous avons de nombreux étudiants ou des personnes âgées qui n'ont pas de voiture. Je serais plutôt embêté par rapport à ce que vous dites concernant les couples ou les familles monoparentales avec enfants, car en termes de gestion des enfants, c'est plus pratique de pouvoir les déposer quand on a une voiture. Quand les enfants sont tout petits, avoir la gestion pour redéposer la voiture, ce n'est pas évident et il faut en avoir conscience. En revanche, je suis plutôt rassuré pour les personnes âgées, car les statistiques nous montrent qu'elles ont très peu de voitures sur la ville de Besançon. Pour elles, cela ne devrait donc pas être une grosse problématique. En effet, elles s'appuient souvent plutôt sur des moyens de transport en commun ou sur des moyens de transport de service quand elles ont besoin d'aller chez le médecin, par exemple. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci. Concernant Grette Brulard, vous ne m'avez pas toujours apporté cette réponse sur les coûts de gestion à la charge de la Ville avec ces deux sociétés publiques qui vont se succéder dans le cadre du rachat et gérer l'ouvrage du parking. On ne le sait pas aujourd'hui, ce qui est assez dommageable. Vous n'avez jamais abordé non plus la faisabilité de mettre des parkings en souterrain. J'entends le fait que les voitures n'accèdent pas en rez-de-jardin. Pourquoi pas ? Mais il y avait peut-être des possibilités de travailler sur des terrains en sous-sol.

S'agissant du CRAC de Saint-Jacques, parce qu'il faut aussi en parler, le produit de cession du terrain est estimé à 18 M€. Dans le CRAC, vous annoncez qu'il y aurait une baisse potentielle de 2,6 M€, soit -15 %. Vous annoncez aussi que cela pourrait être validé dans le cadre d'une étude portée en 2025. Est-il possible d'avoir aujourd'hui les conclusions de cette étude de 2025 ? Nous n'avons pas les références aujourd'hui.

Je repose ma question, et j'aurai la réponse un jour par vos soins. Qu'en est-il de la contrepartie de Vinci ? Même si derrière, vous me dites qu'il y a le secret de l'instruction, des échanges, etc., Vinci ne s'est pas retiré de l'opération en donnant l'ensemble de ses études et des travaux réalisés pour les beaux yeux de la Mairie, ni pour ceux de notre Ville, ni pour ceux de personne d'ailleurs. Tout cela pour dire qu'aujourd'hui, il y a eu des contreparties et nous aimerions avoir les éléments sur ces contreparties.

J'en viens aux recettes, parce que dans le cadre du CRAC, vous parlez de ce deuxième poste des recettes qui portent à hauteur de quasiment 11 M€ (j'arrondis et vous fais grâce des 775 000 € restants) avec le poste de cession des parkings que vous appelez « centrale de mobilités » qui sera à hauteur de 10 M€. Encore une fois, vous dites que tout cela peut évoluer. J'aimerais avoir des précisions, car de toute manière, pour les Vaîtes, Grette Brulard, Saint-Jacques, par rapport à tous les éléments que j'évoque, il y aura des incidences financières à la charge de la Ville demain, et on s'aperçoit qu'en fin de compte, tout cela n'est pas maîtrisé. À chaque fois, vous dites « je suis d'accord avec vous à une virgule près », ce qui me réconforte. Vous constatez ces dérives financières et vous les relevez également, sauf qu'aujourd'hui, on ne sait pas clairement comment elles seront prises en charge. Cela montre qu'aujourd'hui, l'ensemble de ces opérations urbanistiques, de par vos choix politiques que vous avez évoqués, amènent des dérives qui seront demain à la charge de la collectivité. Dans le mandat prochain, pour pouvoir préserver nos capacités d'investissement, il y aura une urgence à faire reprendre l'ensemble de ces opérations urbanistiques par un opérateur pour être sûr de pouvoir continuer à investir demain.

M. LAROPPE.- Sur Brulard, nous avons réfléchi à mettre des parkings souterrains. En revanche, c'est extrêmement compliqué et en termes de coût, c'est bien plus élevé. Par conséquent, nous ne nous sommes pas dirigés vers cette solution. Vous me parlez de coût sur la question des parkings. Si nous avions fait des parkings souterrains, cela aurait coûté encore plus cher. C'est donc un choix économique que nous avons fait. Je partage votre avis sur ce point, un parking souterrain est plus beau en termes esthétiques qu'un parking en silo. En revanche, nous sommes sur des prix qui ne sont vraiment pas les mêmes. D'où le choix de faire un parking en silo. Vous me demandez combien va coûter le parking. Je peux vous dire combien cela va coûter à court terme. Effectivement, cela va coûter de l'argent, ce que je vous ai expliqué. Combien cela va-t-il coûter à long terme ? Nous avons

la projection de dire que justement, ces parkings seront rentables, car ils rentreront dans un système de location et nous voyons que les parkings sur les différentes collectivités sont rentables.

Je peux vous donner un chiffre, mais il n'aura aucune valeur. Je ne préfère pas vous donner de chiffre, mais une tendance, et la tendance sur laquelle nous travaillons est celle-ci. Je peux vous donner un seul argumentaire, que vous le preniez ou non. Aujourd'hui, sur le stationnement, bon nombre de sociétés privées viennent monter des structures de stationnement pour gérer du stationnement, car c'est rentable. Dès qu'un projet n'est pas rentable, les sociétés ne s'y « pointent » pas et la puissance publique s'y investit. Nous faisons donc l'amorçage sur le stationnement, mais derrière, nous décidons de le garder, car nous pensons que sur le long terme, il aura tout de même une certaine rentabilité, le système sera équilibré et nous y serons vigilants.

Pour aller plus loin sur la Grette, nous aurons des problématiques de stationnement au niveau de Micropolis sur les 10 prochaines années. Je pense que le parking en silo qui sera situé à deux arrêts de tram de Micropolis et qui sera construit dans le projet de Brulard peut être une solution de stationnement pour les grands événements à Micropolis sur les 10 prochaines années. C'est également un relai de financement du parking auquel nous avons réfléchi.

Sur la contrepartie de Vinci, c'est sûr qu'ils ne sont pas partis pour les beaux yeux de personne. Je vous le confirme. Cette société doit faire tourner des bilans financiers et vivre. Pour autant, nous avons travaillé avec eux et la contrepartie initiale était de leur rétrocéder les Monuments Historiques et la résidence étudiante. À la date d'un courrier du 3 septembre 2025, Vinci a fait le choix de se retirer de la partie Monuments Historiques sans contrepartie, comme écrit dans le document. Je ne le lis pas pour des questions de confidentialité. Je ne suis pas juriste, je ne sais pas si je peux ou si je ne peux pas, mais je vous donne l'information. Il n'y a aucune contrepartie sur le sujet avec Vinci hormis le fait qu'ils vont produire une résidence étudiante sur laquelle ils se sont engagés à faire 220 logements qui seront gérés par un bailleur social, donc accessibles à l'ensemble des bourses étudiantes et 220 logements gérés par un bailleur privé, qui seront sur des coûts un peu plus élevés, mais avec des prestations différentes. Voilà pour les questions de Vinci.

Ensuite, je ne vous ai pas dit que j'étais d'accord sur tout. Je vous ai simplement dit qu'il y avait des points financiers qui n'étaient pas politiques. Par exemple, pour les études de sol, vous auriez payé la même chose que nous à notre place, car elles sont nécessaires. En revanche, sur le choix des parkings ou autres, les visions sont différentes et elles peuvent se percuter. Nous avons fait le choix de ces visions sur le parking. Je conçois aussi que nous devons être vigilants sur les coûts de la collectivité sur lesquels nous investissons. Mais je tiens à rappeler que nous sommes sur des coûts relativement élevés à l'instant T, car nous les prenons de manière brute. Néanmoins, dans la réalité, ce sont des amortissements que nous faisons sur 10 à 13 ans d'un point de vue financier. Par exemple, lorsque nous mettons 11 M€ sur le projet de Brulard, finalement, la collectivité ne met que 1 M€ par an. En termes d'impact sur le plan pluriannuel d'investissement, cela reste relativement faible, car pour un coût de 1 M€ par an qui va durer pendant 10 ans, le projet de Grette Brulard Polygones va rentrer 500 000 € en taxe foncière. Cela signifie que le projet de Grette Brulard sera amorti très rapidement, car au bout d'un moment, nous cesserons d'investir, le projet se terminant et étant construit et nous rentrerons 500 000 € de taxe foncière chaque année à ce moment-là. Je vous accorde que construire du logement coûte à un instant T, mais d'un point de vue financier, cela fait rentrer de l'argent dans la mesure où de nouveaux habitants viennent sur notre territoire, paient des taxes et font vivre nos commerces.

Pour vous donner un dernier ordre de grandeur, sur l'ensemble des projets, la taxe foncière annuelle qui est prévue de rentrer sur l'ensemble de ces projets est proche de 3 M€ et je ne parle pas des questions de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), de coûts et d'économie indirecte qui peuvent rentrer. Mais ces projets sont très rapidement rentables d'un point de vue financier. Pour le coup, cet investissement fait partie des rares investissements de la part de collectivités publiques qui sera très vite rentable, puisque derrière, cela nous génère des recettes.

Mme LA MAIRE.- Je rappelle le principe. Nous allons voter sur chacun des rapports. Autant Aurélien a fait une présentation globale, autant les rapports vont se voter les uns après les autres. Je vais donc soumettre au vote.

41 - Eco-quartier des Vaîtes - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n° 5 de prolongation et participation d'équilibre

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 41, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve le présent compte-rendu au 31 décembre 2024 présentant des dépenses et des recettes équilibrées pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Vaîtes pour un montant de 32 734 K € HT, dont une participation de 16 081 K € de la ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 5 à la Convention Publique d'Aménagement pour prendre en compte l'évolution du projet et notamment :
 - la prorogation de la durée de la concession, pour une durée de 10 ans, la hausse de la participation de la Ville et la modification des conditions de rémunération du concessionnaire.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseiller intéressé : 0

42 - Projet urbain des Vaîtes - Présentation du plan guide issu du projet revisité de 2021

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 42, il s'agit de prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte du plan guide de la ZAC des Vaîtes.

43 - Projet urbain du quartier des Vaîtes - Financement de l'opération d'aménagement concédée à Territoire 25 - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 80 % d'un prêt d'un montant de 5 M €

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 43, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. OK.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

approuve la demande de garantie d'emprunt de la SPL Territoire 25,

autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la SPL Territoire 25 (annexée au rapport).

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 39

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseillers intéressés : 5

44 - Concession d'aménagement de Grette Brulard Polygones - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2024 - Avenant n° 1 à la concession d'aménagement

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 44, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. Merci.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve l'engagement de la phase opérationnelle en application de l'article 2 de la concession.
- approuve le présent Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement arrêté au 31 décembre 2024 de l'opération Grette Brulard Polygones,

- approuve le bilan révisé au 31 décembre 2024 pour un montant de 33 515 K € et l'engagement de la Ville à hauteur de 11 295 K €,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 au traité de la concession d'aménagement.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 39

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseillers intéressés : 5

45 - Concession d'aménagement Saint-Jacques - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2024

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 45, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. Merci.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal approuve le présent Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2024 pour l'aménagement du projet Saint-Jacques.

Rapport adopté à l'unanimité de suffrages exprimés

Pour : 37

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseillers intéressés :7

46 - Projet urbain Saint-Jacques Arsenal - Convention de maîtrise d'œuvre SPL Territoire 25 - Réalisation des réseaux primaires

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 46, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. Merci.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité de suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- donne son accord sur la commande SPL25 à la Direction Aménagement des Espaces publics et Grands Travaux de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre de maîtrise d'œuvre ci- jointe et tous les documents y afférents,
- autorise l'encaissement des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité de suffrages exprimés

Pour : 39

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseillers intéressés :5

47 - Concession d'aménagement Viotte - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2024

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 47, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Pas d'abstention sur Viotte ? Merci.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le présent Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2024 pour l'aménagement de l'éco quartier Viotte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 5

<u>48 - Opération d'aménagement du quartier Viotte - secteur Nord - Désaffectation et déclassement d'emprises situées rue Nicolas Bruand</u>

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 48, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate, conformément au plan joint, la désaffectation d'emprises d'environ 425 m² à extraire des parcelles communales cadastrées section BH n° 3 et 456,
- approuve, conformément au plan joint, le déclassement du domaine public communal de ces emprises d'environ 425 m² à extraire des parcelles communales cadastrées section BH n° 3, 456.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 48

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 5

49 - Opération d'aménagement du quartier Viotte - secteur Nord - Cession d'emprises situées rue Nicolas Bruand

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 49, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la cession au profit de Territoire 25 des emprises communales à extraire des parcelles cadastrées section BH n° 3, 456, 195, 421, soit une surface d'environ 1 035 m², aux conditions relatées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié relatif à la cession à Territoire 25 des emprises communales à extraire des parcelles cadastrées section BH n° 3, 456, 195, 421, soit une surface d'environ 1 035 m².

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 5

50 - Zone d'Aménagement Concerté des Hauts-du-Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan au 31 décembre 2024

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 50, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Anthony POULIN (2) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan révisé au 31 décembre 2024, pour un montant de 53 999 K€ HT,
- approuve l'engagement des collectivités co-concédants, qui reste stable et ressort à 22 784 K € HT dont 21 957 K € HT en participations et vente d'ouvrages et 827 K € HT en participation en nature des Collectivités pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 8

51 - Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2024

Mme LA MAIRE.- Concernant le rapport n° 51, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Lorine GAGLIOLO (1) et Laurence MULOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Christophe LIME (2) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2024 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0 Conseillers intéressés: 7

52 - Aide à l'association Julienne Javel dans le cadre du programme « 300 000 paniers solidaires »

Mme LA MAIRE.- Nous sommes sur autre chose. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Julienne Javel dans le cadre du déploiement du programme d'accessibilité alimentaire, dénommé « 300 000 paniers solidaires », sur le territoire bisontin.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstentions 0 Conseiller intéressé : 0

53 - Projet A2ForBois : signature de l'accord de consortium

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci-

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord de consortium actant la participation de la Ville de Besançon au projet Avenir Formation Forêt Bois (A2ForBois).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 8

54 - Futur plan de gestion différenciée des espaces verts sur le Campus Bouloie-Temis : Aide à l'Université Marie et Louis Pasteur concernant l'étude concertée

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Madame la Maire. Je voudrais revenir sur ce dossier, car il y a des termes comme la gestion différenciée, qui nous interpellent. Le Campus Bouloie-Temis, pôle majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche, est un carrefour de rencontres, d'échanges, où se retrouvent les étudiants, les habitants, les entreprises et où se déroulent un certain nombre d'événements culturels, artistiques et sportifs. C'est un pôle d'attractivité important avec des étudiants qui font rayonner notre ville au-delà des frontières de notre territoire. Vous comprenez que lorsque l'on nous parle de gestion différenciée des espaces verts, au regard de ce que vous faites dans le reste de la ville, nous sommes plutôt inquiets. Par pitié, ne reproduisez pas votre gestion négligée sur ce site où des millions d'euros d'argent public ont été investis. Nous rencontrons souvent les Bisontins et je peux vous dire qu'ils en ont « marre », car notre ville est sale, mal entretenue. Je redis ici qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le travail des agents, mais bien votre politique. Il y a un sentiment généralisé d'une ville abandonnée. Oui à la biodiversité, mais dans cette étude, ne négligez pas l'attractivité, la qualité de vie des usagers et la mise en valeur du campus. Merci.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. Très bien.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de signature de la convention, le versement de la subvention de 5 000 € financée sur la ligne budgétaire 44143 (imputation budgétaire 204-511-204181-550),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 35

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseillers intéressés : 9

55 - Dénomination de chemins publics : « René GOGUILLOT » et « Michel CHAPOUTOT »

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve sur ces deux dénominations de chemins publics.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

56 - Construction de logements « Aide aux maires bâtisseurs » - Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds vert

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la sollicitation de la subvention dans le cadre du Fonds Vert - Aide aux maires bâtisseurs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

57 - Accord de principe pour mener une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant le projet d'aménagement du « Parc de l'Horloge »

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe d'engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Besançon pour le projet d'aménagement du Parc de l'Horloge.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

58 - Approbation du principe de l'AMI des Prés de Vaux

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal prend acte de l'engagement d'un appel à manifestions d'intérêt (AMI) pour le devenir de la Grande Galerie au cœur du parc de la Rhodia tel que présenté dans le rapport.

59 - Etude d'évaluation pour la réhabilitation de la salle des actes du collège Victor Hugo - Avenant de prolongation - Convention tripartite relative à la participation financière

Mme LA MAIRE.- On a pris du retard, Monsieur FAGAUT. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Julie CHETTOUH (2), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant 1 à la convention de participation financière à l'étude de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de la salle des actes du Collège Victor Hugo à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 correspondant joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 49

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 4

60 - Marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien bâtiment de VNF (Voies navigables de France) - Avenant n°5

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°5 au marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien bâtiment de VNF d'un montant de 21 932,97 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

61 - Développement des équipements sportifs : Avenant au marché de travaux relatif à l'opération de rénovation et l'extension du complexe sportif Denis Diderot (lot 17)

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°4 au lot 17 Electricité CFO et CFA du marché de travaux de construction d'un nouvel équipement, restructuration et rénovation du complexe sportif Diderot Planoise d'un montant de 9 950,00 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

62 - Changement climatique : Récupération des eaux de la piscine Mallarmé pour l'arrosage du complexe sportif Léo Lagrange

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame BOUVET:

Mme BOUVET.- Merci, Madame la Maire. Je serai très rapide. C'est une très bonne initiative de récupérer les eaux de vidange et de pluie de la piscine Mallarmé pour l'arrosage des terrains de sport du complexe Léo Lagrange. Dans un contexte de raréfaction des ressources en eaux, chaque geste compte et la mise en place de ce type de projet permet non seulement de réduire la consommation d'eau potable, mais aussi de limiter l'impact environnemental. Face au changement climatique, la Ville de Besançon doit impérativement intensifier sa politique d'économie d'eau. C'est pourquoi je vous rappelle notre proposition de longue date d'étudier la réutilisation des eaux usées traitées à la station de Port Douvot pour des usages urbains tels que l'hydrocurage des réseaux, le nettoyage des voiries, la lutte contre les incendies et l'arrosage des espaces verts. L'eau est une ressource inestimable. Recyclons-la.

Mme LA MAIRE.- Figurez-vous que c'est une proposition que nous avions faite en 2022 ou 2023, car nous étions vraiment dans une crise importante. Or nous n'avons pas d'autorisation, car c'est de l'eau qui doit retourner à la rivière. C'est simplement cela. Je suis désolée, c'est la réponse préfectorale. Les seuls essais en matière de dérogation avaient été faits à l'époque sur les golfs de la Côte d'Azur. La réponse est très claire. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme des travaux et le montant du coût d'opération Toutes Dépenses Confondues de 997 207 € TTC.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement présent dans le rapport et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles actes et conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

63 - SLIME - Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie - AACT-AIR / AcoVEM - Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l'Air Subvention de l'ADEME - Agence de la transition écologique - Bourgogne-Franche-Comté

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation du projet « Agir contre la vulnérabilité énergétique et les moisissures dans le logement » (AcoVEM),
- accepte la décision préfectorale d'attribution de l'aide par l'ADEME pour la réalisation d'AcoVEM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

64 - Vœu concernant l'impact de la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie ordinaire pour les agents de la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE.- Je vois que vous n'écoutez plus, mais je constate que cela devrait vous ravir au vu des propos que vous avez tenus en début de séance. Nous allons peut-être voir la cohérence dans laquelle vous êtes lorsque vous appelez finalement à bien traiter nos agents. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? 9 abstentions. Je constate la cohérence dans laquelle vous vous trouvez. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal demande au Gouvernement la modification des dispositions réglementaires et législatives afin de rétablir l'indemnisation à 100% des agents publics en arrêts maladies ordinaires.

Rapport adopté à l'unanimité à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance,

Abdel GHEZALI Adjoint

Anne VIGNOT

La Maire,

Présidente de Grand Besançon Métropole